

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU LUNDI 22 MAI 2023

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Quorum : 44

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE est partie à la délibération n°19, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Philippe BRIAND jusqu'à son arrivée, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD est arrivée à la délibération n°8 et a donné pouvoir à Frédérique BARBIER jusqu'à son arrivée, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2023,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2023,
- Information concernant la prescription de la modification n°2 du PLU de Tours.

↳ INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

- 1) COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 28 MARS, DES DECISIONS N° D2023-09 A D2023-19 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN MARS 2023
- 2) ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DANS DIFFERENTS SYNDICATS
- 3) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DANS DIFFERENTS ORGANISMES
- 4) COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT D'ACTIVITES 2022

↳ RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE

- 5) MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

↳ FINANCES : rapporteur Monsieur Christian GATARD

- 6) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE
- 7) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE

↳ TRANSPORTS ET MOBILITES DOUCES : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

- 8) SERVICE EXPRESS METROPOLITAIN DE TOURAINE - MANDAT POUR LA CONDUITE DE PROJET DE DEVELOPPEMENT
- 9) LIGNE 2 DU TRAMWAY - APPROBATION DE LA POURSUITE DU PROJET ET PRINCIPE DE FINANCEMENT DU SYNDICAT DES MOBILITES PAR LA METROPOLE

↳ POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT : rapporteur Madame Aude GOBLET

- 10) RAPPORT 2021 DU REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM LIGERIS

↳ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : rapporteur Monsieur Thibault COULON

- 11) CHAMBRAY-LES-TOURS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DE LA VRILLONNERIE SUD - APPROBATION DE L'AVENANT N°9

**↳ DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET RAYONNEMENT : rapporteur
Madame Nathalie SAVATON**

12) APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT EN VUE D'UNE LABELLISATION "DESTINATION INNOVANTE DURABLE"

↳ EQUIPEMENTS SPORTIFS : rapporteur Monsieur Sébastien MARAIS

13) TOURS - CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CENTRE AQUATIQUE DU LAC - APPROBATION DE L'AVENANT N°3 PORTANT MODIFICATION DE LA FORMULE D'INDEXATION DU FAIT DU RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN

14) TOURS - CENTRE AQUATIQUE DU LAC - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

15) LUYNES - PISCINE NORDIQUE LES THERMES - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

16) FONDETTES - PISCINE L'O BLEUE - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

**↳ TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur
Martin COHEN**

17) FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE - APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION

18) REVISIONS DES TARIFS DE LA GLORIETTE POUR 2023/2024

↳ DECHETS : rapporteur Monsieur Martin COHEN

19) APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA COLLECTE DES BIODECHETS LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION MAINTENANCE DE L'UNITE DE PREPARATION

↳ CYCLE DE L'EAU : rapporteur Monsieur Bertrand RITOURET

20) TOURS - REGULARISATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR LE MONTANT AFFECTE AUX TRAVAUX D'EAU POTABLE CONCERNANT LA RUE DE SUEDE

↳ BATIMENTS ET FONCIER : rapporteur Monsieur Emmanuel DUMENIL

21) TOURS- TRANSFERT DE PROPRIETE DES BIENS NECESSAIRES A LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU

DELIBERATIONS – RAPPORTS – DISCUSSIONS – SCRUTINS - VOTES

Frédéric AUGIS : *Désignation du secrétaire de séance, Monsieur Bernard SOL.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Désignation de Monsieur Bernard SOL en qualité de Secrétaire de séance.

Frédéric AUGIS : *Approbation du procès-verbal de la séance métropolitaine du 17 mars 2023. Avez-vous des réclamations ou retours ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Le procès-verbal de la séance métropolitaine du 17 mars 2023 est approuvé.

Frédéric AUGIS : *Approbation du procès-verbal de la séance métropolitaine du 4 avril 2023. Avez-vous des réclamations ou retours ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Le procès-verbal de la séance métropolitaine du 4 avril 2023 est approuvé.

Information concernant la prescription de la modification n° 2 du PLU de Tours

Frédéric AUGIS : *Monsieur GATARD pour une information sur le PLU de Tours.*

Christian GATARD : *C'est une information que nous devons passer en conseil métropolitain concernant la modification qui est envisagée dans le PLU de la commune de Tours. C'est un projet sur les casernes, l'ancienne ZAC des casernes. Je pense que le titre va être « Les Jardins Ligériens ». La commune de Tours modifie son PLU en vue de créer un projet d'aménagement sur les casernes du nom de « Les Jardins Ligériens ». Depuis que nous avons pris la compétence Urbanisme et PLU en 2017, nous devons en informer le conseil métropolitain. C'est une simple information qui vous est donnée.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup.*

**C 23_05_22_001- INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES
PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 28 MARS, DES DECISIONS N° D2023-09 A
D2023-19 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN MARS 2023**

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 71

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 17 mars 2023, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau et au Président une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux ainsi que des décisions qui ont été pris dans le cadre de cette délégation.

Décisions du Bureau métropolitain du 28 mars 2023 :

- 1) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE DONNEES ORTHOPHOTOGRAPHIQUES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS)
- 2) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - FINANCEMENT DE 5 LOGEMENTS PLUS ET 10 LOGEMENTS PLS - LA RABATERIE - PROGRAMMATION 2020 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLS-PLUS-BOOSTER) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 1.983.203,00 € - TAUX 50%
- 3) TOURS - FINANCEMENT DE 8 LOGEMENTS - LE BILBOA - PROGRAMMATION 2020 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION (PSLA) CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE - 203.800,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.
- 4) TOURS - FINANCEMENT DE 15 LOGEMENTS - VILLA BOTANIA - PROGRAMMATION 2021 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION (PSLA) CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE - 212.600,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.
- 5) TOURS - CONVENTION DE RETROCESSION DE VENELLES ET DE RESEAX DIVERS ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LA SOCIETE SNC MARIGNAN DANS LE CADRE DU PROJET IMMOBILIER « NATURE'L »
- 6) TOURS - CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE ET RESEAX DIVERS ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, LA VILLE DE TOURS ET LA SOCIETE SAS ABSCISSE DANS LE CADRE DU PROJET IMMOBILIER « LES VILLAS MATISSE »
- 7) TOURS - RESIDENTIALISATION DU QUARTIER DU SANITAS - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER - ENQUETE PUBLIQUE
- 8) TOURS - RUE JEAN CARMET - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER - ENQUETE PUBLIQUE
- 9) ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX GESTIONNAIRES DES EQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS
- 10) SAINT-CYR-SUR-LOIRE ZAC DE LA MENARDIERE-LANDES-PINAUDERIE - ACQUISITION DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS AUPRES DE LA VILLE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- 11) TOURS - RUE DAGUERRE - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE

Décisions du Président n° D2023-09 à D2023-19 :

Décision n°	Objet
9	Bail civil à conclure avec l'association VALESENS et la société RCP DESIGN - locaux situés 56 avenue M. Dassault à Tours.
10	Budget principal-décision de clôture de la régie de recettes "prestations de services tourisme".
11	Protocole d'accord transactionnel relatif à la création d'une voie verte - itinéraire cyclable Saint-Jacques-de-Compostelle à Rochecorbon.

12	Fondettes - la Bourdonnière- bail civil à conclure avec Mathieu Videira pour l'installation de ruches.
13	Décision de subvention au titre du dispositif Fonds façade - Mme Béatrice COURSIMAULT SARLU COBE IL SIGNO.
14	Décision de subvention au titre du dispositif Fonds façade - M. Grégory COURCELLE LA CORDONNERIE.
15	Demande de subvention Fonds vert – achat d'un bateau faucardeur.
16	Ligne de trésorerie 2023 budget annexe eau.
17	Fonds vert – Renforcer la performance environnementale – Demande de subvention à l'Etat – - Rénovation des parcs d'éclairage public – Programme de renouvellement de 446 luminaires vétustes sur la commune de Fondettes
18	Avenant n°2 à la convention du domaine public - Parvis du Palais des sports rue Galpin Thiou à conclure avec LA POSTE
19	Décision de subvention au titre du dispositif Fonds façade - M. Mourad CHEIKH, MILANO PIZZA.

Marchés Budget général :

N° MARCHE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
23012A01	Maintenance et prestations complémentaires liées aux logiciels Droits de Cités, GNAU et TALAMHIS			OPERIS	07/03/2023	
AC2302A1	Rénovation du système de conférence de la salle Jean Germain			DIGITALIS France	18/03/2023	Maxi : 500 000,00 €
23013A01	Plantations d'arbres d'alignement sur le boulevard Charles de Gaulle à Saint-Cyr-Sur-Loire			ID VERDE	30/03/2023	84 207,35 €
23016A01	Prestations de balayage et de désherbage mécanique des voiries des communes membres de Tours Métropole Val de Loire	4	Prestations ponctuelles de balayage mécanique et aspiration des matériaux	ZEN BTP	22/03/2023	Maxi : 140 000,00 €

Marché assainissement :

N° MARCHE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
23002B01	ENTRETIEN DES SOUPAPES DE SECURITE DES DIGESTEURS DE LA STATION D'EPURATION DE LA GRANGE DAVID			PROTEGO	06/03/2023	Maxi : 280 000,00 €

Marché eau potable :

N° MARCHE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
23002 E 01	Travaux de grosses réparations d'un réservoir sur tour d'une capacité de 750 m3			VERTICAL	13/03/2024	327 726,00

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Patrick.*

Patrick LEFRANÇOIS : *Merci Monsieur le Président. Au nom du groupe minoritaire, j'aimerais revenir sur les événements qui se sont passés à l'issue du conseil métropolitain du 4 avril dernier, notamment sur les propos que vous avez tenus. Ces propos, Monsieur le Président, sont inacceptables et les élus républicains sont tenus, vous le savez, à une exigence d'exemplarité. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les propos que vous avez tenus. Nous prenons acte de la plainte déposée par SOS Racisme pour injure à caractère raciste, et il appartient désormais à la juridiction compétente d'en apprécier les conséquences.*

Merci Monsieur le Président.

Frédéric AUGIS : *Est ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Benoist PIERRE.*

Benoist PIERRE : *Merci Monsieur le Président. Chers collègues, je suis heureux d'entendre cette déclaration qui arrive un mois et demi après les faits à peu près. Je souhaite prendre la parole avec à la fois une indignation et en même temps un appel à l'apaisement. Je souhaite prendre la parole en conscience, chers collègues, par esprit de responsabilité, par nécessité éthique, républicaine et métropolitaine. Je tiens à dire d'emblée que je ne fais ici qu'exprimer une indignation qui est largement partagée par mes collègues et nos concitoyens lorsqu'on les rencontre et qu'on discute avec eux.*

Dans votre courrier en date du 10 mars 2023, cosigné avec Monsieur Emmanuel Denis, Monsieur AUGIS, vous avez expliqué votre démission et votre souhait d'être réélu comme président de la Métropole par une volonté commune - je vous cite, elle était très claire, elle a été réaffirmée le soir même - d'apaisement et d'ouverture pour donner - je vous cite encore dans ce beau texte - une nouvelle impulsion à notre exécutif métropolitain. Je vous en ai personnellement félicité, publiquement félicité, le soir même de votre élection, et vous ai demandé - je cite mon texte - vraiment de mettre en application vraiment cette déclaration d'attention.

Le 4 avril dernier, soit trois semaines seulement après ce discours, Monsieur AUGIS, vous avez insulté devant témoins Monsieur Cédric DE OLIVEIRA de « sale Portugais » à l'issue du conseil métropolitain. Cette insulte est intolérable - cela vient d'être dit par notre collègue Patrick LEFRANÇOIS -, elle est nauséabonde. Vous avez reconnu l'avoir prononcée dans un courrier rendu public. Cette insulte, elle touche non seulement l'élu de la République, qui est Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, mais aussi à travers lui, l'ensemble de la communauté d'origine portugaise locale et nationale. J'adresse à nouveau à chacune de ces personnes profondément blessées par vos propos mon plus ferme soutien de solidarité.

J'aimerais ici rappeler ce qu'est une injure publique à caractère raciste. C'est une parole, un écrit ou une expression adressé à une personne dans l'intention de la blesser ou de l'offenser. Elle est à caractère raciste lorsque l'insulte stigmatise l'apparence physique et/ou l'origine nationale ou ethnique d'une personne. Elle est enfin publique dès qu'elle est entendue par une ou plusieurs personnes. Des exemples : « sale Portugais », « sale Juif », « sale Arabe » font partie des exemples qui sont cités.

Chers collègues, une insulte publique à caractère raciste est punie par la loi, vous le savez très bien. La peine encourue est d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Vous l'avez dit, Monsieur LEFRANÇOIS, il y a une plainte qui a été déposée. Il appartient désormais à la justice de se prononcer puisque cette plainte a été déposée.

Mais ici et maintenant, comment pouvons-nous continuer à faire comme si de rien n'était ? Comment pouvons-nous admettre que notre président, celui qui est garant de la cohésion et du rassemblement, s'adresse à l'un de nos collègues de la sorte ? Sommes-nous, et je vous regarde, Monsieur AUGIS, à ce point tétanisés et apeurés pour baisser les yeux et rester silencieux ? Pour ma part, non.

Monsieur AUGIS, après trois ans de crises métropolitaines multiples, il est grand temps de retrouver la sérénité nécessaire que vous avez en plus clamée dans cette enceinte pour nous permettre, comme vous l'écriviez dans la lettre du 10 mars dernier, de relever les défis écologiques – je vous cite -, énergétiques - j'ai rajouté « énergétiques » qui n'y était pas -, économiques, sociaux et démocratiques qui s'imposent à nos territoires. Et pour cela, nous savons tous et vous le premier que nous avons absolument besoin d'une présidence apaisée, d'une présidence ouverte, tolérante et bienveillante, une présidence de l'union et du rassemblement plutôt qu'une présidence de l'exclusion et du dénigrement.

Monsieur AUGIS, de la même façon que vous avez eu, selon vos propres termes, le courage de démissionner pour vous faire réélire à la présidence de la métropole, vous devez aujourd'hui, je crois, tirer les conséquences de cette injure à caractère raciste qui nous offense tous, républicains que nous sommes autour de cette table. Vous devez le faire non seulement pour préserver la réputation de l'ensemble des agents et des élus de la métropole, pour préserver leur éthique et leur intégrité, mais aussi pour leur permettre de fonctionner, de nous permettre de fonctionner efficacement à l'heure où des choix décisifs sont à l'œuvre. Le premier d'entre eux dont nous allons parler, je l'espère, dans un instant, est le dossier du tram.

Merci.

Frédéric AUGIS : *Merci Monsieur. Une autre demande d'intervention ? Régis.*

Régis SALIC : *Comme vous le savez, je n'ai pas pour coutume de réagir très, très souvent. J'ai décidé de réagir suite à cette triste affaire des insultes racistes envers Cédric DE OLIVEIRA par Frédéric AUGIS, président de la Métropole. Ces propos sont tout bonnement insupportables et intolérables, et doivent être dénoncés sans aucune modération. Je tiens dès à présent à réitérer tout mon soutien à Cédric DE OLIVEIRA. Je ne reviendrai pas sur les faits de cette affaire qui est désormais dans les mains de la justice. La justice dira le droit. J'ai lu dans La Nouvelle République que j'avais taclé le maire de Tours. Je tiens tout de suite à réfuter cette version. Il n'y a pas dans mes propos la moindre intention de tacler qui que ce soit. Par contre, je faisais juste remarquer qu'Emmanuel DENIS ou Jean-Patrick GILLE n'avaient pas été très clairs dans leurs propos, que l'apaisement façon Emmanuel DENIS ou le racisme à la carte façon Jean-Patrick GILLE, ça n'existe pas. De plus, Christophe BOULANGER qui, pour justifier l'absence de franche réaction, affirme qu'il doit y avoir une consultation de groupe pour cette affaire, ne fait que renforcer ma vision. Où sont les convictions des uns et des autres ? Il n'y a que Marie QUINTON qui a été très claire dans ses propos, ce qui l'honore. Elle a été très claire dans ses propos ; les autres, on les attend encore.*

Il me semblait que, sur ces fondamentaux, tout le monde ou quasiment pouvait se retrouver. Par ailleurs, des langues ont commencé à se délier et des violences verbales ont également été tenues envers des vice-présidents. Je sais que certains VP ne peuvent pas parler ou ne veulent pas parler de crainte que leurs projets soient bloqués ; je les comprends.

Je vous le confesse, le sort fait au maire de La Riche, Filipe FERREIRA-POUSOS, a été également d'une rare violence et je n'ai pas eu le courage de m'interposer. Je lui présente mes excuses.

*Pour finir, je ne me sens plus représenté par Frédéric AUGIS. Je ne sais pas qui le peut encore aujourd'hui et je lui demande simplement de prendre ses responsabilités pour sauver l'institution Tours Métropole Val de Loire, pour sauver la fin de cette mandature, pour redorer l'image déplorable que nous donnons, pour retrouver un peu de sérénité dans cette métropole et surtout faire cesser cette violence.
Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Est ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Cédric.*

Cédric DE OLIVEIRA : *Mes chers collègues, jusqu'à présent, je ne m'étais pas exprimé concernant cette injure raciste qui a été prononcée à mon encontre. Il y a toutefois des moments de responsabilité dans la vie publique qui doivent animer tous les élus que nous sommes. C'est pourquoi je prends la parole ce soir devant vous.*

Les habitants de notre département et même au-delà ont été bouleversés et choqués par la gravité de ces propos. Je ne pensais pas que cette émotion serait aussi forte de la part de ces citoyennes et de ces citoyens. C'est aussi pour leur donner des réponses que je souhaite m'exprimer ce soir. Cette expression sera cantonnée au seul cadre républicain qui nous réunit ce soir. En raison de la plainte déposée de sa propre initiative par SOS Racisme auprès du parquet de Paris, ce sera en effet ma seule prise de parole en public concernant cette affaire car je suis respectueux du fonctionnement des institutions et je réserverais le développement de mes propos à l'institution judiciaire si elle était amenée à vouloir m'entendre. Je dois vous avouer que c'est la première fois que j'ai eu à connaître de façon directe une injure raciste. Je ne souhaite à personne d'être discriminé et blessé de la sorte avec des paroles qui meurtrissent et qui conduisent malheureusement à remettre en cause l'existence même des femmes et des hommes dans ce qu'ils sont au plus profond d'eux-mêmes.

Au cours des dernières semaines, beaucoup de citoyennes et de citoyens m'ont fait part de leur propre expérience de propos qui les rapportent à une différence et qui les ont fait parfois souffrir de leur étrangeté, comme le disait si bien Albert CAMUS dans son ouvrage « L'Étranger ». Et pour la première fois, j'ai pu ressentir ce qu'ils éprouvaient et ressentent dans leurs chairs face à de telles paroles offensantes. Sachez que ces mots m'ont profondément blessé moi-même, mais également les membres de ma famille qui sont toujours sous le coup du choc de ce propos. Face à cet acte, j'ai opté pour la voie de l'avertissement à travers un courrier plutôt qu'une plainte déposée directement. J'ai ainsi remis un courrier au président de Tours Métropole Val de Loire via ses collaborateurs ainsi qu'aux trois témoins de la scène concernée et à Monsieur le Préfet. Quelle ne fut pas ma surprise, chers collègues, de voir que celui-ci avait été diffusé dans la presse sans même en avoir été averti au préalable. Ma famille s'est alors effondrée en apprenant que j'avais été victime d'injures racistes en parcourant la presse. Je ne souhaite à personne de voir des membres de sa famille en souffrance de son propre fait et qui s'interrogent sur l'engagement qui est le nôtre pour servir le territoire et plus largement la République.

Une fois l'affaire ébruitée, j'ai été vivement encouragé à déposer plainte. Pourquoi ne l'ai-je pas fait ? Parce que je ne souhaitais pas hystériser un débat déjà très vif, en dépit de ce que certains ont inutilement voulu interpréter comme une affaire politique. Alors même que les intérêts politiques doivent justement s'effacer devant le racisme, j'ai vu l'intérêt avant tout aussi de notre territoire. Surtout dans mon courrier que j'ai remis au président de la métropole, j'avais clairement affirmé que si j'étais amené à entendre de nouveau ce genre de propos, je déposerais plainte cette fois-ci. Comme je suis un homme de parole, je n'ai pas souhaité me dédire de ce que j'avais écrit.

N'oublions pas que les citoyennes et les citoyens nous ont confié notre mandat et qu'ils nous en voudraient de ne pas être à la hauteur de cette confiance. Sachez que j'ai toujours agi pour développer des relations cordiales entre les élus et citoyens et entre les élus eux-mêmes. J'ai même mené beaucoup de combats en tant que président de l'association des maires d'Indre-et-Loire pour accompagner nos collègues maires victimes de violences ou parfois même d'insultes. Plus que jamais, cette affaire amplifie mes convictions pour une société tolérante et respectueuse de chacune et de chacun, quelle que soit leurs différences. Cela fait partie de mes valeurs et d'ailleurs, je tiens à remercier tous mes collègues maires d'Indre-et-Loire de m'avoir réélu il y a trois ans, car je ne fais aucune différence entre les élus de droite, de gauche et du centre. Dans la vie publique, nous avons le droit d'avoir des désaccords. Le débat est sain et la confrontation d'idées est constructive. Mais cela doit se faire dans le cadre républicain qui se doit d'être exemplaire afin de montrer l'exemple à nos concitoyens. Cette insulte raciste profondément offensante pour la communauté portugaise qui est très grande en Indre-et-Loire, a bouleversé jusqu'aux autorités politiques du Portugal. Je sais que certains d'entre vous y ont été particulièrement réceptifs, également pour ceux qui possèdent des origines, ont une épouse ou un époux portugais ou encore des enfants franco-portugais. Je ne suis moi-même pas un représentant de la communauté portugaise, chers collègues, car je suis français et je dois mes origines à mon grand-père qui a toujours été animé par des valeurs d'ouverture et de liberté et qui a eu des engagements forts pendant la dictature portugaise. D'ailleurs, mon grand-père avait une sensibilité très à gauche mais je l'ai toujours rejoint sur des valeurs humanistes et de tolérance que nous avons en commun. Si aujourd'hui je suis engagé en politique, je lui dois pour beaucoup et je tiens à avoir une pensée affectueuse à son égard car il nous a quittés il y a quelques années.

Mes chers collègues, lorsque nous nous sommes réunis lundi dernier en commission générale sur le tram, j'ai fortement apprécié nos débats sur les enjeux du territoire. Notre collègue et ami Christian GATARD a affirmé qu'il fallait du courage pour s'affirmer et prendre des décisions que l'on considère comme les meilleures pour avancer. C'est avec courage, chers collègues, ce soir que je réaffirme qu'il ne peut pas y avoir au sein du conseil métropolitain des insultes ou quelconque maltraitance entre élus. Le débat se doit d'être bienveillant, respectueux de la synthèse que nous avons créée ensemble pour faire avancer notre territoire. Et c'est pour cela que les amis de la République ont réagi face à cette injure raciste, pour réaffirmer que ces propos ne sont tolérables ni au sein d'une institution républicaine ni dans notre société dans son ensemble car ils nourrissent les esprits intolérants et frileux.

Je remercie les collègues qui m'ont apporté leur soutien, ainsi que Madame la Ministre en charge des collectivités locales, Madame Dominique FAURE, les très nombreux parlementaires et les autres élus locaux, les associations qui luttent contre les discriminations, mais aussi toutes les citoyennes et les citoyens qui m'ont écrit ou interpellé sur le terrain. J'ai été particulièrement sensible et cela m'a rappelé que, quand nous sommes élus de la République, nous avons non seulement le courage de prendre des décisions pour faire progresser le territoire, mais nous avons également le courage d'affirmer que tous ensemble, les valeurs de la République ne sont pas négociables. Alors, je vous le dis sans détour, je serai à l'avenir encore plus intransigeant et dénoncerai tout propos raciste, antisémite, xénophobe, homophobe ou encore sexiste. Affirmer le cadre républicain qui est notre socle commun, c'est, je le crois, plus que jamais surmonter ensemble la fatigue démocratique que nous observons.

Chers collègues, je vous remercie d'avoir pris quelques minutes pour m'écouter et je souhaite vous réaffirmer le plaisir qui est le mien de travailler avec vous, quelles que soient vos sensibilités politiques ou la commune que vous représentez. L'intercommunalité est un

outil qui doit rester au service des communes et nous avons de nombreux défis à relever ensemble. Je souhaite sincèrement que nous puissions aboutir aux meilleurs résultats pour améliorer la vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Applaudissements.

Frédéric AUGIS : *Merci Cédric. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ?*

Comme il a été dit, il y a un peu plus d'un mois, un échange tumultueux avec Cédric a été révélé par la presse. Je ne me suis pas exprimé car j'ai eu tort de prononcer cette phrase que je ne pense pas et qui ne représente pas mes valeurs. J'ai bien sûr exprimé mes excuses par écrit et par voie téléphonique depuis à Cédric dans les jours qui ont suivi. Ça a largement dépassé, on aurait dû arrêter nos discussions largement avant.

Pour le reste, étant donné que cette injure à caractère raciale était dans un cadre privé, permettez-moi de ne pas aller plus loin et de donner le reste de ma version à la justice lorsque je serai entendu, et je vous en remercie.

C_23_05_22_002- INSTITUTIONS - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DANS DIFFERENTS SYNDICATS

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 72

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire est représentée au sein de différents syndicats mixtes. Par conséquent et en application des dispositions des articles L2121-33 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient d'élire, parmi les membres du conseil métropolitain ou tout conseiller municipal d'une commune membre, les représentants de la Métropole au comité des syndicats mixtes ci-après.

Conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

- Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) :

Créé en 2019, le Syndicat des Mobilités de Touraine assure les compétences d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le périmètre de Tours Métropole Val de Loire et de trois communes : Vernou-sur-Brenne, Vouvray et La Ville-aux-Dames. Il organise et exploite les transports en commun sur son périmètre. Il doit par ailleurs contribuer à la mise en œuvre de services performants répondant aux besoins de mobilité des habitants et des activités de son territoire, et ce par toute intervention, action commune ou concertée favorisant l'intermodalité, l'attractivité des modes de transports collectifs et le développement de l'écomobilité.

Il est administré par un Comité de représentants désignés, composé de la manière suivante :

- Tours Métropole Val de Loire dispose de 11 délégués titulaires et de 11 délégués suppléants,
- chaque commune membre dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

- Le Syndicat des Affluents Nord-Ouest du Val de Loire (ANVAL) :

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI, Tours Métropole Val de Loire est adhérente au syndicat assurant la gestion des cours d'eau des bassins versants de la rive droite de la Loire.

Dix-sept délégués titulaires et dix-sept délégués suppléants doivent être élus pour représenter la Métropole.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

- **SONT ELUS** les candidats suivants en tant que représentants de la Métropole au SMT :

11 délégués titulaires	11 délégués suppléants
BOULANGER Christophe	HOUQUES Stéphane
AUDIGER Lionel	AUGIS Frédéric
MARAIS Sébastien	DE OLIVEIRA Cédric
GATARD Christian	SAVATON Nathalie
FERREIRA-POUSOS Filipe	DUMENIL Emmanuel
DENIS Emmanuel	CHAILLOUX Thierry
GILLOT Michel	SALIC Régis
RAYMOND Laurent	BLET Christine
GALLOT-LAVALLÉE Armelle	DUPUY Évelyne
LEFRANCOIS Patrick	BONNARD Christian
FRANCOIS Emmanuel	CHAILLEUX Corinne

- **SONT ELUS** les candidats suivants en tant que représentants de la Métropole à l'ANVAL :

17 délégués titulaires	17 délégués suppléants
DE OLIVEIRA Cédric	BRUTINAUD Romain
MARAIS Sébastien	VRAIN Christian
FENET Bruno	FAUCHEUX Benoît
CLÉMOT Philippe	PIERRE Benoist
FORTIER Mélanie	SAVOUREY Cathy
DELAGARDE Céline	MÉTREAU Affiwa
GILLOT Michel	DUPIN Christophe
HINET Régine	REYNAUD Catherine
RITOURET Bertrand	SOULAS Michel
SALIC Régis	HALLARD Claudie
AUDIN Armelle	DUCHESNE Jean-Claude
HIRTZ Michel	RIOT Jean-Pierre
DAVIET Gérard	PILLOT François
LOYAU-TULASNE Christophe	LAFLEURE Corinne
HAAS Betsabée	BOULANGER Christophe
BOURDIN Ludovic	FAUCHEUX Benoît
DUMENIL Emmanuel	SEBAOUN Christopher

- **PRECISE** que les représentants élus au sein des syndicats ont la faculté de présenter la candidature de Tours Métropole Val de Loire au poste de président et de vice-présidents, d'accepter toute fonction dans ce cadre et les dote de tous pouvoirs à cet effet.

Frédéric AUGIS : ***Pour le Syndicat des Mobilités de Touraine. Il y a peu de modifications. Il y a 11 délégués titulaires.***

En titulaires : Monsieur Christophe BOULANGER, Monsieur Lionel AUDIGER me remplace, Monsieur Sébastien MARAIS, Monsieur Christian GATARD, Monsieur FERREIRA-POUSOS Filipe remplace Monsieur SCHWARTZ, Monsieur Emmanuel DENIS, Monsieur Michel GILLOT, Monsieur Laurent RAYMOND, Madame Armelle GALLOT-LAVALLEE, Monsieur Patrick LEFRANÇOIS, Monsieur Emmanuel FRANÇOIS ;

En suppléants : Monsieur Stéphane HOUQUES, moi-même qui remplace Monsieur AUDIGER, Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, Madame Nathalie SAVATON, Monsieur Emmanuel DUMENIL qui remplace Monsieur Sébastien CLEMENT, Monsieur Thierry CHAILLOUX, Monsieur Régis SALIC, Madame Christine BLET, Madame Evelyne DUPUY, Monsieur Christian BONNARD et Madame Corinne CHAILLEUX.

Une seule liste a été présentée. Y a-t-il d'autres demandes, d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, mes chers Collègues, je vous propose de voter sur la liste en bloc à moins que quelqu'un veuille un vote différencié.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : **Pour le SMADAIT**, pas de modifications.

Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Patrick LEFRANÇOIS : **Sur le SMADAIT**, on avait proposé la candidature de Cathy SAVOUREY.

Frédéric AUGIS : Je ne l'ai pas vue.

Patrick LEFRANÇOIS : On avait fait un retour en ce sens.

Frédéric AUGIS : On reverra ça le mois prochain.

Patrick LEFRANÇOIS : Merci.

Annaelle SCHALLER : Concernant le SMADAIT, est-ce que vous pourriez indiquer quels étaient les élus concernés ? Je pensais également que Cathy SAVOUREY faisait partie de la liste.

Frédéric AUGIS : Je vais retirer pour ce soir.

Annaelle SCHALLER : OK.

Frédéric AUGIS : Comme je viens de l'indiquer, Madame.

Frédéric AUGIS : **Pour l'ANVAL**, il y a 17 délégués titulaires, 17 suppléants. Il n'y a aucune modification.

Je vous rappelle que l'on ne passe ces modifications que maintenant parce qu'il y avait un certain nombre de budgets qu'il fallait faire passer avant de pouvoir changer sinon cela aurait bloqué l'ensemble de nos institutions.

Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

C_23_05_22_003- INSTITUTIONS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DANS DIFFERENTS ORGANISMES

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 72

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire est représentée au sein de différents organismes extérieurs. Suite au renouvellement du Bureau métropolitain, il convient de désigner, au scrutin secret à la majorité absolue, de nouveaux représentants de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'Agence régionale de la Biodiversité, de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) et d'Initiative Touraine Val de Loire.

Il est précisé que, conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

- **DESIGNE** ci-après les représentants de Tours Métropole Val de Loire au sein des organismes extérieurs suivants :

- **Agence régionale de la biodiversité (désignation paritaire)**

2 Titulaires
HAAS Betsabée
COHEN Martin

- **Etablissement Public Foncier Local (EPFL)**

28 délégués titulaires pour siéger à l'assemblée générale	28 délégués suppléants pour siéger à l'assemblée générale
CHAILLOUX Thierry	JAVELOT Laure
LOYAU-TULASNE Christophe	DRUELLE Christian
GATARD Christian	HALLARD Claudie
DAVIET Gérard	BONNARD Christian
CHAILLEUX Corinne	SEBAOUN Christopher
DE OLIVEIRA Cédric	PIERRE Benoist
AUGIS Frédéric	GOBLET Aude
MARAIS Sébastien	NICOLAY CABANNE Marion
FERREIRA-POUSOS Filipe	GAGNAIRE Franck
RITOURET Bertrand	PLOQUIN Danielle
CLÉMOT Philippe	HOUQUES Stéphane
LEFRANCOIS Patrick	VALLÉE Didier
FENET Bruno	COHEN Martin
DUMENIL Emmanuel	BOURLIER Philippe
RAYMOND Laurent	PAUMIER Jean-Gérard
GILLOT Michel	JABOT Valérie
SALIC Régis	CLÉMENT Sébastien
SUARD Patricia	BA-TALL Oulématou
FRANCOIS Emmanuel	MARTIN Antoine
SAVATON Nathalie	BOULOZ Dominique
DENIS Emmanuel	HAAS Betsabée
LÉPINE Maria	REYNAUD Catherine

SOL Bernard	
WANNEROY Alice	PEREIRA-NUNES Élise
GILLE Jean-Patrick	SCHALLER Annaelle
SAVOUREY Cathy	MACÉ Odile
QUINTON Marie	GERARD Francis
BOULANGER Christophe	BRUTINAUD Romain

- **Initiative Touraine Val de Loire :**

1 Titulaire	1 Suppléant
GAULTIER Catherine	MANZARI Iman

Frédéric AUGIS : ***Pour l'agence régionale de la diversité, Betsabée HAAS et Martin COHEN.***

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : ***Pour l'EPFL, il y a 28 délégués titulaires et 28 délégués suppléants. La seule modification, c'est Monsieur FERREIRA-POUSOS qui remplace Monsieur SCHWARTZ.***

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : ***Pour Initiative Touraine Val de Loire, c'est Madame Catherine GAULTIER et en suppléant Monsieur MANZARI.***

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 72

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, Tours Métropole Val de Loire, lors de sa séance du 6 septembre 2021 a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

L'avant dernier alinéa de l'article L.1413-1 précise que le Président de la commission doit présenter avant le 1er juillet de chaque année à l'assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année précédente.

En 2022, conformément aux dispositions précitées, la commission s'est réunie aux dates suivantes :

Le 3 février :

- pour émettre un avis sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion des campings de Saint-Avertin et Savonnières,
- pour l'examen des rapports 2020 des délégations de service public relatifs à la distribution de gaz par GRDF sur le territoire métropolitain et d'électricité par la société Enedis sur Tours.

Le 17 mars :

- pour émettre un avis sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion du service public de l'eau potable sur le territoire de Parçay-Meslay et Rochecorbon,
- pour émettre un avis sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion du service public de l'eau potable sur le territoire de Ballan-Miré, Druye, Savonnières, Villandry et Berthenay,
- pour émettre un avis sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion du service public de l'eau potable de Saint-Genouph,
- pour émettre un avis sur le règlement de service de l'eau potable,

Le 24 juin :

- pour l'examen des rapports 2021 de l'office de tourisme intercommunal et des campings métropolitains,
- pour émettre un avis sur le règlement de service public des eaux usées,
- pour émettre un avis sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion de la piscine nordique les Thermes de Luynes.

Le 15 septembre :

- pour l'examen des rapports 2021 relatifs à la réalisation et gestion d'un réseau de communications électroniques à haut débit, à la qualité et le prix du service public d'eau potable et de l'assainissement (RPQS), à l'eau potable (contrats avec Véolia), la valorisation du biogaz produit à la station d'épuration de la Grange David, et les parkings en ouvrage.

Le 10 novembre :

- pour l'examen des rapports 2021 relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers, des centres aquatiques du Lac, Carré d'Ô, les Thermes, l'O Bleue, le golf de la Gloriette, le service extérieur des pompes funèbres et les réseaux de chaleur, de distribution d'électricité et de gaz.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

- **PREND ACTE** des travaux réalisés en 2022 par la Commission des Services Publics Locaux de Tours Métropole Val de Loire.

Frédéric AUGIS : *Conformément aux dispositions précitées, la commission s'est réunie le 3 février, le 17 mars, le 24 juin, le 15 septembre et le 10 novembre. Je vous demande de bien vouloir prendre acte du fait que la commission s'est réunie à ces différents moments.*

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_23_05_22_005- RESSOURCES HUMAINES - MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 72

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Les évolutions de l'organisation des services nécessitent la création et les transformations de postes énoncés ci-dessous :

Direction des Finances

- Suite à un départ en retraite, le poste à temps complet n°617 relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux doit être transformé en poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour exercer les fonctions d'agent de gestion financière.

Direction du cycle de l'eau

- Suite à un départ en mutation, le poste à temps complet n°2072 relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs doit être transformé en poste de droit privé classifié groupe II de la convention collective de entreprises de l'eau et de l'assainissement pour exercer les fonctions d'assistant de gestion administrative.

- Suite au départ en retraite d'un agent, il convient de créer le poste de droit privé n° 8631 classifié groupe IV de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement, pour exercer les fonctions d'opérateur SIG.

- Lors du Conseil métropolitain du 27 février 2023, une erreur matérielle s'est glissée lors de la transformation du poste de droit privé d'agent chargé de relation usagers et facturation qu'il y a lieu d'enregistrer sous le n°1416 en lieu et place du n°146.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

- **DECIDE** la création et les transformations de poste ainsi présentées ;

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente en charge des ressources humaines à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Marie LEPINE : *Bonjour à tous. Je vous présente les mesures relatives à la gestion administrative du personnel concernant les évolutions de l'organisation des services qui nécessitent la création et la transformation de plusieurs postes. Il y a en fait des transformations dues :*

- à un départ en mutation pour le cycle de l'eau,

- à un départ en retraite d'un agent pour le cycle de l'eau,

- à un départ en retraite également d'un agent au sein de la direction des finances,

- et enfin, un dernier point qui porte simplement sur une erreur matérielle qui s'est glissée lors de la transformation du poste d'agent de droit privé en charge des relations usagers et facturation pour lequel ce poste a été enregistré sous le n° 1416 au lieu de 146 ; c'est vraiment une petite erreur matérielle que l'on rectifie de façon anecdotique.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_23_05_22_006- FINANCES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 72

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Au regard de l'article L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales, les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités membre peuvent être en tout ou partie mis à disposition du syndicat mixte pour l'exercice de ses compétences.

Le Syndicat ne disposant pas de moyens humains et matériels lui permettant d'exercer pleinement ses compétences, Tours Métropole Val de Loire met à sa disposition une partie de ses services en support à son fonctionnement administratif, financier, technique et des systèmes d'information. A l'inverse, le Syndicat met à disposition de Tours Métropole Val de Loire une partie de ses services.

Il convient de contractualiser ces mises à disposition par voie de convention afin de définir les modalités techniques et financières de réalisation de ces missions.

L'ensemble des prestations rendues ont été valorisées pour Tours Métropole Val de Loire à hauteur de 58.946 euros et pour le Syndicat à hauteur de 12.161 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 17 avril 2023,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition entre Tours Métropole Val de Loire et le Syndicat des Mobilités de Touraine ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération, et tout document afférent à sa mise en œuvre.

Christian GATARD : Merci Président. La délibération suivante concerne une délibération qu'on passe tous les ans. C'est la convention de mise à disposition de services entre Tours Métropole et le syndicat des mobilités. Il se trouve que nous exerçons pour le compte de ce syndicat un certain nombre de fonctions supports. D'ailleurs, cela va dans les deux sens. L'ensemble des prestations rendues s'élève pour Tours Métropole à 58 946 € et pour le syndicat à la hauteur de 12 161 €. Chaque année, on adapte la convention pour tenir compte de ces flux financiers entre nos deux institutions qui comprennent d'ailleurs des mises à disposition de personnels et d'autres fonctions supports. Voilà, en résumé, ce que je peux vous en dire.

Frédéric AUGIS : Des questions sur cette délibération ?

Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

C_23_05_22_007- FINANCES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 72

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Au regard de l'article L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales, les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités membre peuvent être en tout ou partie mis à disposition du syndicat mixte pour l'exercice de ses compétences.

Le Syndicat ne disposant pas de moyens humains et matériels lui permettant d'exercer pleinement ses compétences, Tours Métropole Val de Loire met à sa disposition une partie de ses services en support à son fonctionnement administratif, financier, technique et des systèmes d'information.

Il convient de contractualiser cette mise à disposition par voie de convention afin de définir les modalités techniques et financières de réalisation des missions que le Syndicat confie à la Métropole.

L'ensemble des prestations ont été valorisées à hauteur de 34 892,80 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5721-9 et D5211-16,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 17 avril 2023,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition entre Tours Métropole Val de Loire et le Syndicat pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val d Loire ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération, et tout document afférent à sa mise en œuvre.

Christian GATARD : *La délibération suivante, c'est le même principe. Il s'agit d'une convention de mise à disposition entre la Métropole et le SMADAIT. Le SMADAIT a très peu de moyens propres pour assurer ses coûts de fonctionnement. C'est la Métropole qui assure pour le compte du SMADAIT un certain nombre de missions et de tâches qui s'élèvent pour l'année à 34 892.80 €. Il vous est demandé d'approuver cette convention de mise à disposition avec le chiffrage que je viens d'indiquer.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

(2 Absentions : Mmes SCHALLER, BLET)

C_23_05_22_008- TRANSPORTS ET MOBILITES DOUCES - SERVICE EXPRESS METROPOLITAIN DE TOURAINE - MANDAT POUR LA CONDUITE DE PROJET DE DEVELOPPEMENT

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Emmanuel DENIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

PREAMBULE

Les déplacements à l'échelle de l'aire d'attraction de Tours, près de 600 000 habitants, demeurent trop fortement dépendants de l'usage de la voiture, avec des encombrements importants aux heures de pointe sur de nombreux tronçons routiers malgré les investissements consentis par les autorités organisatrices des mobilités. Le territoire bénéficie notamment d'infrastructures de qualité, dont **une étoile ferroviaire existante exceptionnelle à huit branches** dont la valorisation permettrait de répondre à la forte volonté politique partagée de décarboner les déplacements.

Considérant l'urgence climatique et la nécessité de participer activement à la transition écologique, le moment est décisif pour développer activement des mobilités durables qui répondent à la forte demande des populations.

L'ensemble des élus (le Président de Tours Métropole Val de Loire, le Président de la région Centre-Val de Loire, les Présidents des EPCI du département et le Maire de Tours) ont unanimement souhaité s'engager dans cette démarche avec une vision équilibrée du territoire, pour à la fois partager et préciser une stratégie commune d'aménagement des territoires et de développement des mobilités durables, et conduire des projets concrets à court, moyen et long terme.

C'est pour répondre à cet objectif que les élus ont signé en présence de l'Etat le 27 janvier 2023 une déclaration d'intention pour engager les actions permettant le développement du Service Express Métropolitain de Touraine.

OBJECTIFS

La déclaration d'intention engage les parties dans une démarche collective d'amélioration des mobilités de l'aire d'attraction de Tours, et en particulier pour solliciter auprès de l'Etat l'intégration de l'aménagement de l'étoile ferroviaire de Tours sous forme d'un Service Express Métropolitain de Touraine en lien avec le futur Contrat de Plan Etat Région 2023-2027, que la Région doit construire avec l'Etat d'ici l'été 2023.

La déclaration d'intention rappelle les principaux objectifs sur lesquels les parties convergent concernant le développement des mobilités durables sur l'aire d'attraction de Tours.

Il s'agira par exemple à terme :

- De penser l'aménagement de ce territoire pour favoriser le développement des mobilités durables, et de mettre en cohérence voire fusionner les schémas de mobilités territoriaux ;
- De développer des services et des infrastructures adaptés aux besoins, avec des énergies cohérentes avec les projets des territoires, permettant de faciliter le report vers les mobilités durables ;
- De mieux connecter les solutions de mobilités et les réseaux (train, car, tram, bus, vélos, marche, nouvelles mobilités etc..), pour faciliter l'intermodalité, par des pôles d'échanges pertinents et aménagés en faveur du développement des mobilités durables ;
- De rechercher des solutions d'hybridation des réseaux et des services, pour s'appuyer sur les avantages respectifs de chaque mode (information commune, billets uniques, solutions de technologie hybride permettant d'utiliser plusieurs infrastructures par un même service, etc...) ;
- De partager les incidences financières de tels projets articulés ;
- De repenser l'articulation entre les différents réseaux et modes de transport en plaçant l'usager au cœur des réflexions, afin de proposer une alternative fluide et intuitive à la voiture individuelle.

Cette réflexion globale sera conduite de manière partagée et dans le respect des compétences de chacun.

De manière à concrétiser cet engagement, il est proposé que monsieur Emmanuel Denis, dans le cadre de sa délégation de Vice-président aux Mobilités, reçoive mandat pour conduire au nom de Tours Métropole Val de Loire le projet de développement du Service Express Métropolitain de Touraine et de lui permettre d'engager toutes les études préliminaires nécessaires à sa mise en œuvre.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- DECIDE de confier le mandat de conduire le projet de Service Express Métropolitain de Touraine à Monsieur Emmanuel Denis Vice-président aux mobilités pour conduire le projet de développement du Service Express Métropolitain de Touraine et lui permettre d'engager toutes les études préliminaires nécessaires à sa mise en œuvre.

Emmanuel DENIS : Après avoir signé avec l'ensemble des EPCI et en présence du président de la région, en présence du préfet, une convention engageant le territoire vers ce beau projet de Service Express Métropolitain, l'idée est d'embarquer maintenant la métropole de Tours. On a eu une petite présentation lors de la commission générale pour redonner les enjeux. L'objectif dans un premier temps va être de discuter sur le contrat de plan État/Région sur la partie mobilité qui nous permettra d'obtenir des budgets supplémentaires pour mettre en œuvre cette étoile ferroviaire, ce Service Express Métropolitain.

L'objectif, c'est aujourd'hui de me donner mandat de travailler avec l'ensemble des collègues. Bien sûr, j'associe le maire de Saint-Pierre-des-Corps, qui est au cœur du dispositif puisqu'il est au cœur de cette étoile ferroviaire à huit branches. Je voudrais rappeler - ce qui a été souligné lorsqu'on a rencontré le ministre des transports - le fait que le réseau est là, qu'on a déjà ce réseau avec ce centre et ce nœud ferroviaire autour de Saint-Pierre-des-Corps, et les huit branches qui partent ensuite en étoile. On va dire qu'on a le plus dur. Maintenant, il faut mettre des trains, avoir un service qui soit cadencé, qui offre vraiment une opportunité. Bien sûr, l'objectif derrière est d'avoir une alternative qui soit performante pour remplacer et réduire la place de la voiture dans notre métropole. On travaillera collectivement avec les collègues qui sont complètement impactés par ces sujets. En particulier, sans entrer dans les détails, on a déjà inscrit dans les priorités à travailler de réactiver, de remettre à niveau la halte ferroviaire de Fondettes/Saint-Cyr qui présente des vraies opportunités de remise en service. Il y a également celle de La Ville-aux-Dames qui a un très beau potentiel. Ce sera les premiers objectifs avec l'ensemble des collègues, et en premier lieu le maire de Saint-Pierre-des-Corps ; j'insiste mais c'est important. Je compte sur l'ensemble de nos collègues pour travailler avec les autres collectivités, les communautés de communes bien sûr, parce que l'objectif de ce Service Express Métropolitain est bien d'aller irriguer l'ensemble des territoires et de ne pas s'arrêter au centre métropolitain.

La délibération, c'est juste une délibération pour me donner mandat, pour travailler avec la région, avec l'ensemble des collègues, pour mettre le plus rapidement possible en œuvre cette étoile ferroviaire, sachant que c'est un projet au global à long terme mais qu'on a des opportunités très rapides de voies. D'ailleurs la Région l'avait rappelé, les premières pierres ont déjà été posées avec la rénovation de la ligne Tours-Loches et la mise en service de six nouvelles dessertes par jour, six nouveaux trains. De la même manière, il y a des arrêts supplémentaires qui se font aujourd'hui à Montlouis. L'année prochaine, en 2024, on aura aussi des investissements importants qui sont d'ores et déjà décidés par la région pour la

ligne Tours/Chinon. Une partie de ce Service Express Métropolitain est déjà en cours de réalisation, avec un sujet très important sur lequel il faudra qu'on discute et qu'on puisse avancer à savoir le fait d'homogénéiser les types de transport entre notre réseau urbain, notre réseau de tram et puis le réseau de TER. C'est une facilité extrêmement importante qui permet justement de donner une attractivité supplémentaire à ce type de service. Donc l'objectif de cette délibération, c'est de me donner mandat pour vous entraîner tous et toutes dans ce beau projet d'étoile ferroviaire.

Frédéric AUGIS : Emmanuel FRANÇOIS.

Emmanuel FRANÇOIS : *Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je souhaitais prendre la parole pour appuyer ce que tu viens de te dire, Emmanuel. Après la présentation qu'on a eue en commission, on s'est aperçu que l'importance des mobilités du territoire de Saint-Pierre-des-Corps était une vraie centralité, à la fois en axes routiers, en matière cyclable, mais aussi en transports collectifs et ferroviaires. Je pense qu'avec la gare nationale, avec une desserte de TGV en plein centre-ville à une heure de Paris et à une heure trente du deuxième aéroport européen, cette étoile ferroviaire en position centrale est un atout indispensable et nécessaire à la redynamisation du territoire, aux enjeux qui dépassent largement les limites du territoire de la commune.*

Je voulais t'affirmer tout mon soutien et t'exprimer la volonté de travailler en étroite collaboration avec toi sur le Service Express Métropolitain. Et pour le coup, il faut vraiment qu'on ne rate par le train cette fois-ci.

Merci.

Frédéric AUGIS : *Tu as bien raison. Pour conclure sur cette délibération, quand on a créé le syndicat des mobilités, on ne l'a pas appelé syndicat des mobilités de la métropole, on l'a appelé le syndicat des mobilités de Touraine car on avait déjà une volonté forte un jour d'uniformiser les billets. Qu'est-ce qui fait qu'il y a une rupture de charge ? C'est quand des personnes doivent changer de billets, tout cela. Aujourd'hui, l'intérêt est de pouvoir faciliter. Changer les modes de transport, c'est d'avoir quelque chose de facile dans la poche et pas de se dire : « J'ai mon abonnement Remi, j'ai mon abonnement TGV, j'ai mon abonnement Keolis. On va tous sur des autoroutes et quand on change d'opérateur, on ne s'en aperçoit pas. On doit tendre à cela avec la région. Et vraiment bravo du travail qui est réalisé parce qu'on voit bien aujourd'hui qu'il y a des avancées qu'on n'a peut-être pas eues depuis des années.*

Christophe.

Christophe BOULANGER : *Merci, Monsieur le Président. Je souscris évidemment à toutes ces interventions. Juste quelques éléments de complément.*

Sur la question du report modal dont on parle depuis des années, c'est un enjeu extrêmement fort. On a discuté il y a quelque temps du plan de protection de l'atmosphère, qu'il fallait qu'on ait une volonté d'aller beaucoup plus loin sur toutes ces questions. Il faut qu'on ait le bouquet le plus large possible d'offres de services. Aujourd'hui redynamiser l'étoile ferroviaire, c'est le maillon qui manque sur l'ensemble de ce bouquet d'offres. Ça, c'est le premier élément.

Le deuxième élément, je le dis et je le rappelle parce qu'on ne le redit pas assez, c'est que la région s'est énormément mobilisée pour sauver le réseau. Aujourd'hui, les millions qui ont été investis sur Tours/Loches, les millions qui ont été investis et qui vont être encore investis l'année prochaine sur Tours/Chinon, les millions qui ont été investis sur Tours/Château-Renault/Vendôme, c'est de l'argent qui a permis de sauver le réseau.

Aujourd'hui, le réseau est redevenu à niveau. Il faut qu'on passe à l'étape supérieure de mettre un service à disposition de la population sur ce réseau qui existe. Il n'y a pas beaucoup de territoires en France qui ont cette chance. L'État en a identifié 17 ou 18. On fait partie de ces 17 ou 18 réseaux. L'État a décidé de ne mettre sur ces étoiles ferroviaires qu'une douzaine de Services Express Métropolitains et on en fait partie. C'était les dernières annonces ministérielles. Donc il faut qu'on avance sur cette question de la manière la plus pragmatique, de la manière la plus intégrée et de la manière la plus volontariste possible. Ensuite, ce qu'il est important de rappeler, c'est que sur ces sujets, il n'y aura pas de grand soir. Il ne faut pas vendre du rêve aux Tourangeaux. On ne passera pas sur les huit branches à un cadencement toutes les 20 minutes de 7 h le matin à 23 h. C'est juste quelque chose qui est irréaliste. On peut espérer aller dans cette direction à échéance de 10, 15 ou 20 ans. C'est ce à quoi doivent conduire les études à venir pour savoir où il faut investir, quel est le niveau d'investissement nécessaire pour réussir à franchir ce cap. Ce qui a été décrit par le maire de Tours à l'instant, c'est notre capacité à intervenir rapidement pour mettre plus de trains sur le réseau existant, et au-delà de cette offre de services, avoir des interventions ponctuelles sur les haltes. Je pense à Fondettes/Saint-Cyr évidemment. La Ville-aux-Dames, c'est dans le cadre du syndicat des mobilités, ce n'est pas dans la métropole. Mais c'est un sujet sur lequel il faudra qu'on travaille. Sur ces sujets-là, si la métropole est proactive, y compris en prenant des risques et des risques financiers, on est en capacité, je l'affirme aujourd'hui, de rouvrir la gare de Fondettes et de Saint-Cyr avant la fin du mandat, avec des trains sur cette ligne.

La balle est dans le camp de la métropole. Il faut qu'on se mobilise. Je suis extrêmement satisfait qu'on ait enfin un pilote qui est désigné sur ce dossier pour qu'on arrive à coordonner l'ensemble de ces actions ou pour qu'on arrive à afficher des éléments tangibles et perceptibles de services nouveaux à la population. Je crois que c'est important de le rappeler. Il y aura une échéance immédiate dans les deux ou trois ans, une échéance beaucoup plus lointaine. C'est important qu'on s'inscrive dans cette échéance. Il y a deux éléments qui sont importants aujourd'hui. C'est créer un niveau de gouvernance : le SMT, le SMT élargi, je ne sais pas mais il faut créer un endroit, un niveau de gouvernance, un niveau d'échanges où avec la région on continue à construire sur cette question. C'est le premier élément. Deuxième élément, j'aimerais que l'État se bouge un peu. On devait avoir un projet de loi au mois de juin. Il est reporté aux calendes grecques, peut être septembre, peut être octobre, on l'espère, avant la fin de l'année. Tant que ce projet de loi ne sera pas voté, on sera dans le flou, on sera dans le brouillard. De la même manière que tant que la préfète de région n'aura pas sa lettre de cadrage pour savoir dans quelles conditions on négocie le CPER mobilité entre les collectivités, la Région et l'État, on restera dans le flou. Il faut que chacun amène sa pierre à l'édifice. Je suis extrêmement satisfait de voir que la métropole se mobilise sur cette question aujourd'hui mais il faut qu'on ait des acteurs en face qui soient réactifs, et aujourd'hui ce n'est pas complètement le cas.

Frédéric AUGIS : *On va rester positif. Christian GATARD.*

Christian GATARD : *Merci Président. Je voulais à mon tour me féliciter que ce projet soit ce soir inscrit à l'ordre du jour. Je voudrais vous rappeler que, lorsque nous avons fait approuver par le syndicat mixte de l'agglomération tourangelle qui comprend aujourd'hui 54 communes, le schéma de cohérence territoriale, c'est à dire le SCOT, celui-ci a été approuvé quasiment à l'unanimité en 2013. Ce projet-là faisait partie intégrante du projet de territoire approuvé à l'époque et s'articulait sur un nouveau réseau de mobilité avec l'idée d'un développement territorial autour de ce nouveau réseau de mobilité.*

Il faut savoir qu'à l'époque ça faisait un petit peu sourire parce qu'on ne parlait pas comme ça du réseau express métropolitain, on ne parlait que de l'étoile ferroviaire. C'était considéré comme un serpent de mer c'est-à-dire un sujet un peu rebattu, pas très crédible, qui revenait régulièrement quand on n'avait pas grand-chose à se dire. Là, l'État l'a inscrit dans ses priorités. Je crois qu'il était important qu'on se batte comme cela a été fait. Notre président et nos vice-présidents se sont rendus au ministère pour obtenir qu'on fasse partie des priorités au plan national. Je m'en félicite complètement parce qu'aujourd'hui, il ne peut pas y avoir de projet de territoire sans un projet de mobilité décarbonée et puissant comme celui dont on parle et dont on va parler d'ailleurs aussi tout à l'heure.

Je voulais aussi souligner un point que j'ai particulièrement apprécié dans l'intervention de Christophe BOULANGER, il a dit que la Métropole allait devoir prendre un risque financier. Je ne pense pas que ce soit un risque mais c'est un engagement financier fort que la Métropole va devoir prendre parce que, dans les intentions de l'État, le financement de ces réseaux métropolitains ou réseaux express territoriaux devra être contractualisé avec l'État bien sûr, les régions mais également les métropoles. Ce sont des investissements considérables qui seront d'ailleurs peut-être tout à fait comparables, voire même supérieurs à celui que nous envisageons dans le cadre de la ligne 2 et de la ligne 3 du tram. C'est bien que Christophe l'ait souligné parce que je pense qu'il n'y a pas de projet de territoire sans investissement financier important. Ce sont des choses qui s'anticipent et qu'on doit préparer parce qu'il n'y a pas non plus de projet de territoire sans projet de gestion. Voilà ce que je voulais rajouter à cet égard.

Frédéric AUGIS : *Je tiens à remercier la Région qui a franchement fait des évolutions positives pour notre territoire. Je tiens à rappeler aussi que, quelques mois avant de devenir métropole, on a refusé d'être communauté urbaine à l'unanimité. On est devenu métropole pour différents aspects dont un est d'être autour de la table pour le volet CPER. Il n'y a pas que la région. La métropole d'Orléans et la métropole de Tours sont autour de la table. Je pense que c'est mieux d'être autour de la table pour négocier ses propres politiques publiques, dont celle de ce Service Express Métropolitain de Touraine.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_23_05_22_009- TRANSPORTS ET MOBILITES DOUCES - LIGNE 2 DU TRAMWAY - APPROBATION DE LA POURSUITE DU PROJET ET PRINCIPE DE FINANCEMENT DU SYNDICAT DES MOBILITES PAR LA METROPOLE

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Emmanuel DENIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 16 octobre 2017, le Conseil métropolitain a adopté une décision de principe pour la création d'une deuxième ligne de tramway. Les trois objectifs majeurs mis en avant étaient les suivants :

- *Faciliter les déplacements en continuant à développer un système de transport performant et fiable. Ceci permet de garantir la possibilité de se déplacer librement dans des conditions maîtrisées de coûts et de durée ;*
- *Préserver l'environnement et réduire les consommations d'énergie et la pollution de l'air. Il s'agit de maintenir la qualité de vie qui fait la richesse de notre territoire. Ce*

projet participe à assurer les meilleures conditions pour la santé publique et la qualité de l'air. Faire baisser les émissions à particules fines, le niveau de stress, le nombre d'accidents de la route, libérer de l'espace public sont autant de défis à relever ;

- *Pérenniser un développement maîtrisé : participer à dessiner la Métropole de demain, soutenir l'économie, l'activité hospitalière, le développement de l'enseignement supérieur et l'activité aéroportuaire. Il s'agit de garantir l'accessibilité aux emplois, aux services, aux commerces, aux grandes infrastructures de transport ferroviaires et routières et aux secteurs d'habitat, condition fondamentale du dynamisme économique.*

Or force est de constater que l'évolution du contexte économique, social et environnemental depuis 2017 ne fait que renforcer et rendre plus importants encore les trois objectifs alors identifiés.

Ce projet de deuxième ligne a donc fait l'objet d'une concertation préalable en 2018, sur la base de deux projets de tracé.

Pour le premier projet de tracé, les études réalisées ont révélé plusieurs difficultés pour la mise en œuvre de cette ligne : modalités d'insertion, prévention sérieuse de l'Etat sur la compatibilité du projet avec les objectifs du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Ville de Tours, études racinaires révélant la difficulté d'assurer la préservation des arbres du boulevard Béranger. L'ensemble de ces données nouvelles apparues depuis 2018 faisait peser un risque sérieux sur l'obtention de la déclaration d'utilité publique nécessaire à la poursuite du projet.

Par délibération du 27 juin 2022, le Conseil métropolitain a donc confié au Syndicat Mixte des Mobilités de Touraine (SMT) l'étude du tracé empruntant le boulevard Jean Royer, ce tracé conservant les objectifs initiaux à savoir les connexions au périphérique, le lien entre les hôpitaux de Bretonneau et de Trousseau et la traversée des quartiers denses.

A ce jour, les études réalisées montrent la faisabilité technique d'un tracé de la deuxième ligne de tramway passant par le boulevard Jean Royer.

Il convient donc de relancer le projet, en s'inscrivant désormais dans la réalisation des études d'avant-projet. Celles-ci permettront d'arrêter le programme détaillé définitif et le planning des travaux de l'opération ; de mettre en évidence les optimisations en précisant et justifiant les évolutions intervenues en termes techniques et fonctionnels par rapport aux études préliminaires; de décrire les estimations de coût (de niveau avant-projet) et de justifier leurs éventuelles évolutions par rapport aux études préliminaires.

Le Syndicat de Mobilités de Touraine financera le projet par des subventions d'équipement, essentiellement attribuées par l'Etat, et par des financements bancaires européens (Banque européenne d'investissement) et nationaux (Banque des territoires, établissements commerciaux).

L'importance des investissements et la nécessité d'assurer la solvabilité du Syndicat des mobilités pendant la réalisation du projet et notamment dans l'attente de la pleine exploitation de la nouvelle ligne impliquent un besoin de financement par la Métropole,

évalué à ce jour à 371 millions d'euros pour la période 2024-2050, dont 289 millions d'euros en contribution de fonctionnement et 82 millions d'euros en subvention d'investissement.

Il importe donc que la Métropole garantisse dès à présent au SMT qu'elle contribuera au financement de ce projet essentiel et structurant, conformément aux statuts du syndicat.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 17 décembre 2018 décidant des éléments de définition du projet de deuxième ligne de tramway et de ses composantes, notamment le trajet du tramway entre les communes de La Riche et de Chambray Les Tours,

Vu la délibération du 27 juin 2022 autorisant l'engagement des études complémentaires du tracé de la ligne 2 du tramway par le Boulevard Jean Royer,

- **ETUDIE ET MET AU VOTE**, conformément à l'article 26 du règlement intérieur, le projet d'amendement joint en annexe ;

- **APPROUVE** la poursuite du projet de deuxième ligne de tramway sur la base du tracé empruntant le boulevard Jean Royer et l'engagement des études d'avant-projet ;

- **S'ENGAGE** à contribuer au financement du Syndicat des Mobilités de Touraine de manière à lui permettre, en complément des subventions d'investissements obtenues, de conduire le projet structurant de deuxième ligne de tramway.

Frédéric AUGIS : *Je laisse la parole à Emmanuel Denis. Il y aura une présentation d'un amendement à l'issue de cette présentation d'Emmanuel.*

Emmanuel DENIS : *On est dans la continuité et cela a une vraie cohérence avec ce que l'on vient de voir puisque la volonté de la métropole, c'est d'avoir un projet complètement cohérent sur les mobilités, avec le schéma vélo qui a été voté l'année dernière et pour lequel on est en cours d'étude - on accélérera les travaux, on aura des phases de travaux très importantes en 2024 et 2025 – et l'étoile ferroviaire. Là, j'ai commencé par cibler le centre métropolitain avec le schéma vélo, même s'il irrigue l'ensemble de la métropole. On vient d'évoquer l'étoile ferroviaire qui a pour objectif de drainer l'ensemble des territoires du département. Entre les deux, il y a le réseau de transports en commun avec la volonté et un travail fait depuis plusieurs années maintenant de réaliser une deuxième ligne de tramway. Je ne refais pas toute l'histoire mais on avait voté ici l'année dernière la volonté de réorienter le projet sur l'alternative Jean Royer parce que le passage sur Béranger posait de grosses difficultés et mettait en péril nos alignements d'arbres remarquables le long du boulevard Béranger. Pour ces raisons, nous étions revenus sur l'alternative qui avait été étudiée lors de la concertation. Je laisserai bien sûr la parole au président du SMT qui pourra détailler. Le travail a été fait sur la possibilité technique de réaliser et de prendre cette alternative sur le boulevard Jean Royer avec bien sûr la crainte de recréer des nuisances, comme ça peut être le cas aujourd'hui sur la rue Maginot où on a effectivement cumulé quelques inconvénients. Là, on s'est attaché à trouver des solutions pour ne pas cumuler*

les nuisances sur ce boulevard Jean Royer. On a trouvé des solutions qui ont été présentées en partie d'ailleurs au collectif qui est présent ce soir, qui vous ont été présentées la semaine dernière. L'objectif, c'est d'engager la métropole dans ce projet extrêmement structurant pour notre réseau. Il y a trois volets. Il faut quand même rappeler derrière l'importance de ce type de projet. Ce n'est pas juste un projet de transport en commun. C'est aussi bien sûr et d'abord un projet social puisque cette deuxième ligne de tramway nous permettra de désenclaver quatre quartiers politique de la ville : La Bergeonnerie, le quartier des Fontaines, le quartier Maryse Bastié et le quartier de La Riche. C'est un vrai désenclavement social pour ces quartiers politique de la ville. C'est aussi permettre justement aux populations qui sont peut-être moins argentées de lâcher leur voiture. Vous savez que le coût d'une voiture est exorbitant d'autant plus avec l'augmentation de l'énergie. C'est plus de 7 000 € par an pour l'entretien et l'utilisation d'un véhicule. Même si on peut encore souhaiter avoir des prix plus bas, on a des abonnements à 45 € qui peuvent aussi parfois être aidés en plus par l'entreprise. Quand on propose un réseau efficace, le coût de déplacement, de mobilité est beaucoup moins important. C'est un acte social très fort.

C'est bien sûr un projet écologique. D'abord parce que c'est trouver une alternative à la voiture. C'est le résultat de la première ligne de tramway. Avant de s'engager sur la deuxième ligne, il faut quand même y revenir pour se dire quels progrès on a accompli et quels ont été les bénéfices de la première ligne. Je rappelle que le couloir autour de cette première ligne de tramway, c'est moins 7 % de part modale de la voiture dans l'espace. Cela a un effet vraiment très fort sur le changement et la décision de changer de véhicule et de mobilité. Bien sûr, ça réduit la pollution, ça réduit les émissions de gaz à effet de serre. Je ne refais pas le couplet là-dessus mais on est dans une urgence climatique et on doit absolument proposer des solutions écologiques de transports.

Enfin, c'est un vrai projet économique très fort, très structurant pour la métropole, parce que c'est 500 millions de travaux dans les quatre à cinq années à venir. C'est aussi toute une économie derrière qui est mobilisée. C'est aussi donner une attractivité aux territoires. C'est un renouvellement urbain puisque ce n'est pas simplement mettre des rails et un tram dessus, cela s'accompagne à chaque fois d'un renouvellement urbain dans le couloir métropolitain, ce qui est aussi un bénéfice économique très important. Et c'est une attractivité supplémentaire pour les entreprises qui hésitent à venir s'installer en Touraine ou pas. À chaque fois, il y a cette question du transport entre la gare de Tours et le lieu où ils veulent s'installer, et, quand il y a un tram, tout de suite ça peut déclencher des décisions. C'est un levier, un atout supplémentaire en termes de développement économique pour le territoire.

On a eu l'occasion d'en parler très longuement la semaine dernière. Cela a bien sûr un impact et c'est la deuxième partie de cette délibération. La première, c'est d'acter la capacité à utiliser cette alternative du boulevard Jean Royer comme tracé pour cette ligne 2 de tram. Bien sûr, ça nécessitera un engagement fort de la métropole, y compris financier. C'est aussi cette volonté qui doit être actée à travers cette délibération.

Voilà, en quelques mots pour lancer le débat. Je sais qu'il y a un amendement. Est-ce qu'on débat déjà sur ces éléments ?

Frédéric AUGIS : *Avant de lancer le débat, on va présenter l'amendement. Je passe d'abord la parole à Romain BRUTINAUD.*

Romain BRUTINAUD : *Merci Monsieur le Président. Vous avez cet amendement sur table. Je vais vous présenter cet amendement dont je suis signataire avec mes collègues tourangeaux Christophe BOUCHET, Marion NICOLAY CABANNE, Mélanie FORTIER, Affiwa METREAU et Céline DELAGARDE. Il établit une proposition constructive à cette délibération.*

Il n'est pas question de s'opposer au principe du tramway. Nous souscrivons à ces objectifs affichés dans la délibération qui sont : faciliter les déplacements, préserver l'environnement, pérenniser un développement maîtrisé qu'il soit économique ou urbanistique.

Le tracé proposé à la suite de la commission générale affiche un coût bien plus élevé qu'à l'origine et met en péril les autres investissements de la métropole, notamment pour les mobilités durables et de transition écologique, schéma cyclable ou développement des bus à haut niveau de service. Sans augmentation des impôts, la démonstration a été faite en commission générale que l'objectif serait très difficilement atteignable à moins notamment de réduire nos dépenses, ce qui implique directement nos projets. Aussi, cela interroge sur le meilleur ou les meilleurs moyens de réduire nos gaz à effet de serre pour diminuer notre impact sur l'environnement, ce qui est l'un des objectifs principaux du tramway, d'autant qu'il existe un vrai point d'interrogation quant à la pertinence de ce projet désormais, la rupture de charge organisée place de la Liberté pour joindre la gare à Trousseau ou plus largement le centre-ville de Tours sur cette seconde ligne. C'est un fait acquis que cette rupture de charge a une conséquence directe sur le nombre de passagers empruntant la ligne pour rejoindre le centre-ville de Tours notamment.

Par ailleurs, envisager à l'avenir la place de la Liberté comme un nœud modal au cœur de notre ville, au cœur de notre métropole alors que nous espérons le projet de RER métropolitain, de SEM métropolitain, aux dépens finalement de la gare de Tours, pose là aussi une contradiction avec nos autres projets.

Enfin, dans un climat national qui peine à voir émerger la notion de concertation, notre responsabilité en tant qu'élus locaux, est de tout faire pour maintenir ce lien de confiance avec nos habitants. Or, le projet de tracé par le boulevard Jean Royer n'a fait l'objet d'aucune validation populaire dans aucun des programmes des élections municipales de 2020. Cette validation populaire est d'autant plus en péril, alors que l'on met en balance l'essentiel du lien entre un élu et les électeurs, le consentement à l'impôt, en envisageant l'augmentation ou même la création de taxes supplémentaires pour assurer le financement mis à mal par l'inflation.

Comme benjamin de cette assemblée, je souscris à ce qui a été évoqué en commission générale. Oui, notre jeunesse est plus que jamais concernée et investie par les sujets climatiques. Mais cette jeunesse, elle est aussi consciente de la notion d'un équilibre des pouvoirs, elle a soif de démocratie et d'une participation active aux décisions publiques qui impactent leur vie quotidienne. Comme beaucoup de nos concitoyens désormais, comme en témoigne notamment la présence de nombreux riverains de Jean Royer ce soir que je salue, démocratie et finalement écologie, l'un ne va pas sans l'autre. L'écologie politique réelle, c'est ce projet dans toutes ses dimensions. Aussi, même s'il n'y a pas de tracé miracle, pour tenir compte de l'évolution des coûts, de la nécessité de continuité de l'interconnexion des lignes présentes et futures, afin d'éviter la rupture de charge mais aussi pour le développement d'un projet efficace de réduction des gaz à effet de serre sur notre métropole, nous vous proposons ce tracé qui débute de la gare de Tours. C'est une alternative et non une concurrence. Je vous remercie.

Monsieur le Président, nous vous demanderons un scrutin à bulletins secrets sur cet amendement, s'il vous plaît.

Merci beaucoup.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Je lance le débat. Monsieur SOULAS avait levé la main.*

Michel SOULAS : *Je vous remercie mais ce n'est pas pour intervenir sur l'amendement.*

Frédéric AUGIS : *On a présenté l'amendement, maintenant on lance le débat. On votera l'amendement au moment du vote global.*

Michel SOULAS : *Monsieur le Président, chers collègues, en tant que conseiller métropolitain, je me félicite ici, évidemment, comme vous toutes et tous, que la deuxième ligne de tram reliant les villes de La Riche et de Chambray voit enfin le jour. Toutefois, en tant qu'élu de Saint-Pierre-des-Corps, j'ai - et vous vous en doutez, chers collègues - quelques réserves sur cette délibération qui vous est présentée ce soir.*

Il est écrit dans la délibération de ce soir que « ce projet de deuxième ligne a donc fait l'objet d'une concertation préalable en 2018 » pour faire référence à cette délibération du 17 décembre 2018. Or, la délibération qui nous est présentée ce soir omet de rappeler que la délibération adoptée le 17 décembre 2018, ajoutait « - DECIDE la réalisation d'études complémentaires, dès 2019, pour la conception d'une ligne de tramway avec 2 branches vers Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Cyr-sur-Loire à présenter à la concertation pour la réalisation d'un réseau de lignes de tramway ; - DECIDE d'engager des études pour la constitution d'un dossier d'enquête publique pour l'ensemble du projet ».

Ma première réserve porte donc sur la référence à la délibération de 2018 dans ce texte soumis au vote ce soir car elle est incomplète et cela pose évidemment problème. J'ajoute que la délibération du 17 décembre 2018 a été adoptée à l'unanimité par le Conseil métropolitain.

Sur le tracé, la lecture que peut en faire un habitant de Saint-Pierre-des-Corps d'un passage de la ligne 2 par le boulevard Jean Royer, l'amène évidemment à comprendre que l'on ferme la porte à l'arrivée du tram en centre-ville par le boulevard Jean Bonin. La solution alternative qui semblerait émerger aujourd'hui, ce serait un BHNS par le sud pour desservir sous forme de terminus la gare TGV de Saint-Pierre-des-Corps. Cette dernière hypothèse fonde donc ma deuxième réserve car on priverait alors d'un moyen de transports en commun digne de ce nom, l'ensemble de la population de Saint-Pierre-des-Corps au profit de déplacements du cœur métropolitain vers l'extérieur et inversement, en ignorant de fait la population de Saint-Pierre-des-Corps.

Enfin, ma troisième réserve est celle de l'équité envers les populations de notre métropole. Je pourrais certes comprendre que l'on veuille bien réfléchir dès maintenant d'une extension du tram vers l'aéroport, aéroport qui fait toujours quand même, rappelons-nous, débat au sein même de ce conseil, mais on ne peut pas ignorer dans le même temps une population de près de 6 000 habitants d'un quartier prioritaire, quartier de la Rabaterie où le taux de pauvreté est le plus fort du département. Ce serait rajouter une forme d'exclusion sociale à une population déjà en difficulté.

Pour ces trois raisons, et même si, je le rappelle, je me félicite du lancement de cette deuxième ligne de tram, je m'abstiendrai donc sur cette délibération et souhaite que les points que je viens d'évoquer trouvent des réponses le plus rapidement possible, à savoir le respect de la délibération de 2018 dans son intégralité, la prise en compte de la ville de Saint-Pierre-des-Corps dans le schéma des mobilités et le désenclavement du quartier de la Rabaterie.

Je vous remercie.

Frédéric AUGIS : *Benoist PIERRE.*

Benoist PIERRE : *Merci. Je vais suivre aussi ce qui vient d'être dit et j'adhère totalement aux propos qui viennent d'être tenus par notre collègue de Saint-Pierre. Durant la dernière campagne municipale, nous nous étions engagés avec certains de mes collègues de Tours en faveur d'une ligne de tramway qui allait de Chambray-lès-Tours vers La Riche et qui ne*

passait pas par le boulevard Heurteloup. Le tracé qui est proposé dans cette délibération correspond à cette demande. Hélas, il y a eu beaucoup de ralentis, de tergiversations qui minent notre vie métropolitaine et qui ont retardé le projet, et son coût est devenu désormais pharaonique. Ça fait trois ans qu'une décision aurait dû être prise. La facture est désormais très salée. Elle est liée, chacun le sait, aux changements incessants aussi du côté du maire de Tours qui n'a pas voulu entendre nos alertes sur Béranger et préparer bien en amont une option B pour parer à toute mauvaise surprise. Cela a pris juste un an et demi, deux ans. Nous sommes aujourd'hui rattrapés par la vague inflationniste qui change radicalement la donne du financement du tram.

Je propose donc, avec certains de mes collègues, trois conditions minimales à satisfaire pour soutenir la poursuite de ce projet, en lien aussi avec les demandes qui sont faites par nos concitoyens.

Premièrement, par rapport au passé récent, très récent, une pleine transparence des études. On ne pourra plus accepter aujourd'hui des études racinaires cachées ou autres. Toutes les études réalisées dans le cadre de cette ligne B, notamment les études de l'avant-projet sommaire, doivent être rendues publiques et accessibles sur Internet. Monsieur Emmanuel DENIS, vous vous êtes engagé à cette transparence publique en commission générale et j'attends pour ma part, nous attendons l'étude concernant Jean Royer. Vos nombreux mandats et vos erreurs du passé vous y obligent, comme les engagements fermes que vous avez pris sur ce point lors de cette commission générale. Je sens qu'il y a quelques contestations sur le côté. Sans transparence des études, on ne peut pas discuter, ce n'est pas possible.

Deuxièmement, l'absence de toute augmentation de la pression fiscale à la métropole. Ni la hausse de la CFE, ni l'augmentation des taxes foncières sur les ménages ne sont justifiées par cette ligne B. Son financement, en revanche, et c'est la proposition qui est faite, doit passer par la baisse du montant total d'investissement. Lorsqu'on ne peut pas le faire, on fait des économies et cela ne veut pas dire repenser le projet dans son intégralité. Ça ne veut pas dire déconsidérer le projet dans son intégralité. Ça veut dire l'aménager en fonction du contexte que nous avons en face de nous. On ne peut pas faire payer à nos concitoyens nos erreurs, notre attentisme et un contexte qui est indépendant de notre volonté. Je propose donc un choix plus sobre en matériel roulant. Il suffit juste de lire la presse, d'aller voir un peu ce qui se passe. Le Havre, Caen viennent de faire des économies en passant de rames de 40 mètres à des rames de 30 mètres. On pourrait s'associer d'ailleurs puisque leur tram est pour 2027/2028, notamment Le Havre. Les images que nous avons vues en commission générale et qu'on trouve sur Internet nous montrent qu'il y a un long, très long trajet de Trousseau vers La Papoterie. Je crois qu'il faut avoir le courage de réduire un peu cette ligne de 12.5 kilomètres. Par exemple, au Havre, c'est une augmentation par rapport à trois branches qui avaient été choisies, de 10,5 kilomètres. Je crois qu'il faut avoir le courage de réduire légèrement. Je parle sous le contrôle de Christophe BOULANGER, nous savons que c'est 20/25 millions le kilomètre.

Christophe BOULANGER : *Oui.*

Benoist PIERRE : *C'est à peu près l'ordre de grandeur. Mes chiffres sont donc exacts. Je pense qu'on peut réfléchir à cette réduction de la section Papoterie/Trousseau et donc l'abandon du parking relais de La Papoterie. Il faut en outre, me semble-t-il, avoir le courage de l'arrêt de la culture de la gratuité des transports qui est trop présente dans les discours et notamment dans ceux que nous avons entendus récemment en commission générale. Les usagers doivent contribuer à leur juste part à la hausse des coûts d'exploitation. Enfin, une redéfinition des échanges financiers entre communes et la métropole permettra peut-*

être sans doute d'équilibrer le budget du SMT à taux d'imposition constant, et je pense en particulier aux trois communes principales bénéficiaires de cette deuxième ligne, à savoir Tours en priorité, La Riche et Chambray-lès-Tours.

Troisièmement, nous devons, me semble-t-il, aller vers un réseau davantage maillé et apaisé du tramway tourangeau. Comme il n'y a pas aujourd'hui les documents, il est difficile de discuter de cela. J'espère que nous pourrions le faire avec le président du SMT dans le cadre de réunions qui associeraient aussi d'autres élus que les simples membres du conseil d'administration du SMT. Le principal écueil de la ligne B, me semble-t-il, réside dans son incapacité à desservir la gare et l'hypercentre de Tours. C'est ce qu'on vient d'entendre à juste titre par l'amendement qui effectivement pense en réduction de ligne. Je ne sais pas si on doit dire désormais « demi-ligne » ou « autre ligne », mais malheureusement aujourd'hui les choses ont été faites autrement et il est difficile de rétro-pédaler sauf à repartir d'un projet zéro qui nous prendrait sans doute encore 10, 15, 20 ans. C'est bien ça, cet écueil. L'écueil, c'est les chiffres modestes de fréquentation attendue : 35 000 voyages/jour. Probablement que ça ne dépassera pas 35 000 voyages/jour. On parle même de 31 ou 32 000 voyages/jour.

Intervention hors micro.

Benoist PIERRE : *Ça, c'est faux ? Ok, c'est bien d'avoir immédiatement le fact-checking en conseil métropolitain. Si on avait les documents avant, on pourrait vérifier. Nous souhaitons que des études soient commandées dès à présent pour densifier l'exploitation du réseau de tramway avec des lignes Trousseau/Tranchée, La Riche/Tranchée, c'est-à-dire d'avoir la possibilité de partir de La Riche et d'arriver à La Tranchée en reprenant la ligne 1. Ça veut dire qu'on pense aussi la place de la Liberté comme un nœud modal. Cela permettrait très certainement une bien plus grande fréquentation du réseau, à la hauteur des objectifs ambitieux de promotion des mobilités décarbonées qui doivent être bien sûr les nôtres. Enfin, sur au moins une partie du tronçon Jean Royer et pour entendre le collectif et les problèmes techniques qui avaient été évoqués, on voit, quand on lit les comptes-rendus d'il y a quelques années, qu'il y avait un obstacle, de nombreux obstacles sur Jean Royer. Je ne comprends pas qu'aujourd'hui ces obstacles disparaissent. D'ailleurs, Monsieur DENIS, vous aviez expliqué que vous vous étiez très fortement opposé à ce passage à Jean Royer. Est-ce que le boulevard a totalement changé ? Dans ce cas-là, il faut nous expliquer comment en six ou sept ans, le boulevard a changé. Ou est-ce que ces problèmes techniques demeurent ? Dans ce cas, peut être évoquée la solution de voie unique. Je sais que ça ferait perdre peut-être deux, trois ou quatre minutes sur le transport, mais dans tous les cas, ça permettrait d'apaiser fortement le passage par Jean Royer. Vous avez un arrêt sur la place de Strasbourg, place de la Liberté ; un seul tram peut passer et s'il y en a un en face, il attend que l'autre soit passé pour s'engager sur la voie.*

Voilà l'ensemble des propositions que nous faisons. Nous avons travaillé aussi sur ce que l'intégralité de ces propositions permettrait d'économiser, c'est entre 60 et 80 millions. Donc, c'est certainement à discuter, certainement à affiner. Peut-être qu'on se plante complètement, mais en tous les cas, j'aimerais bien que ces options soient proposées à un moment ou un autre et étudiées pour qu'on puisse avoir les retours de ces propositions.

Tout ça pour vous dire qu'avec plusieurs collègues, nous nous abstenons sur cette délibération qui, pour le moment, me semble être une option tout à fait envisageable, mais à condition de faire cette réduction de coûts et d'avoir cette transparence de l'information. Merci.

Frédéric AUGIS : *Céline DELAGARDE.*

Céline DELAGARDE : *Merci Monsieur le Président. Juste une intervention. J'aurais voulu intervenir après Romain, mais vous ne l'avez pas vu, ce n'est pas grave. Juste pour dire que cette délibération contient deux parties, une première partie qui concerne le tracé de la ligne de tram et une deuxième partie qui concerne le financement. Nous aurions souhaité que cette délibération puisse être votée en deux parties également, qu'on dissocie les votes. Et comme l'a demandé Romain, je demande également à un vote à bulletins secrets.*

Frédéric AUGIS : *Marion NICOLAY-CABANNE.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *Merci Monsieur le Président. Je tiens d'abord à vous remercier pour l'organisation de la commission générale, de bonne tenue, très enrichissante et source de nombreuses informations sur deux projets importants pour notre territoire que sont le Service Express Métropolitain et la deuxième ligne de tramway.*

Je reviens très rapidement sur le Service Express Métropolitain. En 2014, il y a quasiment dix ans, nous avions ce projet dans notre programme municipal à une époque où personne n'y croyait ; Monsieur GATARD l'a rappelé tout à l'heure. La SNCF fermait même des gares à tour de bras, et, malgré l'indifférence générale, nous avons inlassablement défendu cette idée, portée notamment par Yves MASSOT. Même jusqu'à la dernière campagne des régionales l'an dernier, j'avais plaidé pour que ce projet soit une idée forte de la liste à laquelle j'appartenais. En vain, mais ce n'est pas grave. Aujourd'hui, je suis sincèrement ravie de voir enfin cette unanimité autour de ce projet.

En revanche, je n'arrive pas à comprendre qu'il n'existe aucune connexion entre cette étoile ferroviaire et l'hôpital. C'est vraiment pour moi une réelle incompréhension. L'hôpital est le premier employeur du département. Il rayonne au-delà de notre région pour les patients qui le fréquentent. Relier la gare à l'hôpital, d'autant plus avec la mise en place du Service Express Métropolitain, était, je le rappelle, à l'époque la priorité n° 1 du cahier des charges initial de la ligne de tram. Autant j'aime à rappeler que j'ai milité pour l'étoile pôle ferroviaire, Service Express Métropolitain maintenant, autant je n'ai pas honte de dire que nous n'avons pas été très bons sur le tracé de cette deuxième ligne de tram. J'ai pourtant défendu avec conviction le passage par le boulevard Béranger. Puis, très vite, nous avons été quelques-uns à avoir l'intuition que ce tracé n'était peut-être pas abouti. Il faut rapidement une ligne qui relie la gare à l'hôpital ; c'est une évidence. Le reste mérite une plus ample réflexion. Pendant la commission générale, j'ai donc écouté attentivement le résultat des études qui nous étaient présentées, les débats. J'ai relu les documents. J'ai repris les notes exhaustives que j'avais prises. Je vous remercie encore tous pour la qualité des prises de parole ce jour-là.

Mais j'ai découvert des aspects de ce projet que j'ignorais. Par exemple que l'arrêt place de la Liberté changerait d'endroit et serait déporté à quelques mètres sur l'avenue de Grammont afin d'être commun aux deux lignes de tram. La création de cette nouvelle station occasionnera l'abattage d'une douzaine d'arbres. Je ne fais pas la différence entre les arbres. Tous sont des puits d'absorption de carbone et tous procurent une ombre qui apporte de la fraîcheur et contribue à réguler les températures en ville. Pour celles et ceux qui font une différence entre les arbres, les arbres avenue de Grammont sont des arbres dits nobles et âgés, exactement du même type que ceux qui sont boulevard Béranger. Nous avons donc aujourd'hui un total de 75 arbres qui seront abattus, 75. Pour moitié moins d'arbres abattus, nous avons renoncé au passage boulevard Béranger et donc à la desserte de la gare. Je me demande quelle est l'acceptabilité des habitants face à cette incohérence. Par ailleurs, le changement d'emplacement de la station Liberté engendre la disparition de la station suivante, jugée trop proche. L'arrêt Charcot vit donc ces derniers mois avant de fermer

définitivement. Les habitants des quartiers riverains, aujourd'hui desservis par deux arrêts de tram, ne seront plus desservis que par un seul. Pour eux, c'est une dégradation importante du service public. Je pense notamment aux habitants du quartier Febvotte qui ne seront plus desservis par un arrêt. J'ai aussi découvert, effarée, le poids financier qui pèsera sur la métropole à cause du tracé boulevard Jean Royer car ce tracé emporte moins de voyageurs. 10 000 voyages par jour en moins. Or, qui dit moins de voyages dit moins de recettes. Aujourd'hui, nous sommes peut-être en capacité d'aider à financer les investissements de cette deuxième ligne mais nous ne sommes pas en capacité de financer chaque année le fonctionnement. Financer le fonctionnement, cela veut dire payer juste pour faire rouler le tram. La solution qui nous a été présentée en commission générale, c'est de lever l'impôt. Autrement dit, on crée un nouvel impôt ou on augmente un impôt déjà existant. Je pense que quiconque s'intéresse un peu aux Français s'intéresse à nos concitoyens. Quiconque aime les gens en 2023, sait que le consentement à l'impôt, quel que soit l'impôt, est très, très faible. C'est même un sujet explosif. Une solution alternative serait de ne pas augmenter l'impôt, mais d'obérer les investissements de la métropole de plus de 10 millions chaque année. 10 millions, c'est grosso modo le prix d'une école neuve. Souhaitons-nous vraiment une métropole qui investisse moins dans chacune de nos villes ? La ligne n° 1 du tram passe au bout de ma petite rue sur l'avenue de Grammont. Je ne crois pas que nous soyons très nombreux dans cette assemblée à vivre à proximité du tram. C'est un équipement qui n'a plus à prouver son utilité et je suis ravie d'être à côté, donc servie régulièrement. Si j'ai justement signé cet amendement, c'est bien parce que je suis pour le tram. Je suis convaincue de la nécessité de ce projet structurant pour notre métropole. Oui, je suis pour une deuxième ligne de tram, oui je suis pour ligne qui connecte l'étoile ferroviaire, le Service Express Métropolitain à l'hôpital parce que c'est le sens de l'histoire, parce que c'est ce qui répond aux besoins des gens. Oui, je suis pour une ligne avec un coût écologique et un coût économique qui soient acceptables. Effectivement, je pense qu'il faut un vote dissocié et de même un vote à bulletins secrets.

Je vous remercie.

Frédéric AUGIS : Emmanuel DENIS pour une première salve de réponses.

Emmanuel DENIS : Sur la transparence des études, j'ai du mal à accepter ces reproches puisque je vous rappelle que, en février 2018, la première étude racinaire sur Béranger avait été réalisée. Elle n'est sortie publiquement qu'à la suite d'une demande d'une association environnementale juste avant les élections municipales. Elle avait été finalement cachée pendant un an et demi. Elle n'était pas déterminante pour dire si oui ou non c'était possible. On avait plutôt l'impression que sur Béranger, c'était possible et que sur Heurteloup, c'était déjà impossible. Il aurait fallu qu'elle soit suivie immédiatement de deux autres études, ce qui aurait permis peut-être que collectivement, on ne se trompe pas quand on a fait le choix de Béranger, puisque l'atteinte sur les arbres, c'est 30 % sur 200. Il y a un double alignement de 200 arbres, et 30 % auraient été mis en cause si on avait finalement choisi ce passage. Bien sûr, il y aura une totale transparence, on ne va pas reproduire les erreurs du passé qui nous ont fait perdre beaucoup de temps. Je suis d'accord avec vous, ça nous a fait perdre beaucoup de temps. Si on avait eu trois études racinaires, on aurait pu conclure tout de suite et changer notre fusil d'épaule.

Sur la réduction des coûts, bien sûr, je suis d'accord pour remettre à l'étude et on a déjà posé la question de la voie unique sur le boulevard Jean Royer. On pourra reposer la question et on vous apportera tous les éléments techniques sur ce sujet-là. Je voudrais vous dire aussi que le projet comporte également une ligne BHNS qui a prévu d'emporter 20 000 passagers. Il y a un projet où on a 35 000 passagers dans le tram plus 20 000 ; c'est les

objectifs, sachant que sur le premier tramway, on avait un objectif de 50 000 passagers et qu'on est passé à plus de 65 000. Il y a une attractivité incroyable de ce tramway, ce qui nous fait penser que la deuxième ligne aura aussi un effet d'attractivité extrêmement important.

Je vais enfoncer le clou. J'ai le coût d'exploitation de la première ligne puisque cela avait été demandé la dernière fois. Le coût d'exploitation de la première ligne est entre 12 à 15 millions par an pour 41 % de la fréquentation. 41 % de la fréquentation. Ça veut dire que le reste, le réseau tramways, c'est 59 % de la fréquentation pour quasiment 80 % du coût d'exploitation. Quand on fait le rapport, le nombre de passagers par kilomètre ou par euro dépensé, est multiplié par trois quand on investit dans un tramway. Il faut avoir ça en tête. Il y a un effet d'attractivité entre un bus qui circule et un tramway qui est multiplié par trois. Effectivement, c'est un investissement qui est important. Mais pour toutes les raisons que j'ai expliquées tout à l'heure, ce n'est pas simplement du transport en commun, ce n'est pas juste mettre des rails et un tram. Derrière, il y a des projets urbanistiques. Derrière, il y a des travaux qui sont structurants pour l'ensemble de la métropole. Derrière, il y a des quartiers politiques de la ville. Là, je rejoins la remarque de mon collègue de Saint-Pierre, on travaillera bien sûr à désenclaver le quartier politique de la ville de Saint-Pierre. Effectivement, je partage complètement ce souci-là. De la même manière j'ai pris l'engagement vis-à-vis du maire de Saint-Cyr de continuer les études d'un tram 3 mais qui commencera d'abord par des étapes certainement intermédiaires de BHNS. Tous ces sujets seront bien sûr abordés.

Pour revenir sur ces questions de financement et de réduction des coûts, on va rechercher tout ce qui est possible. Je voudrais juste indiquer qu'en termes de subventions, il y a encore des leviers qui sont peut-être à explorer. En particulier sur les subventions régionales, on a aujourd'hui obtenu 20 millions dans le CRST. Un bien pour un mal, le fait de retarder le projet fait qu'on va être à cheval sur deux CRST. On a donc la possibilité d'émarger aussi sur le CRST 2027/2032. On peut donc aller chercher des subventions supplémentaires, ce qui fera baisser le coût pour la collectivité.

Il y a aussi une demande qui sera faite, peut-être pour une intervention du département comme il avait pu le faire sur la première ligne de tramway. Tout ça sera discuté après une présentation dans le détail au président du département. Puis il y a l'Etat et peut-être l'Europe. On a peut-être aussi des opportunités supplémentaires de financement. D'ailleurs, je rencontre la première ministre dans deux jours, mercredi prochain, puisque je suis invité avec un certain nombre de élus de collectivités. J'irai bien sûr pour défendre les projets de la ville de Tours. Vous avez compris que le gouvernement est en recherche d'un nouveau cap. J'irai rencontrer la première ministre pour lui parler des problématiques de la ville de Tours mais également pour lui parler des grands projets structurants de la métropole que sont les projets des mobilités. Il y a aussi un levier qui pourrait nous permettre de financer beaucoup plus facilement cette deuxième ligne de tramway, c'est le fameux versement mobilité. Aujourd'hui, on est à 2 %. Il y a une demande assez collective des élus de pouvoir monter un petit peu. Un demi-point nous permettrait de récupérer ce qui est nécessaire pour le financement. Il y a tous ces leviers qui peuvent être activés, sur lesquels je m'engage à travailler dans les mois à venir.

Voilà les premières réponses que je voulais donner sur la transparence, sur le coût et sur finalement l'intérêt en termes d'emport de ce projet qui comprend dans le financement, dans les 500 millions version euros 2023, aussi la ligne BHNS qui n'est pas négligeable et qui aura une efficacité importante.

Frédéric AUGIS : Jean-Gérard PAUMIER.

Jean-Gérard PAUMIER : *Merci Président. La ligne 2 du tram est pour moi la priorité n° 1 de Tours Métropole pour sa crédibilité, son image à ce mi-mandat. Mais, en couplant sans vraiment oser le dire ce sujet avec une perspective éventuelle de fiscalité supplémentaire nouvelle, ce débat risque de changer de nature, de déraper et de diviser. D'ailleurs, suite à la commission générale, il est déjà sur la place publique via les médias.*

Pour ma part, je crois qu'il nous faut apprendre, ici comme ailleurs, à travailler le dos au mur avec nos seules ressources existantes. Le département qui n'a plus de fiscalité en sait quelque chose et sa première priorité donnée aux collèges l'a conduit à faire des choix difficiles. Cela a été dit, Tours Métropole peut agir sur plusieurs aspects. D'abord, commencer par avoir des économies de fonctionnement possibles, même si c'est toujours difficile. Ensuite, compter sur un accroissement des ressources de fonctionnement et, si elles ont lieu, les flécher sur la ligne 2. Ensuite, et j'ai bien écouté Monsieur le Maire de Tours, n'oublions pas que la loi a changé depuis la première ligne et qu'elle a désormais donné la compétence transports aux régions, ne laissant au département que le transport pour les élèves en situation de handicap. Donc les 20 millions qui correspondent à la somme initiale ne me paraissent pas à la hauteur des responsabilités nouvelles. Je rappelle qu'en matière sociale, personne ne vient à notre secours pour les compétences qui nous sont données, et de plus en fonctionnement. Mais ceci est un débat et nous aurons à en parler pour ce que vous avez évoqué. Ensuite, il y a peut-être à adapter le volume global des investissements. Après, c'est de regarder de près, comme vous l'avez dit, le projet de voie unique à certains endroits de la ligne 2 parce il faut rechercher toutes les sources d'économies. Il y a également le levier de la dette qui est aujourd'hui modérée et qui nous laisse des marges de manœuvre, à mon sens, significatives. Il est aussi de faire évoluer, si besoin est, le montant de CFE existante, mais sans créer une fiscalité supplémentaire nouvelle. Et enfin peut être avec le niveau national, faire revoir ce plafond qui aujourd'hui est une butée. Je rappelle que, pour la ligne 1, Jean Germain avait le maximum pour justement faciliter le financement de cette première ligne.

À l'heure d'une forte inflation qui rogne leur budget, vous savez tous que nos concitoyens voient déjà augmenter la taxe sur les déchets, bientôt l'entretien des digues avec la taxe GEMAPI, probablement à terme le prix de l'eau pour beaucoup compte tenu de l'investissement à faire.

En conclusion, je voterai ce rapport de la 2^{ème} ligne de tram pour ne pas en reporter encore sa réalisation, mais en précisant dès maintenant clairement que je suis défavorable à toute création de fiscalité nouvelle supplémentaire qui, si elle devait intervenir, devrait intervenir bien sûr avant les prochaines élections municipales.

Merci.

Frédéric AUGIS : *Emmanuel FRANCOIS.*

Emmanuel FRANCOIS : *Merci Monsieur le Président. Je voulais revenir sur les propos qu'on avait tenus en commission générale, sur le fait que pour Saint-Pierre, c'est la double peine. Pas de tramway mais il ne faut pas oublier que le tramway, ça structure une ville, c'est à dire que, à moindre coût, vous embellissez la ville. Et nous, on échappera à ça. La maigre consolation du BHNS, c'est bien. Le mettre en même temps que le tramway, je dis non. Il faudrait peut-être accélérer la procédure de façon à ce qu'on puisse avoir un transport efficient enfin sur Saint-Pierre-des-Corps dont, je le rappelle, son quartier prioritaire comporte un tiers de la population. Un tiers de la population de Saint-Pierre-des-Corps est en quartier prioritaire.*

Je ne reviens pas sur les propos qu'on a eus en conseil municipal avec Monsieur SOULAS. Je m'associe à mon opposition, pour le coup, pour dire que nous avons dénoncé très fortement cette manière de prendre en compte la ville de Saint-Pierre-des-Corps.

Pour ma part et pour les membres qui m'accompagnent au conseil métropolitain, nous allons nous abstenir et nous allons nous abstenir à la limite de voter contre, parce que nous pensons que nous avons été largement laissés pour compte dans cette affaire. Au vu des dépenses et des débats qui ont été dits ce soir, je ne suis pas sûr qu'il soit nécessaire de continuer, et je le dis très ouvertement, sur un mode de transport comme le tramway. Un mode de transport comme le tramway, c'est has been, c'est vieux. C'est bien parce que ça va permettre de rénover la ville. Nous avons la possibilité d'avoir des transports guidés aériens. Dans quelque temps, vous prendrez une télécabine et vous noterez votre destination. Allons peut-être vers l'avenir. Cela coûte moins cher. C'est juste un questionnement. Je pense qu'il faut peut-être aussi aller chercher cette voie si nous ne parvenons pas à réaliser cette ligne de tramway.

Merci.

Frédéric AUGIS : *Merci. Thibault COULON.*

Thibault COULON : *Chers collègues, quel contraste entre la délibération précédente et celle-ci. La délibération précédente sur le Service Express Métropolitain a été votée à l'unanimité, et je m'en réjouis. C'est une bonne chose. Ça fait longtemps qu'on en parlait. Christian GATARD l'a rappelé, l'opportunité grâce à cette initiative de l'État nous est présentée et je crois que le 27 janvier, nous avons pris un bon départ dans cette course d'obstacles. Cela va être une course d'obstacles. Il va falloir faire bloc, les élus métropolitains avec les EPIC, avec l'État, avec la région et bien au-delà. Je pense qu'un projet comme celui-ci doit associer des associations qui se préoccupent des mobilités, les acteurs socioéconomiques. Cela doit être un élan de l'ensemble des acteurs de la Touraine pour que ce projet puisse aboutir. Je crois que c'est une belle ambition et il faut que nous nous mobilisions tous pour le mener à son terme. En tout cas, le départ est pris. Un vote à l'unanimité, c'est une bonne chose. Une signature par tous les EPCI et avec la présence de tous les parlementaires, toutes tendances confondues, c'est un bon départ qui a été pris par ce projet.*

On voit bien que sur le tramway, ça va être plus compliqué. Il y a des critiques sur le financement, sur l'hypothèse d'une hausse des impôts, il y a des critiques sur la technologie. Est-ce que le tramway est has been, pas has been ? Est-ce qu'il vaut mieux des pneus ou des rails ? Choses qu'on avait déjà eues lorsqu'on avait fait la première ligne. Tous ces arguments, on les avait déjà entendus. Et il y a évidemment des critiques lourdes sur le tracé. Il faut dire la vérité, les uns et les autres, nous sommes revenus sur la position que nous avons eue. Nous avons voté la ligne B à l'unanimité, moi avec Christian BOUCHET, et je suis totalement solidaire de la position que nous avons défendue aux élections municipales. Aux élections municipales, nous avons changé notre position pour dire que le tronçon gare/hôpital nous semblait, eu égard au coût du projet, plus raisonnable, sans exclure la suite mais comme la première étape de ce projet.

L'amendement qui a été présenté par Romain BRUTINAUD est parfaitement cohérent, non pas avec la position que nous avons votée mais avec la position que nous avons défendue au moment des élections municipales. Le maire, de son côté, était opposant à l'époque, il a voté le tracé. Puis venant aux affaires, il a changé son point de vue pour les raisons qu'il a exposées sur lesquelles je n'ai pas à revenir. Tout ça, évidemment, crée de la confusion puisque lorsqu'on est aussi peu d'accord sur le tracé, sur le financement, sur la technologie de ce projet, alors qu'il nécessiterait comme la première délibération qui nous a été présentée, de mobiliser tous nos efforts. Ça veut dire qu'il va falloir travailler. Le bon point

a été la commission générale. Cela a été une très bonne commission générale. Enfin, on s'est tout dit, on a mis sur la table, on a discuté, on s'est respecté.

Je redis ici ce que j'ai dit, je n'ai pas changé d'avis. D'abord pour corriger ce qui a été dit sur la connexion à la zone aéroportuaire de la ligne A. Je pense qu'il faut la faire. Il ne s'agit pas de connecter à l'aéroport. S'il y a deux avions par jour avec chacun 200 passagers, soit 400 personnes, cela ne nécessite pas une ligne de tramway. Il s'agit de connecter à une zone de 700 hectares sur laquelle un grand projet d'aménagement est en cours et dans lequel de nombreuses activités vont se mettre en place. C'est ça l'objectif. Ce n'est pas connecter à l'aéroport, c'est connecter à une zone d'aménagement importante pour le développement du territoire, mais aussi pour l'accessibilité des touristes et pour le trafic aérien. C'est un élément de l'ensemble. Il ne faut pas réduire ceci et ça ne s'oppose pas, je crois, aux besoins qui sont exprimés par la ville de Saint-Pierre-des-Corps. Je pense qu'il faut faire cette connexion à la zone aéroportuaire. N'oublions pas qu'il y a quand même plusieurs milliers de militaires qui travaillent là-bas, qui ont besoin aussi de transports en commun et qui sont fortement demandeurs.

Après ça, il y a la question de l'impôt et du financement. Je l'ai dit en commission générale, je le redis ici, je pense qu'avec 45 % et quelques de prélèvements sur le PIB, notre pays a atteint des records et est en situation d'overdose fiscale. Je pense qu'il faut totalement exclure toute imposition supplémentaire pour les particuliers qui sont confrontés à la hausse de la taxe foncière, à la hausse de l'énergie, au prix de l'essence, à l'inflation, à des tas de choses qui font que les temps sont durs. Pour ce qui concerne les entreprises, aujourd'hui, ça a été dit, il y a une taxe mobilité. Les entreprises contribuent, cela a été dit par Emmanuel DENIS. Cette taxe mobilité est à son maximum. Donc déjà la contribution est déjà significative. Je pense que nous aurons le temps de voir au moment voulu quels sont les financements additionnels et dans quelle importance ils devront être apportés à ce projet. Aujourd'hui, dans la délibération, on ne vote pas une augmentation des impôts, on vote le principe que la métropole contribuera au financement du SMT pour la bonne réalisation de ce projet. Je dis ce que je pense de l'augmentation des impôts qui me semble quelque chose vers lequel il faut aller avec une extrême prudence, mais dont on ne peut pas non plus, à ce stade, préjuger totalement. Le vice-président Mobilité l'a dit, d'autres financements pourront aller être cherchés auprès de l'État, auprès de la région, d'autres, etc. Lorsque le taux de financement sera bouclé, on pourra voir quel est le besoin complémentaire que notre métropole doit consacrer et comment elle doit le consacrer, par la réduction de l'investissement comme certains l'ont dit, etc. Je pense qu'aujourd'hui il ne faut pas trop charger la délibération, sinon elle a peu de chance d'avancer.

Je voudrais dire un mot sur le travail qu'il nous reste à faire. Je pense que sur ce projet, vu le faible consensus, en tout cas dans les interventions - on verra au moment des votes -, une gouvernance élargie, transparente doit être mise en place. C'est un projet qui concerne évidemment tous les élus de cette métropole, les communes et pas simplement celles que le tramway va traverser. Un tramway, c'est un projet métropolitain. Personne n'est enfermé dans sa commune. Il y a des tas de systèmes pour en bénéficier. Je pense que la commission générale a été une bonne illustration de la nécessité de renforcer la transparence, la collaboration et le partage d'informations sur ce projet. C'est ainsi que je souhaite que nous avançons. Je vais dire ma position. Personnellement, je m'abstiendrai sur cette délibération. Je suis pour le tramway, je pense que nous devons faire cette ligne B mais néanmoins sur le tracé qui a été retenu, j'ai un certain nombre de réserves que je ne vais pas exposer ici, puisque les uns et les autres l'ont dit. Considérez que ce sera une abstention constructive.

Frédéric AUGIS : Monsieur RENAUD.

Bertrand RENAUD : *Merci Monsieur le Président. Je voudrais abonder très rapidement, presque aussi synthétiquement que Monsieur COULON sur les différents sujets qui ont été abordés.*

Sur la question justement de la genèse, je voudrais parler ici de tous les citoyens qui, je pense, sont désabusés par nos institutions et qui en ont assez des multiples tergiversations qu'on peut trouver dans nos différentes instances. Le sentiment de défiance envers les élus et envers les différentes collectivités est palpable aujourd'hui et les instituts de sondage sérieux le mesurent avec une extrême gravité. Je pense que nous en sommes tous conscients et tous inquiets. Il découle aussi de la façon dont l'action publique est rendue vers le citoyen. Cela fait plus de dix ans que les citoyens de Tours Métropole attendent non pas des débats, non pas des multiples tergiversations, mais une action forte sur un projet structurant. Aujourd'hui, cette action, elle est là, elle doit se faire, parce que les citoyens en ont besoin et parce que ça renvoie - et je pense que d'autres élus de tout bord l'ont dit - à la crédibilité de notre institution. Donc, je pense que nous devons aller jusqu'au bout et ne pas être dans une forme de renoncement qui remettrait en partie le projet en cause, voire une partie des subventions qui nous seraient versées dans le cadre de ce projet.

Sur la question de la fiscalité, je pense qu'il ne faut pas s'enfermer dans un débat qui dirait qu'une partie d'entre nous serait absolument pour et que l'autre partie d'entre nous serait absolument contre. Je pense que tous ici, nous devons acter que s'il n'y avait pas de fiscalité propre à nos institutions, nous en serions malheureusement réduits à ramper pour pouvoir faire fonctionner nos collectivités. Si nous devons compter uniquement sur les subventions d'État, notamment dans la crise inflationniste que nous vivons, je pense que nous ne ferions plus rien et que nous serions plus capables de faire tourner nos services. En revanche, j'abonde sur une partie des éléments pour dire que oui, il faut rechercher des pistes d'économies, même si j'ai le sentiment que notre collectivité d'aujourd'hui est exsangue mais que si cela doit arriver nous devons le faire en connaissance de cause et avec une justification. En effet, la problématique n'est pas pour ou contre l'impôt ou pour ou contre l'augmentation d'un impôt, mais à quoi ça sert ? La question renvoie finalement au sens. Quand on augmente des impôts mais qu'on ne développe pas des projets structurants, les gens se demandent : « Mais alors qu'avez-vous fait de cet argent ? » C'est la question qu'on nous poserait finalement si on n'était pas capables de le justifier. Pour moi, ce doit être la dernière des mesures, et si ce doit être fait, ce doit être assumé collectivement parce que c'est notre devoir aussi de justifier les investissements que nous faisons pour un service public de qualité.

Je vais conclure sur deux éléments un peu plus légers, une petite minute d'histoire dans ce conseil de Tours Métropole. Le principe du tram, Monsieur le Maire de Saint-Pierre, n'est pas has been. Un tram existait à Tours depuis la fin des années 1870, a perduré jusqu'en 1949 et nos ancêtres n'étaient pas has been. Nos ancêtres étaient au contraire novateurs, et le plus grand tort qui ait pu être fait, c'est justement d'avoir retiré tous ces dispositifs à une époque aussi où il y a eu Les 30 Glorieuses, l'avènement du tout-voiture qu'aujourd'hui nous regrettons. Nous sommes en train de faire marche arrière à une époque où il y avait quand même un tramway et dont d'ailleurs les Tourangeaux et les habitants autour de la ville de Tours étaient très fiers. Il ne faut pas renier les dispositifs du passé. Je pense que vous qui êtes passionné d'histoire, vous ne les reniez pas. Has been, le terme était peut-être un peu fort.

Enfin, toujours sur la confiance envers les institutions et envers les élus, je voudrais conclure en rappelant que je ne suis pas favorable au principe du vote à bulletins secrets. Nous avons des débats qui sont retransmis en public, comme c'est le cas actuellement. Nous avons le devoir de montrer à nos concitoyens que nous assumons nos décisions quelles qu'elles soient. Je pense au contraire qu'il n'est pas courageux de se cacher derrière une boîte pour

simplement masquer finalement un vote. Nous sommes élus démocratiquement, nous avons tous fait campagne dans nos communes pour être élus. Il n'y a pas de raisons de ne pas assumer nos positions, quelles qu'elles soient aujourd'hui dans l'enceinte de ce conseil. Je vous remercie.

Frédéric AUGIS : *Franck GAGNAIRE.*

Franck GAGNAIRE : *Merci Monsieur le Président. Plusieurs interventions ont souligné ce soir le caractère très structurant de ce débat. À travers cette délibération sur le tramway, on évoque finalement l'enjeu des mobilités, la cohérence du réseau. C'était déjà le cas la semaine passée à la commission générale, qui était, c'est vrai, de bonne qualité. Mais je pense qu'il ne faut pas non plus que nous perdions de vue l'objet du vote et l'enjeu du vote de ce soir. On n'est pas là pour débattre d'un nouveau projet, on n'est pas dans les phases préliminaires d'un nouveau projet. On débat et on acte, ou on n'acte pas, la continuité d'un projet existant qui effectivement est un projet ancien. Certains ont souligné le retard qui avait pu être pris et le maire de Tours en a rappelé les raisons. Je crois que l'enjeu premier qui ce soir doit nous mobiliser, en tout cas au moment où chacun devra prendre sa décision à bulletins secrets ou pas, c'est de savoir si on veut continuer ce projet ou si on veut l'arrêter parce qu'il n'y a pas d'alternative.*

Il ne faut pas se cacher derrière des faux-semblants en disant qu'on va imaginer encore un autre tracé. Non, on n'imagine pas un autre tracé. Si on imagine un tracé, ça veut dire qu'on met ce projet au placard, qu'on l'enterre et qu'on redémarre tout depuis le départ. Benoist PIERRE l'a très justement rappelé. Donc, on remet des années et ce ne sera plus 2018 mais en 2024 peut être éventuellement, si d'ici là cette technologie du tram est toujours utilisée, qu'on verra le projet atterrir.

La délibération dit deux choses. Elle dit qu'on poursuit en lançant les études d'avant-projet. On n'acte pas le fait qu'il y ait une voie ou deux voies à Jean Royer, elle ne dit pas tout ça, elle dit juste qu'on acte le lancement des études d'avant-projet et qu'on acte le fait qu'on apporte le soutien financier au syndicat des mobilités qui est chargé de conduire le projet parce que s'il n'a pas le soutien financier, par définition, le syndicat ne peut pas le conduire. Je ne comprends pas qu'on puisse dire qu'on est pour la seconde ligne mais qu'on ne va pas voter la délibération. Pardon, mais ça n'a aucun sens. Soit on est pour cette seconde ligne et on vote la délibération, soit on est contre et effectivement on ne la vote pas ou on s'abstient. Il faut que les choses soient dites clairement. Je reprends des termes de l'amendement. La seule chose qui pourrait remettre des nouvelles incertitudes dans ce projet qui en a déjà connu beaucoup, serait que cette délibération ne soit pas votée ce soir ou ne soit pas votée suffisamment largement pour donner la force de conduire la suite de ce projet et de l'amener à son terme.

Je crois que c'est un projet qui est en réalité très attendu par les Tourangelles et les Tourangeaux, pour toutes les raisons qui ont été rappelées. C'est sans doute le seul projet véritablement structurant de ce mandat pour la métropole, avec les enjeux sociaux qui ont été rappelés : désenclaver des quartiers d'habitat social, les enjeux écologiques que je ne rappelle pas mais on sait que ça réduit fortement la part modale de la voiture dans le couloir du tram et que ça permet justement de faire de l'écologie incitative puisqu'on incitera les gens à moins utiliser leur voiture. Enfin c'est un projet de territoire structurant, un projet économique pour notre territoire. Effectivement, cela a un coût important, 500 millions d'euros, mais c'est aussi 500 millions d'euros qui seront investis sur le territoire et qui créeront des emplois, y compris pour nos habitants. À ce stade, ne pas voter cette délibération, c'est tout simplement enterrer le projet, ce qui serait la plus mauvaise nouvelle que la métropole pourrait envoyer ce soir.

Frédéric AUGIS : Jean-Patrick GILLE.

Jean-Patrick GILLE : *Merci Monsieur le Président. Cela ne va pas vous surprendre, ça va aller un peu dans le même sens que l'intervenant précédent, mais aussi pour vous féliciter de la qualité des échanges que nous avons eus en commission générale, qui ont préparé, en tout cas jusqu'à maintenant, la qualité des échanges que nous avons aujourd'hui.*

Je crois que le sujet, c'est quand même d'arrêter de tergiverser. C'est un peu le mal tourangeau de prendre beaucoup de temps sur les décisions, ce qu'on a connu sur d'autres projets. Je crois que la responsabilité collective aujourd'hui, c'est d'arrêter une décision. J'allais dire de passer à l'action, mais finalement non. Je voulais saluer aussi toutes les personnes qui sont engagées depuis longtemps dans ce projet, qui travaillent à travers le SMT, etc. Ça n'a pas manqué d'études quand même, les Tourangeaux pourraient nous reprocher d'ailleurs d'avoir un peu abusé là-dessus. Tout le monde s'en rappelle, on va fêter les dix ans de la première ligne. On a quand même perdu pas mal de temps, d'autant plus que, peu ou prou, le projet de tracé qui est proposé aujourd'hui reprend ce qui était prévu à l'époque. On peut le dire, cela aurait été mieux d'enchaîner directement très vite la deuxième ligne comme l'a fait la plupart des villes, d'autant plus que le succès de la première ligne a été patent très, très rapidement. Comme l'a bien expliqué Franck GAGNAIRE, je pense que continuer à tergiverser aujourd'hui, c'est repartir, c'est un peu condamner le projet. Certes, on a tous des doutes. Faut-il les taire ou les exprimer une dernière fois ? Je pense il faut être plus détendu par rapport à ça. Les doutes ne recourent pas forcément nos sensibilités. J'en veux pour preuve que je partage en partie l'interrogation de Benoist PIERRE, mais il n'est pas le seul, sur le bout de ligne. Même dans la vidéo qu'on nous a présentée pour nous convaincre, ça paraît long. J'ai aussi une interrogation que je porte depuis le début sur la desserte de Trousseau. Je veux dire que c'est très important de desservir Trousseau mais on a l'impression qu'on n'est pas dans le cœur de l'hôpital, si je puis dire. En même temps, il faut avancer. On n'en a sûrement peut-être pas tout à fait le droit dans les DUP mais peut-être est-ce plus facile de garder un peu de souplesse sur les bouts de lignes, Chambray d'un côté, l'aéroport de l'autre même si je partage ce qui a été dit, ce n'est pas uniquement l'aéroport, c'est des possibilités de développement.

On comprend aussi l'amertume de nos amis de Saint-Pierre-des-Corps. Mais, ça devient compliqué parce qu'ils sont amers de pas avoir le tramway et après ils disent que c'est nul le tramway. Finalement ça commence à simplifier le débat ; je le dis pour détendre un peu mais il y a un peu de ça. C'est évident qu'il faut trouver une solution. Peut-être qu'on a senti dans la délibération précédente qu'il y avait un début de solution parce que Saint-Pierre a un rôle dans le réseau, dans l'hybridation que va permettre le réseau express métropolitain, C'est ça le sujet, une meilleure hybridation de nos réseaux de transport urbain. Quand je dis hybridation, ça veut dire l'hybridation des financements. Je l'ai dit à la commission générale, le vrai sujet maintenant est de débloquer les financements, chacun sur ses compétences. Est-ce que, à la gare de Fondettes, on met un peu de métropole, un peu de région, etc. Est-ce que sur Saint-Pierre, on croise, on arrive à avoir un bon dialogue avec la SNCF, etc. Je pense qu'il faut passer à l'action et se garder des petites marges, notamment en termes de financement. Je crois qu'on peut espérer qu'il y ait des financements nouveaux qui apparaissent parce que ça devient un enjeu extrêmement important et porté par tous. Peut-être que du point de vue européen, du point de vue du versement transport, etc., ça peut bouger. Je crois que les choses ont été dites à la commission générale de ce point de vue-là.

Un dernier point, là où je suis mal à l'aise, et ça a déjà été dit, je ne comprends pas comment on peut voter ça à bulletins secrets. On est une assemblée représentative, une assemblée

délibérante. Les gens expriment leur position, c'est bien. À part sur le vote des personnes, et c'est clairement dit dans la loi, les délibérations d'une assemblée à bulletins secrets, ça me paraît très, très, très curieux. Je ne suis même pas certain que ce soit tout à fait autorisé. Je pense que la réalité du débat démocratique, c'est que chacun doit savoir qui a voté quoi, surtout sur un sujet comme celui-là. C'est quand même le projet que nous allons porter, le projet de territoire. Nous avons hésité et là, c'est le moment de sauter le pas, de prendre clairement une décision et de sortir de la procrastination qui est un peu notre maladie parfois.

Frédéric AUGIS : Avant de continuer de passer la parole, je vais répondre à deux choses pour Jean-Patrick. La première sur Trousseau. À l'époque, le président BRIAND m'avait donné la délégation sur les mobilités et j'ai fait partie de ceux qui ont plaidé pour s'arrêter devant. Pourquoi ? D'abord parce que, on n'avait pas l'ensemble immobilier de Trousseau de l'époque. On avait plusieurs choses qu'on ne savait pas si elles allaient être déplacées ou pas. Et au vu de la grandeur du site, quoiqu'on aurait pu faire à l'intérieur, on n'aurait pas pu avoir l'ensemble des unités à l'intérieur du site. On avait préféré partir sur une navette intérieure à Trousseau que l'on pouvait prendre dès l'arrêt de tram et qui aurait pu aller dans tous les services. Voilà ce qui avait été décidé à l'époque et que j'assume puisque c'est moi qui l'ai présenté auprès de l'assemblée de l'époque ; je préfère le dire.

Pour le mode à bulletins secrets, il ne pourra avoir lieu que si 25 personnes me le demandent puisqu'il y a 73 élus présents sans les pouvoirs qui ne comptent pas. À partir du moment où un tiers des personnes me le demande, le règlement intérieur nous dit qu'on peut passer à bulletins secrets. Voilà ce que je voulais préciser.

Madame GAULTIER.

Catherine GAULTIER : Merci. Beaucoup de personnes se sont déjà exprimées, ont exprimé mon point de vue, que ce soit sur le financement, sur la rupture de charges place de la Liberté et également sur l'hôpital Trousseau puisque le tramway n'est pas projeté pour entrer dans l'enceinte du futur NHT. La mise en place de navettes, nombreuses certainement pour rendre le service sur une journée, va certainement pénaliser les patients qui viendront en consultation externe, les visiteurs et aussi les personnels qui vont travailler à l'hôpital. Oui, le site est grand, mais on peut peut-être quand même s'approcher un peu plus de l'hôpital. Sur le projet tel qu'il est projeté, je rejoins aussi Jean-Patrick GILLE et aussi Benoist PIERRE sur une éventuelle réduction de la ligne, que ce soit au niveau de Chambray ou peut-être à La Riche.

Je vous remercie.

Emmanuel DENIS : Je voudrais répondre juste sur la rupture de charge. Je voulais le faire plus tôt mais je n'en ai pas eu l'opportunité. On va construire un réseau à quatre branches en forme de X. Ensuite c'est de l'exploitation. Si on veut demain et si les études nous démontrent qu'il y a une forte opportunité à faire un La Riche/Tours-Nord ou un La Riche/gare de Tours ou un Trousseau/gare de Tours, on pourra le faire. C'est ce qu'ils font à Angers et ça fonctionne très bien. La question aujourd'hui est : est-ce qu'on fait ce réseau à quatre branches ? Sur l'exploitation, je vous présenterai toutes les opportunités qu'il y a de maximiser l'usage de ce réseau. Si on peut créer une troisième ligne, on le fera et on n'aura plus cette question de rupture de charge. C'est pour ça qu'il sera construit un triangle sur la place de la Liberté, qui permettra que les tramways puissent arriver de La Riche et partir vers la gare, ou également arriver de Trousseau et aller vers la gare. Ce sont des questions d'exploitation qu'on pourra voir rapidement.

Mais d'abord, la question de ce soir est : est-ce que l'on construit ce réseau à quatre branches ?

Frédéric AUGIS : *Cathy SAVOUREY.*

Cathy SAVOUREY : *Je voudrais rajouter deux éléments. Le premier est qu'on oublie quand même un objectif important. Je vous rappelle que nous devons tous réduire et diviser par 6 nos émissions de CO2. Il ne faudrait pas perdre cet objectif de vue. Je rappelle également qu'on a un problème de pollution dans la métropole avec, si ma mémoire est bonne, quatre morts prématurées par semaine liées à la pollution, au niveau notamment des particules fines. Le tram est un des moyens de rentrer dans cette transition écologique nécessaire et dans cette transition mobilité.*

Deuxièmement, je vous entends beaucoup parler de pouvoir d'achat en disant : il faut, vu les circonstances économiques actuelles, faire attention au pouvoir d'achat de nos concitoyens. Justement, le tram, c'est faire attention au pouvoir d'achat de nos concitoyens. Un abonnement mensuel Fil bleu n'a strictement rien à voir avec le coût que vous pouvez avoir avec votre automobile. Quand vous la prenez, vous la prenez pour vos déplacements domicile/travail. Tous ceux qui prennent le tram tous les jours domicile/travail le savent très bien. La ligne 2, c'est aussi une façon d'améliorer le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Peut-être que beaucoup d'entre vous ne prennent pas ni le tram ni les transports en commun, mais ceux qui le prennent voient très vite la différence et cela a permis à beaucoup de ménages d'abandonner la fameuse deuxième voiture qui coûte très cher et qui diminue le pouvoir d'achat des habitants.

Je suis moi aussi un peu surprise qu'on puisse dire qu'on est pour la deuxième ligne de tram et s'abstenir. J'avoue que je ne comprends pas ce type d'attitude. Je peux comprendre très bien que certains d'entre nous soient contre la ligne de tram, mais dans ce cas-là il faut le dire. Mais être pour et s'abstenir me semble un peu surréaliste. Je rappelle que c'est quand même pour finir les études qui vont se traduire par une enquête publique et qu'au vu des études finales, on pourra toujours se poser la question de pourquoi pas certains tronçons ou s'il y a des économies encore à faire. On en est encore loin.

Je ferai partie de ceux qui voteront pour cette deuxième ligne de tram pour des raisons écologiques, pour des questions de mobilité et pour aussi des questions de pouvoir d'achat pour beaucoup de nos concitoyens.

Frédéric AUGIS : *Nathalie SAVATON.*

Nathalie SAVATON : *Merci Président. Je souhaitais juste intervenir concernant le projet de développement sur Tours-Nord autour de l'aéroport. Effectivement, c'est une chance pour notre territoire et ce projet de développement doit aussi s'accompagner d'un projet d'intermodalité sur ce secteur. Il est indispensable parce qu'il permet à la population qui vit ici de vivre dans de meilleures conditions, à la population qui étudie ici de pouvoir aller du nord au sud sans qu'il y ait d'interruption et en tout cas que les derniers kilomètres ne soient pas assurés par notre dispositif de transport. Il permet aussi à ceux qui viennent sur notre territoire pour les affaires ou tout simplement pour travailler sur des temps donnés ou se former, d'avoir ces derniers kilomètres sur cette partie du territoire qui est indispensable. Si on veut être une métropole forte, il faut aussi qu'on ait des portes d'entrée qui soient bien structurées et qui soient effectivement efficaces.*

Je voterai pour la ligne 2 même si je ne suis pas convaincue parce que, si on opte sur ce tracé, notamment vers cet équipement de développement économique, il manque un tronçon. Comme on l'avait demandé, j'espère simplement que nous aurons en même temps

que la mise en œuvre de cette deuxième ligne de tramway, la mise en œuvre de l'étude nous permettant de travailler sur ce raccordement de façon assez proche.

Frédéric AUGIS : *Emmanuel DENIS et après Michel GILLOT.*

Emmanuel DENIS : *Je fais la même réponse que lors de la commission générale. La prolongation a été abandonnée puisque sur le tracé prévu vers l'aéroport, il y a une zone humide, donc des grosses difficultés de mettre en œuvre ce type de projet avec une compensation nécessaire. Il y a surtout la volonté de ne pas aller dévaster des zones qui sont extrêmement importantes pour la biodiversité et pour l'environnement. La bonne nouvelle, c'est que l'armée est prête à céder une partie de son foncier pour laisser la place au tramway, donc le long de la base aérienne, ce qui permettra bien sûr d'irriguer. Il faut aussi qu'on ait un peu plus de certitudes sur l'aménagement de la plateforme aéroportuaire, pour ne pas retrouver les difficultés qu'on a pu avoir sur l'hôpital. Parallèlement aux études qu'on va relancer, il faut qu'on avance sur le projet de plateforme aéroportuaire avec le développement économique, avec le développement des énergies renouvelables que l'on souhaite, avec, pourquoi pas, une gare multimodale qui serait inscrite là-bas. Plein de beaux projets qu'il faut inscrire y compris physiquement sur le foncier. En tous les cas, depuis la dernière commission générale, j'ai rappelé le commandant de la base qui m'a confirmé qu'il était prêt à céder du foncier et je lui ai demandé de nous faire un courrier pour acter cette proposition. Il y a aussi le sujet qui concerne le boulevard Jean Royer et l'accès aux casernes. Tout ça est en cours et déjà lancé puisque j'en ai informé les autorités militaires qui vont très rapidement nous saisir sur ce sujet-là. Je confirme mon engagement sur la relance des études sur la prolongation de la ligne 1.*

Frédéric AUGIS : *Monsieur GILLOT.*

Michel GILLOT : *Je suis un fervent défenseur de la ligne 2, et du tramway d'ailleurs en général, la ligne 3 aussi, et pourquoi pas la ligne 4. Il y a beaucoup d'avis divergents, en particulier sur le tracé et sur le financement également. Je serais très ennuyé si avec un seul vote, on se retrouvait avec une grande quantité d'opposants ou même d'abstentions. Je sais qu'on est très majoritairement pour la ligne 2. J'aurais proposé que l'on fasse en deux temps ; dans un premier temps : «êtes-vous d'accord pour une ligne 2 ? », et dans un deuxième temps : «êtes-vous d'accord pour le tracé choisi ? » Dès le début de la construction de la métropole, on s'était engagé que les maires étaient souverains sur le tracé. Donc, après on pourrait s'exprimer simplement sur le tracé. Voilà ce que je propose.*

Frédéric AUGIS : *Benoist PIERRE.*

Benoist PIERRE : *Merci. Cela va aller un tout petit peu dans le sens de ce que dit Michel GILLOT, mais surtout je voudrais revenir sur l'apparente contradiction entre l'abstention sur cette délibération et le fait d'être pour la ligne 2 du tram. Cela tient tout simplement à la nature de la délibération. Le problème, c'est la nature de la délibération. La délibération pose deux questions en une, c'est rare. Il faut approuver la poursuite du projet d'une deuxième ligne de tram sur la base du tracé empruntant le boulevard Jean Royer et l'engagement des études d'avant-projet. Cette partie-là, on l'avait déjà votée en conseil métropolitain. Ce n'est pas ça vraiment le sujet. C'est comment on la fait en prenant ce trajet : « S'engage à contribuer au financement du Syndicat des Mobilités de Touraine ». Sur ce point de s'engager à contribuer au financement du SMT, je vais développer un peu ma pensée. Je suis pour mais corrélé au 1), je suis plutôt contre, d'où l'abstention. Donc je*

demande à ce qu'il y ait une dissociation nette entre les deux points de la délibération et on retrouvera une cohérence de vote.

Frédéric AUGIS : *Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président. Plusieurs choses. Juste un petit peu d'histoire puisque Bertrand RENAUD voulait qu'on en fasse. Je voulais rappeler que les services, lors du vote précédent et de l'étude de la ligne 2, ne nous ont jamais proposé Jean Royer. Jean Royer a été rajouté dans le dispositif pour des raisons politiques à la demande du maire de Tours de l'époque. Jean Royer n'était, selon les services, techniquement pas envisageable. J'aimerais savoir, et je rejoins Benoist PIERRE sur ce point, qui fait les études. Qui fait les études ? Les services ? Transamo ? La SET ? Là, on nous contraint, on nous dit : « Il faut sauter, il faut sauter » ; « Il n'y a pas de parachute » ; « Sautez ». Non, on ne va pas sauter, je ne vais pas sauter mais je ne veux pas me faire manger par l'autre non plus. Entre les deux, il peut y avoir le choix. Il y a « les études ». Qui a les études ? Je suis désolé, ce ne sont pas des tergiversations, c'est du débat. Quand on engage pour la métropole plusieurs centaines de millions d'euros - au passage en oubliant la gare de Saint-Pierre-des-Corps -, on a quand même le droit d'avoir un débat. Et si ce débat doit continuer, il continuera. On ne peut pas se jeter comme ça dans le précipice. Ce que je voudrais, c'est savoir qui a fait les études. « Bonjour, je suis Monsieur TARTEMPION. C'est moi qui ai fait l'étude. Voilà quelles sont mes fonctions, voilà quels sont mes titres. Je vous dis que ça c'est possible, que ça ce n'est pas possible. » Pour l'instant, les études, ça me paraît un petit peu court. Toujours au sujet des études et du tracé, quelle drôle de manière de penser sur les études que de dire : « Celles d'avant ont été mal faites, donc je fais mal les miennes aussi. » C'est bizarre quand même de la part du maire de dire : « C'était mal fait avant, donc on va continuer à mal faire. Il n'y a pas eu de transparence avant, il n'y aura pas de transparence après. » C'est quand même une drôle de façon de réagir sur le sujet.*

Sur le tracé, toujours, pardon Monsieur le Président, je vais vous amener une petite nuance à votre propos sur pourquoi on en est là sur Trousseau. Là, il y en a quelques-uns qui regardent leurs chaussures. Pourquoi en est-on là sur Trousseau ? Nous étions un comité de pilotage où il y avait les maires concernés par le tramway et le président du SMT, c'est à dire en l'occurrence Frédéric AUGIS, Philippe BRIAND, Christian GATARD et moi. Il nous a été demandé expressément au moment où on a fait le tracé de cette deuxième ligne que le tramway passe par la rue Mansart, expressément. Philippe, expressément. Qu'est ce qui s'est passé ? Comme le maire de Tours est aussi président de l'hôpital, il fallait simultanément lancer les travaux de l'hôpital avec un appel d'offre. Dans l'appel d'offre qui a été lancé pour l'hôpital, il a été dit aux architectes que l'entrée de l'hôpital se ferait au droit de la rue Mansart, ce qui a mis en colère après Philippe qui a certes raté une étape de notre conversation précédente, le jour où il a vu que le tramway n'arrivait pas l'hôpital. Bien sûr qu'il n'arrive pas à l'hôpital puisqu'entre temps le maire de Chambray a changé d'avis ; c'est légitime, c'est son droit. Il a changé d'avis, il a dit : « Non, je ne veux plus le tramway par Mansart. », pour deux raisons, je crois Christian. Pour l'école d'infirmières.

Intervention hors micro.

Christophe BOUCHET : *C'est la réalité.*

Intervention hors micro.

Christophe BOUCHET : *Je fabule ? Je l'aurais inventé ? Il y a quand même quelques témoins autour de toi, tu poseras la question aux témoins. Je voulais revenir sur ce sujet-là, Emmanuel, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le sujet et tu pourras vérifier auprès de l'ancienne directrice, voire de son adjoint qui est toujours en place.*

Quatrième point, on oppose toujours par rapport à l'amendement qu'on vous propose. Je vous demande de bien regarder cet amendement parce qu'il peut être intéressant, mais la principale objection qu'on nous donne, c'est : oui, mais si on fait ça, l'État ne viendra pas. Qu'est-ce qu'on attend de l'État ? On passe d'un projet de 530 millions d'euros à 150 millions d'euros hors matériels. Ce n'est pas précisé dans la délibération, mais c'est hors matériels. Disons, un projet de l'ordre de 200 millions d'euros. Vous vous rappellerez combien l'État met dans le dispositif mais est-ce qu'il faut attendre l'État pour passer de 530 millions d'euros qui à mon avis n'est pas le bon chiffre parce que je crois que malheureusement ce sera encore plus cher ? On le voit sur tous les sujets de cette ampleur qui sont faits. Ce sera plus cher, je suis sûr que vous le verrez dans les avant-projets sommaires. Aujourd'hui partout en France, un chantier pluriannuel de ce type est de l'ordre de 40 % d'augmentation. Si vous ajoutez 40 % d'augmentation au prix initial du tableau, vous tombez entre 560 et 580 millions d'euros et pas 530. Je reviens donc au nerf de la guerre, le financement. On nous propose une délibération qu'il faut qu'on vote ce soir, et séance tenante. On ne se donne pas deux jours, on se donne pas trois jours, on ne se donne pas une semaine, on la vote ce soir, autrement on ne ressort pas vivants. Ce n'est pas tant la fiscalité, Jean-Gérard, pour revenir sur ce sujet. C'est que la métropole doit abonder au fonctionnement. Il y avait un consensus des maires qui étaient de dire : l'intercommunalité ne rentre pas dans le fonctionnement parce que c'est la porte ouverte à toutes les dérives. Après, et à juste titre, Christophe DUPIN vous dira : « Le Grand théâtre, on fait quoi ? » Frédéric AUGIS, Monsieur le Président, on viendra vous vous voir : « Sur le parc des expositions, on fait quoi ? ; « Sur le centre municipal des sports, on fait quoi ? » Ce n'est pas la fiscalité qui m'inquiète. J'ai bien compris là où vous voulez aller. Pour 289 millions d'euros, vous devez participer au fonctionnement. Je ne suis pas d'accord. Je suis d'accord avec la ligne 2, personne ne peut dire le contraire, je n'ai jamais pris de position différente. On s'était fixé ensemble un point qui paraît plutôt intéressant, à savoir que l'intercommunalité est plus là pour l'investissement, quitte à faire des transferts de vos communes à la métropole, et qu'ensuite le fonctionnement est assuré principalement par un syndicat ou par les communes qui ont choisi cet équipement. J'en reviens donc à cette alternative. On est au bord du précipice, on est au bord de la falaise, il y a un ours derrière qui veut nous manger, et il faut qu'on choisisse de se faire dévorer par l'ours ou de sauter dans le vide. Aujourd'hui, on nous propose ça. Est-ce qu'on peut regarder une proposition qui serait d'avoir le temps d'accrocher une corde et de descendre le long de la paroi sans se fracasser les os à l'arrivée ? Je pense que ce serait pas mal. Je pense que c'est exactement le sens de notre amendement qui dit : « On veut sauter, on veut y aller, mais que c'est haut ! Donc on fait comment ? Est-ce qu'on met une échelle de corde ? » Essayons de regarder ça. Il n'y a pas de mal et ce n'est pas une tergiversation puisque tout le monde est d'accord sur cette ligne. D'ailleurs, si tout le monde avait été vraiment d'accord, les travaux seraient commencés depuis belle lurette et on n'aurait pas les coûts additionnels qui sont liés à l'inflation. Je crois que cet amendement est intéressant parce qu'il permettrait effectivement, Thibault, Nathalie, de relier plus rapidement et par le tramway la ligne 1, même si j'ai bien entendu, Monsieur le Maire, le fait de la zone humide. Il permettrait d'étudier plus rapidement de savoir comment on va à l'Alliance. L'Alliance est un sujet aujourd'hui pour les Tourangeaux. Trousseau est un sujet, mais l'Alliance à Saint-Cyr est un gros sujet, comment on y va rapidement en site propre, électrique, pas électrique ; à définir. Je pense que le maire de Saint-Cyr aura son mot. On a une desserte touristique qui n'est pas satisfaisante pour aller à Villandry. Est-ce

qu'on ne peut pas améliorer, cadencer, trouver des solutions pour que ce château qui est quand même le trésor de notre métropole, soit mieux relié tant à la gare de Tours qu'à la gare de Saint-Pierre qu'aux autres châteaux de la Loire. Est-ce qu'on n'a pas une étude de mobilité à faire ? Idem sur Fondettes pour ouvrir effectivement rapidement la gare ; cela a été présente par Monsieur le Maire. Je suis un défenseur de Saint-Pierre-des-Corps. Ce n'est pas de l'opportunisme du soir mais parce qu'un tramway qui ne dessert pas la gare de Saint-Pierre-des-Corps, c'est le cas du tracé Jean Royer, c'est illisible. Vous parlez de la population qui écoute les élus, elle se dit bien qu'il y a un dysfonctionnement qui est extrêmement important.

Quant au vote à bulletins secrets, je comprends bien, il faut avoir du courage. Un député, MARCANGELI, a dit sur le vote qu'il doit avoir lieu à l'assemblée : « On sait bien que si les Corses votent ça, après c'est compliqué d'aller discuter avec le gouvernement sur ce qu'ils vont faire sur leur territoire. » Si on vote de telle façon, cela peut être compliqué après de discuter avec le gouvernement de ce qu'on veut faire sur nos territoires. On sait bien, particulièrement pour les maires, qu'il y a une liaison, un lien. C'était d'ailleurs votre slogan : « Métropole des maires ». On sait bien qu'il y a un lien. Pour un maire aujourd'hui, c'est compliqué de dire : « Je suis maire de X. Sur le tracé, il y a quand même beaucoup de doutes. BOUCHET nous dit qu'il n'avait même pas été mis dans la box de départ. » Comment on fait passer un tramway alors qu'au départ les services ou le SMT ne l'avaient pas mis ? Pour résoudre tous ces sujets là, vous avez un amendement qui me paraît assez cohérent, qui prévoit une deuxième ligne, qui prévoit une diminution des coûts, qui prévoit donc une augmentation des possibilités pour le reste, et qui ne prévoit pas un coût de fonctionnement pour la métropole. Ça me paraît boucler la boucle. Je vous remercie.

Frédéric AUGIS : *Christian GATARD.*

Christian GATARD : *Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues. Après vous avoir tous et toutes écoutés ce soir, j'espère que notre ligne 2 de tram ne va pas devenir, comme je l'ai dit tout à l'heure au sujet du Service Express Métropolitain ou tout le moins au sujet de l'étoile ferroviaire, lui-même un nouveau serpent de mer. Cela fait déjà dix ans que nous en parlons depuis l'ouverture de la première ligne. Il ne faudrait pas que ça devienne un serpent de mer, c'est-à-dire un sujet dont on rebat et débat en permanence pendant des années et des années, qui devient tellement peu crédible que ça n'intéresse plus personne.*

Nos concitoyens attendent de la métropole qu'elle soit une véritable métropole, qu'elle ne soit pas une métropole qui n'ait de nom que métropole. J'imagine l'image qu'on donnerait et qu'on retrouve dans l'image de la Touraine, celle de la « belle endormie » dont on qualifiait à une époque la ville de Tours. Là, ce serait plus que la « belle endormie », ce ne serait pas forcément l'état comateux mais ce serait vraiment la belle anesthésie générale, pour reprendre des termes hospitaliers que certains d'entre vous connaissent bien. Je crois qu'il faut que nous assumions à la fois le tracé et à la fois le coût du projet et son plan de financement tel qu'il pourrait être envisagé. Je parle bien entendu au conditionnel.

Si vous me le permettez, je vais revenir sur ces deux aspects, à la fois le tracé et à la fois le coût et son plan de financement.

Le tracé, évidemment qu'il n'a pas été fait pour les habitants de Tours, pour les habitants de La Riche et pour les habitants de la commune de Chambray, il a un intérêt général. D'ailleurs, c'était le cas de la première ligne de tram. Elle n'a pas été faite pour les habitants de Tours et de Joué-lès-Tours. Elle devait relier les lieux d'habitation les plus peuplés de la métropole qui n'était pas métropole à l'époque, et notamment des quartiers sociaux très importants de la communauté d'agglomération. Le sens de la deuxième ligne, c'était de

relier deux équipements publics très importants, Trousseau et Bretonneau. Cela a été dommage en effet qu'on n'ait pas pu relier la gare de Tours et la gare de Saint-Pierre, mais c'était de relier ces deux gros équipements et en même temps c'était de relier les deux bouts de la rocade à l'est comme à l'ouest. À l'est au niveau de La Papoterie, l'objectif était évoqué de traiter un des endroits où il y a le plus de congestion automobile ; ça faisait partie des conditions substantielles du projet qui ont été soumises à la concertation préalable. C'est un des endroits de la métropole que nous avons identifiés dans toutes les études en matière de mobilité et qui était considéré comme un point de congestion très important. Prévoir un parking relais à cet endroit à la sortie de la rocade, ça revêt exactement le même sens que l'on veut donner au Service Express Métropolitain. C'est un signe d'ouverture vers les territoires qui nous entourent. En effet, à travers les parkings relais, à la sortie ou à l'entrée des métropoles comme à travers les services express métropolitains, on veut absorber de la voiture, décarboner les trajets qui viennent vers la métropole et qui entrent dans la métropole ; donc ça revêt énormément de sens. À mon avis, ce serait une erreur grave de remettre cela en question surtout – c'est une petite incidence que je fais - si en lieu et place d'un prolongement de La Papoterie, c'était de mettre ça en balance avec un prolongement de la rocade, sachant qu'un kilomètre de rocade a le même prix qu'un kilomètre de tramway mais qu'en termes d'effet carbone, ce n'est pas du tout le même résultat. Je pense qu'il faut que vous soyez conscients de ça, que ça peut être les mêmes qui remettent en cause le prolongement jusqu'à La Papoterie et qui demain vous disent : « Tout compte fait, ce serait peut-être mieux de prolonger la rocade de quelques kilomètres vers le nord. » Ce sont des choses qui n'ont pas été dites mais je me permets de les évoquer. Concernant Trousseau, c'est vrai que la direction des services techniques du CHU, que je connaissais bien, avait envisagé que le tramway passe par la rue Mansart. Je ne sais pas si vous connaissez tous la rue Mansart, c'est la rue qui est juste devant l'école d'infirmières du CHU, ce n'est pas l'entrée principale actuelle du CHU, c'est une rue de quartier. L'entrée principale du CHU, c'est avenue de la République à Chambray. Pourquoi est-ce qu'on a dit non à la rue Mansart ? C'est parce qu'il ne pouvait tenir qu'une seule voie du tram. Imaginez deux trams qui arrivent, qui se croisent sur une seule voie ; c'est assez compliqué quand même à mettre en œuvre. Donc, cela a été abandonné pour des raisons techniques évidentes. Je parle sous la présence de mes deux collègues qui sont ici présents, jamais les élus de Chambray n'ont un seul instant plaidé en faveur de cette solution qui est totalement impossible à réaliser.

Mes chers collègues, vous qui imaginez que le tramway devrait davantage entrer dans Trousseau, il faut que vous sachiez que la tour, avec le projet de reconstruction du CHU qui aujourd'hui est à l'arrêt avec un très, très grand trou qui se remplit selon les intempéries, trou des fondations de Trousseau, trou des fondations de Clocheville, est à l'arrêt. Mais demain la tour doit se vider parce que Trousseau va être reconstruit au plus proche de l'avenue de la République. Comme le projet est à l'arrêt, ils veulent profiter justement de la remise en cause de ce projet et de sa rediscussion pour le rapprocher encore davantage en front urbain ; ce ne sera pas une mauvaise chose. Nous avons quand même un décroché du tram de l'avenue de la République pour qu'il aille au plus près de ce qui était prévu comme entrée de l'hôpital Clocheville et future entrée de l'hôpital Trousseau. C'est Trousseau qui s'avance, le tram n'a plus besoin de rentrer dans Trousseau. Demain, la tour sera vidée. Elle devait être démolie, mais le CHU n'a pas prévu sa démolition, faute de moyens financiers.

Voilà pour ce qui concerne le tracé. Si on le remettait en cause, notamment ces conditions substantielles que j'ai évoquées, ce serait un retour obligatoire à la concertation préalable, on repartirait à zéro, et ce n'est vraiment pas la peine. Là, ce n'est pas la « belle endormie, c'est ce que je vous disais, on n'a que le nom métropole, on est dans un état d'anesthésie

et pré-comateux. Est-ce que c'est ça qu'on veut donner comme image à nos concitoyens ? Je pense qu'on a besoin de donner à nos concitoyens, l'image d'élus que nous sommes, qui ont confiance à l'avenir, qui regardent résolument l'avenir et avec prudence.

C'est là où je veux en venir maintenant dans la deuxième partie de mon intervention, concernant le financement et le coût global. Les journalistes ont évoqué plusieurs fois quelque chose que j'ai dit et déclaré à la presse : le coût global pourrait arriver à 570 millions. Aujourd'hui, le coût global actualisé est à 530, je n'en étais pas loin à l'époque. On a retiré le prolongement vers l'aéroport, on a diminué le périmètre. Je ne m'étais pas beaucoup trompé à ce sujet. Mais ça ne peut pas être 800 millions. Aujourd'hui, on est à 530. Comment ce projet va-t-il être financé ? Ce n'est pas la métropole qui va payer les 530 millions, c'est le syndicat des mobilités. C'est le syndicat des mobilités qui va encaisser les subventions et on peut certainement optimiser encore le montant des subventions possibles. C'est le syndicat des mobilités qui va réaliser les prêts, qui va encaisser l'emprunt que la Banque des Territoires va donner, l'emprunt qui va être versé par la Banque Européenne d'Investissement. C'est le SMT qui va financer les travaux en totalité entre 2026 et 2029. La question se posera à ce moment-là. Qu'est-ce qui est demandé aujourd'hui à la métropole ? C'est de s'engager à aider le SMT à équilibrer son budget pendant cette période-là, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Vous avez tous bien noté qu'en investissement, les subventions que pourra donner la métropole à partir de 2026/2027 pendant un certain nombre d'années, ce sera 3 millions d'euros en moyenne. 3 millions d'euros en moyenne, ce n'est pas ça qui va mettre en difficulté le budget d'investissement de la métropole. On le vote tous les ans à 100 millions, ça fait 3 %. Même si on considère qu'on va avoir une trajectoire plutôt à 70 millions, 3 millions de 70, ça fait 4,28 %. Ce n'est quand même pas quelque chose qui va mettre la métropole à terre. Le débat que nous avons à la commission générale et qui est encore justement évoqué ce soir, c'est la subvention de fonctionnement. Pourquoi est-ce qu'il faudra envisager de donner une subvention de fonctionnement qui sera en moyenne de 11 millions d'euros au SMT ? Parce que comme le SMT finance l'opération, il va payer sur son budget de fonctionnement les amortissements de la ligne tous les ans et va payer le remboursement des intérêts financiers des emprunts qu'il va réaliser lui-même ; 11 millions d'euros par rapport à un budget de 200 millions. Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 200 millions, ça fait 5.5 %. Je vous signale au passage que la participation moyenne des métropoles à leur syndicat des transports est de 11 % aujourd'hui en France. L'effort que nous devrons faire en moyenne, sera deux fois moins que ce que font aujourd'hui les autres métropoles de France en faveur de leur politique de transports. On ne peut pas dire que c'est quelque chose d'excessif et que c'est déraisonnable. Ça restera dans la moyenne la plus basse. Après le débat, là où je veux en venir, c'est comment on finance ces 11 millions. Plusieurs d'entre vous ont évoqué très intelligemment les différentes sources possibles. Il y a la fiscalité qui fait peur à certains d'entre vous, la diminution des dépenses de fonctionnement, la diminution des dépenses d'investissement, l'augmentation de la dette.

Sur ce dernier point, l'augmentation de la dette, c'est vrai que nous sommes une des métropoles au niveau de son budget principal, les moins endettées de France. De ce point de vue, il y a probablement des marges de manœuvre. Nous avons un délai de remboursement de notre dette qui est le plus bas de toutes les métropoles.

Deuxièmement, les dépenses de fonctionnement, est ce qu'elles peuvent diminuer ? À mon avis, ce n'est pas impossible, même si ça ne sera pas aussi facile que ça puisque le sujet de la maîtrise des dépenses de fonctionnement a toujours été un problème chez nous, même si ces dernières années, j'avoue que les services réalisent une performance qui mérite d'être soulignée à ce sujet. Mais il y a encore des marges de manœuvre. C'est vrai qu'au niveau des métropoles, on a des dépenses de fonctionnement par habitant parmi les plus faibles,

mais il y a encore des marges de manœuvre. Je pense à des participations qu'on donne à des entreprises dans le cadre des pôles de compétitivité, plusieurs millions d'euros. Je pense à la subvention de fonctionnement de l'aéroport, qui pourra peut-être un jour être remise en question. Je pense à d'autres subventions, je pense à des économies qu'on pourrait certainement faire en optimisant la gestion d'un certain nombre de services métropolitains qu'ils soient pour le compte de la métropole ou pour le compte des communes. Il y a des marges de manœuvre.

Les dépenses d'investissement, franchement, je veux bien qu'on en discute, mais à titre personnel, je ne vois pas comment on pourrait aujourd'hui baisser l'investissement à la métropole qui est déjà très bas. On est à quasiment 54/50 millions. Admettons qu'on le descende à 40 millions, cela fera l'investissement additionné des communes de Joué, de Saint-Cyr et de Chambray, et largement en dessous de Tours. Il ne faut peut-être pas non plus, comme je l'ai dit, plonger la métropole dans un état d'atonie extraordinaire, et ce pendant 20 ou 30 ans ; cela ne me paraît pas du tout sérieux.

Il y a la fiscalité. Je pense qu'on s'est un petit peu fait peur, à tort à mon avis, avec l'idée de la fiscalité. Évidemment que n'importe quel maire ou n'importe quel président de métropole aujourd'hui dans notre pays, et on le voit bien dans nos communes, ne l'envisage qu'en dernier recours. Est-ce que vous connaissez des maires ou des présidents de métropole qui sont à fond pour augmenter les impôts ? Cela n'a pas de sens. Aujourd'hui, ce n'est vraiment jamais de gaieté de cœur que c'est fait. C'est le dernier recours. Malheureusement, force est de constater que ces deux ou trois dernières années, avec l'augmentation des dépenses liées au Covid, avec l'augmentation des charges de fonctionnement liée aux justes revalorisations des personnels, avec l'augmentation du coût de l'énergie, beaucoup de communes, beaucoup d'élus, la mort dans l'âme, ont eu recours à cette solution. Nous-mêmes à la métropole, on n'en est pas passé loin au budget 2023. On a un peu joué avec le feu sans se brûler parce que nous n'en sommes pas passés loin. Pendant la procédure de préparation du budget, lorsque je vous racontais que ça allait être très difficile, ce n'était pas des cracks. On n'en était pas loin. On a réussi à équilibrer le budget 2023 parce qu'on a réalisé un excédent sur le budget de fonctionnement 2022. D'où vient cet excédent ? Il vient de la baisse des investissements parce qu'on n'a pas utilisé tout l'autofinancement. D'ailleurs on a même emprunté alors qu'il n'y avait pas forcément en théorie besoin d'emprunter. On a emprunté pour préserver l'autofinancement, pour préserver l'équilibre du budget, on avait anticipé les choses. Il faut que vous le sachiez, on n'est pas à l'abri. À ce sujet-là, évidemment, il ne faut jamais dire « jamais », il ne faut jamais dire « toujours ». Il ne faut pas tomber dans le dogmatisme ni dans l'idéologie. Aujourd'hui, un maire, comme un président de métropole, est quelqu'un de pragmatique. C'est ce que nos citoyens nous reconnaissent comme qualité première, outre le fait qu'on donne beaucoup de temps et qu'on aime aller au contact des gens. En plus, cette décision de financement ne se pose pas maintenant. Le financement de la métropole va se faire entre 2026 et 2029. Les moments où vont se poser ces deux questions de participation de la métropole en subvention de fonctionnement et en subvention d'investissement, seront en 2028, dans cinq ans. Ça nous laisse le temps d'anticiper et de voir justement comment faire en sorte que toucher à la fiscalité soit le dernier recours. Je ne vois pas comment on pourrait, dans ces circonstances, avoir la moindre hésitation. Il faut qu'on ait confiance en nos propres capacités à gérer un projet de territoire qui, je l'ai souvent dit, n'a pas de sens sans un projet de gestion. Un projet de gestion, ce n'est pas qu'un projet de prospective financière, c'est un projet managérial, c'est comment on pilote les services, comment on pilote les projets et comment on les réalise.

Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues.

Frédéric AUGIS : Laurent RAYMOND.

Laurent RAYMOND : *Merci. Cela va réjouir peut-être les journalistes mais finalement on se rend compte aujourd'hui que la rondeur tourangelle n'est plus. On peut avoir des expressions qui soulèvent quelques points de divergence et c'est, à mon sens, important. Je vais commencer par rapport à la conclusion finalement. Je vais voter pour cette délibération parce que le financement du SMT nous est important. Il faut que ce SMT fonctionne, il faut les subventions nécessaires pour créer cette 2^{ème} ligne de tram, pour acheter des bus BHNS, pour envisager possiblement demain d'avoir d'autres vecteurs comme l'utilisation des bus à hydrogène par exemple. Il nous faut de l'argent. Le financement de la métropole au titre du SMT me semble cohérent. Les 3 millions d'euros évoqués par Christian en moyenne, oui c'est comme ça sur le papier. C'est quand même 6 millions dans le budget 2024, 18 millions en 2028. Tout de suite, c'est prendre des décisions importantes pour ceux qui seront là à partir de 2026 sur le mandat suivant. C'est 18 millions sur le budget de fonctionnement qui sortent de nos poches pour concourir au financement du SMT, c'est-à-dire ce que le SMT n'est pas en capacité lui-même de payer. C'est une somme assez conséquente.*

Je me réjouis de l'intervention de Jean-Patrick, vraiment. On ne partage pas tout le temps les mêmes points de vue, quelques-uns néanmoins. Celui-ci, j'y adhère totalement, vraiment, j'y adhère totalement avec un regard et un clin d'œil qui est porté sur le tracé de La Papoterie qui finalement est défendu, et c'est normal, par Christian. Ce tronçon a un coût. On a vu le petit film du SMT. Je me souviens, lors de la commission générale, de plusieurs d'entre vous dire : « On n'imaginait pas que ce soit si long ». Je crois d'ailleurs que c'est toi, Jean-Patrick, qui dit : « Je ne croyais que ce tronçon de Trousseau jusqu'au fin fond de La Papoterie soit aussi long. » Dans le prochain budget du SMT, le financement de cette ligne a un coût. C'est 1 200 000 € par an de coût de fonctionnement simplement pour les rotations de tram, qui vont être nécessaires sur un peu plus de trois kilomètres.

Quant au parking relais attendu, je reste toujours sur cette perspective, Christian. Là aussi, nous sommes en zone humide, comme sur l'aéroport, mais là on fait. On fait parce qu'on a la capacité du coup de réduire, ce qu'on ne peut pas faire sur le tronçon aéroport. On n'est pas dans le projet inversé, on ne peut ni réduire ni compenser ni éviter. Là, on peut réduire et donc on dit : « On réduit dans la perspective première. » Elle va évoluer vraisemblablement. Il faut l'espérer si on arrive à ce stade-là, le stade Papoterie. En tout cas dans cette perspective-là, ce ne sont pas 400 places de parking qui peuvent être possibles, mais seulement 200. Alors comment peut-on désengorger un périphérique quand on arrive à 200 places de parking, là où aujourd'hui sur la nationale 143, ce sont 21 000 véhicules qui passent, et sur la tangente à droite de Cormery à Saint-Avertin, ce sont 12 000 véhicules. On sait bien qu'avec 33 000 véhicules, 200 places de parking ne désengorgeront rien. En revanche, on va rengorger cette nationale par le passage du tramway, là où aujourd'hui il peut y avoir une voie suffisamment large pour permettre notamment aux ambulances d'accéder à l'hôpital.

Le problème de l'hôpital est un véritable sujet effectivement. Pourquoi est-ce que nous en sommes là aujourd'hui ? Tout simplement parce que dans la première présidence de cette mandature, il a été acté que c'était bien de la totalité de cette ligne dont on parlait et non pas la capacité de séquencer. Si on avait pu faire ce séquençage, on n'en serait certainement pas là aujourd'hui en train de parler de financement, en train de parler de subventions, en train de parler d'opportunités. On aurait déjà possiblement commencé des travaux, ne serait-ce que de dévoiement de réseaux, travaux importants au droit de Trousseau, et d'aller ne serait-ce que jusqu'à Liberté. Au moins, on aurait déjà pu commencer à imaginer ce tronçon-là, l'envisager, le décliner tout de suite après la déclaration d'utilité publique et

l'enquête publique qui va être menée. On en est là parce qu'on nous a contraints – là je parle d'hold-up - de traiter de l'intégralité de cette ligne et n'être donc pas en capacité de séquencer, comme on peut le faire et comme on l'envisageait de Tours-Nord jusqu'à l'aéroport.

Si on contient la capacité financière projetée de cette organisation dans nos dispositions actuelles, tant mieux. Oui, il nous faut effectivement traiter de cette subvention pour le SMT. Cela veut dire qu'il nous faut trouver des pistes d'économies. Les pistes d'économies sont ébauchées par Christian, il les connaît. Je les répète systématiquement, ça devient un peu redondant, mais c'est la redondance qui permet de les intégrer. C'est trouver les moyens pour faire face à nos administrés, de dire déjà : « soyons propres » si un jour on a besoin d'avoir d'autres ressources. Propre, c'est à dire qu'il faut trouver des moyens pour faire payer 1 million d'euros par an de location de locaux parce que notre hôtel métropolitain est insuffisant et ne peut accueillir plus de personnes. Il nous faut trouver des solutions pour un site proche. Il est saint-avertinois, je le prends comme exemple, c'est La Camusière qui coûte au bas mot 1 million d'euros de financement et d'investissement tous les ans pour une utilisation qui est modeste parce qu'elle ne relève que de l'utilisation des syndicats et majoritairement d'une association départementale tourangelle qui s'appelle TIA. Il nous faut trouver des pistes de ressources, de financement et surtout de faire ces économies si on veut donner l'opportunité de chercher un autre mode de financement. Si cet autre mode de financement relève d'une création d'un nouvel impôt, je voterais vraiment contre parce que la situation économique actuelle est compliquée, parce qu'on ne peut pas demander à nos administrés d'aller contribuer à un nouvel impôt qui demain s'appellera inmanquablement « impôt tramway » en espérant qu'il ne porte pas le nom d'un élu mais qui pourrait s'appeler comme ça. Donc prudence. Je ne validerai, je ne voterai jamais la nécessité de créer un nouvel impôt pour développer cette ligne. En revanche, il faut pouvoir l'accompagner et la traiter.

Frédéric AUGIS : Emmanuel FRANÇOIS.

Emmanuel FRANÇOIS : *Merci Monsieur le Président. Jean-Patrick, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que tu as dit tout à l'heure. Je n'ai pas dit que ce tramway était nul. Au contraire, quand on voit sa ligne, il est splendide. On a un des tramways qui est probablement le plus joli des tramways français. Sans avoir à pérorer, je trouve que sa ligne est assez splendide. Mais est-ce qu'on doit s'empêcher d'imaginer l'avenir ? Non, je ne pense pas.*

Je voulais vous répondre, Monsieur RENAUD. J'ai dit que c'était peut-être has been. J'ai soumis cette idée. Has been, pourquoi ? Vous allez comprendre. Vous êtes dans une liste où les écologistes sont majoritaires. Has been parce que 1) le tramway consomme de l'espace, il imperméabilise les sols, il crée des accidents de la voie publique. Combien de fractures du col j'ai vues sur les personnes en consultation ; c'est une expérience personnelle, vous n'êtes pas obligé de le croire. J'ai vu en consultation des nouvelles pathologies apparaître après la mise en place du tramway : ceux qui tombent du quai, fracture du col ; ceux qui prennent les rails en vélo, fracture du coude, des épaules. Has been, pourquoi ? Parce que c'est un moyen de transport ancien, Monsieur RENAUD. Pour mémoire, et parce que vous en avez parlé tout à l'heure, le tramway a laissé la place à la voiture qui pollue. Aujourd'hui, on se dit : « On revient au tramway. » Demain, quand on fera des voitures électriques, on dira : « Il faut qu'on laisse la place à la voiture électrique. » On n'en sait rien.

Je vous ferai remarquer que le nombre de lignes au 19^e en plus étaient extrêmement nombreuses. Les tramways n'étaient pas aussi longs. Le tramway allait jusqu'à

Rochecorbon, Vouvray même, et Saint-Avertin. Ce système de transport était étendu sur l'ensemble de la métropole. On n'aurait pas ce débat s'il passait à Saint-Pierre-des-Corps, par exemple.

Has been, parce que ce n'est pas un projet écologique, c'est un projet qui nécessite des ouvrages d'art, là où il serait nécessaire simplement de tendre un fil d'acier. Il me semble, Emmanuel, que tu avais aussi imaginé ce transport guidé aérien. Il me semble que tu y avais pensé. Tu y avais pensé trop en avance. Mais au train où vont les choses, quand on va se mettre à construire cette deuxième ligne, à un moment ou à un autre on se dira peut-être que le transport guidé aérien, c'est bien ; je n'en sais rien. Je ne peux pas vous convaincre, Monsieur RENAUD. Je n'ai pas du tout envie de vous convaincre, j'ai juste envie de vous dire qu'on peut parfois penser autrement et l'exprimer.

Voilà succinctement les arguments que je souhaitais vous soumettre. Il y en a d'autres, bien sûr, sur la capacité d'être bien plus efficient. Je voulais simplement rappeler qu'on ne doit pas s'empêcher de voir l'avenir autrement que dans la modernité.

Merci.

Frédéric AUGIS : *Philippe BRIAND.*

Philippe BRIAND : *Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais me féliciter. On a fait une commission générale la semaine dernière, on est en plénière aujourd'hui et on a un beau débat. Ce n'est pas rien d'avoir un débat, de mettre sur la table ce qui constitue nos convictions, nos envies, nos besoins, notre lecture des choses, s'écouter les uns les autres. À s'écouter les uns les autres, quelquefois on apprend, on comprend, on peut évoluer, on peut changer, on peut adapter un point de vue.*

J'ai entendu des prises de parole qui étaient marrantes, effarouchées, comme si les choses n'allaient pas se faire. Ce n'est pas le sujet. On sent bien qu'autour de la table, 80 à 90 % d'entre nous sommes pour lancer la ligne 2 de transport. Par contre se pose un certain nombre de questions. Je rejoins Jean-Gérard quand il disait que naturellement il fallait le voter pour une raison qui est bien simple, c'est que ça sera le sujet de la mandature. On est à mi-mandature. Hormis celui-ci, quel autre gros projet avons-nous porté ? C'est un projet qui est intéressant, écologiquement, humainement, économiquement pour la plupart des gens qui vont pouvoir l'emprunter. Naturellement, on peut avoir quelques divergences. Moi, je le dis, je regrette le tracé Royer, je préférerais le tracé du boulevard. À tel point que j'étais même prêt à abandonner l'hypothèse sur rails pour la mettre sur pneus parce que je sentais mieux l'interconnexion. 10 000 passagers de moins, c'est quand même 3 650 000 passagers de moins par an sur un département qui fait 650-700 000. 3 650 000 passagers de moins. Je me disais que peut être en le mettant sur pneus de La Riche au cœur de Tours, on ne touchait pas aux racines des arbres en attendant de trouver une solution. Je vous le dis quand même, un jour il faudra changer une partie de ces arbres. Il est des arbres ce qu'il est des hommes. Ils naissent, ils grandissent et malheureusement un jour ils finissent par mourir. Je dis ça parce que j'ai peut-être une des communes les plus vertes de la métropole. On s'y est collé il y a plus de 20 ans. C'est vrai qu'à certains moments on a enlevé quelques arbres pour en replanter davantage et pour aussi pouvoir faire des choses. Je me souviens même avoir organisé une grande fête quand on a enlevé le cèdre auprès de la mairie parce que ça aurait rendu furieux tout le monde. On me disait : « Coupez le cèdre au mois d'août, il n'y a personne. » J'ai dit : « Non, on va expliquer pourquoi on coupe le cèdre. On va le faire en septembre et on va faire une fête autour de ça. » Voilà, je me disais peut-être que finalement on peut prendre une solution sur pneus. Sur Saint-Cyr, je me suis rendu à l'idée d'Emmanuel de dire qu'on pouvait très bien faire un site propre sur pneus. On a des véhicules qui ressemblent maintenant à des tramways. Ce qui compte pour moi, c'est

l'interconnexion sur trois points, l'interconnexion à Tours-Nord, ce qu'on peut assez facilement à faire, l'interconnexion en haut de La Tranchée, l'interconnexion au bas de La Tranchée. Finalement on ne va pas dépenser une somme énorme, il y aura sûrement du matériel au rythme du changement de matériels et on fera quelque chose. Je remercie Emmanuel du travail qui a été fait là-dessus.

Pour autant, quand je présidais cette assemblée, j'avais coutume de dire qu'il n'était pas dans mon rôle d'imposer à une commune le tracé sur son territoire. C'est l'enjeu politique des municipalités et c'est le fait de porter une décision politique de la municipalité qui est concernée. Je pense qu'il faut bien faire les choses. Je pense qu'on peut paysager. Tout à l'heure, mon excellent collègue de Saint-Pierre-des-Corps disait qu'on couvre les sols, non, il ne faut pas recommencer la connerie de la première ligne où on s'est laissé embarquer par l'Architecte des bâtiments de France, de mettre tout en minéral. Excusez-moi, mais sur La Tranchée, on ferait sauter ce putain de minéral pour mettre de la pelouse, cela aurait une autre gueule et ce serait quand même bien mieux. C'est quand même une question encore à poser et à nouveau à poser à celui-là, à son successeur et à celui d'après jusqu'à temps qu'on y arrive. Nous avons raison quand on veut déminéraliser et privilégier les espaces verts. Et cette future ligne de tramway sera extrêmement verte.

On a parlé aussi de la ligne en elle-même et des bouts. L'idée que nous avions était de dire que, puisque nous voulons décarboner en grande partie la ville, autant éviter que les véhicules rentrent. C'est pour cela qu'on a choisi de faire à La Riche un parking sur ce secteur et à Chambray un possible parking à La Papoterie. Pourquoi ? Parce que nous sommes au niveau des échangeurs du périphérique et que, quand vous regardez les transits de la métropole vers l'extérieur et de l'extérieur vers la métropole, vous vous rendez compte du très grand nombre de voyages qui rentrent dans la métropole. C'est d'ailleurs ce qui m'a permis en partie de sauver le dossier auprès du Président de la République et auprès du Parlement. Puisque nous n'avons pas la taille d'être métropole, c'était montrer que les échanges interurbains entre la métropole et le reste du département étaient à ce point significatifs que ça majorait d'autant la population.

Deuxième point sur le tracé, l'aéroport. Emmanuel y a répondu. Je vous en prie et je vous en conjure, dans cette procédure, mettez la voie qui va jusqu'à l'aéroport. Nous avons des centaines d'hectares qui vont trouver une signification dans les années qui viennent. On ne va pas recommencer à faire une enquête publique, une étude et tout le bataclan, alors qu'on sait que pour faire cela, c'est entre sept et dix ans. Profitons de l'opportunité que nous avons du lancement du projet, de l'annonce qui a été faite pour au moins faire l'étude. On différera dans le temps. On nous demande de faire un ensemble cohérent et complet, l'État nous le demande ; je n'en ai rien à foutre de l'État. On ne va pas se mettre à genoux pour 20 millions sur un projet de 600 millions si on est capable de trouver des économies suffisantes. Ce diktat est insupportable. Si vous allez à l'aéroport aujourd'hui, vous vous apercevrez qu'il est bondé de voitures. Il y en a partout sur les espaces verts, sur les parkings, dans les champs et il y a même un propriétaire qui loue sa cour. Vous savez pourquoi ? Parce que c'est aussi l'entrée de ville et que les gens y déposent leur voiture, soit pour partir sur l'autoroute, soit pour pouvoir rentrer en ville. Amusons-nous, faisons un comptage, ça ne doit pas coûter bien cher. Vous vous apercevrez que ça ne sert pas que pour l'aéroport et pour les avions car lorsqu'il n'y a pas d'avion, le parking est archiplein. Il est archiplein en permanence. Profitons de l'opportunité des études pour finir l'étude sur ce secteur-là. Après, vous déciderez de le réaliser ou d'y renoncer ou de le différer mais ne ratez pas l'occasion. Vous vous rendez compte que ça fait sept ans qu'on est sur ce projet. Ça fait des années que je suis allé à Saint-Pierre-des-Corps le présenter avec Frédéric, que je suis allé à La Riche le présenter, que je suis allé à Tours accompagner mon camarade ancien maire de Tours sur le sujet. Donc, au moment où on lance le projet, ne ratons pas de faire la

complétude des études là-dessus. Oui, nous avons besoin des bouts de ligne. On a bien des zones humides, on peut construire. Je vous rappelle que l'hôpital qui est en train de construire, va faire un parking aérien parce qu'il n'y a plus beaucoup de places. Il va faire une tour et la tour sera payante alors que le CHU sert aussi de parking relais aujourd'hui. Faire un tramway si on ne met pas des capacités de stockage de voitures aux extrémités, ça pose la question de l'utilité en partie. Il faut bien réfléchir à ça.

Sur le tracé du tramway par rapport à l'hôpital, cela a été un débat. Christophe en a parlé, Christian en a parlé. Il y a eu des changements. Ces changements sont justifiés parce que les choses ont changé et se sont modifiées. Un hôpital, c'est quand même tout un maillage de service en service. Un hôpital, c'est grand, et surtout celui-ci, il sera très grand. Avec la directrice de l'hôpital, on avait trouvé intéressant de faire un circulaire permanent dans l'hôpital. Et que peut être même la métropole pourrait s'y intéresser avec l'hôpital. Si on veut que les gens empruntent le tramway, il faut raccourcir. Si les transports ne sont pas directs, si c'est trop long, ils choisiront un autre moyen pour pouvoir le faire.

Sur l'aéroport, Emmanuel, j'allais te conseiller maintenant que tu es nouvel ami avec la première ministre qui t'invite à des surprises-parties, de lui en toucher un mot. Mais puisque le colonel t'a dit qu'il était avancé, ça pourrait aller.

Quant au financement, ne vous inquiétez pas. D'abord, je voudrais te féliciter, Emmanuel, d'avoir récupéré 170 millions de financement à hauteur de 3 ou 4 %. Quand les grandes parties vont venir, comme Christian l'a bien évoqué, on peut jouer sur la dette. Tu as dit que nous avons la dette la plus basse des métropoles. Je te remercie parce que toi et moi, on a cherché à faire ça en cinq ans, justement en prévision du tramway. On n'a pas dépensé dans n'importe quoi, n'importe comment. On a fait comme disaient nos grands-parents. Mais finalement de prendre exemple sur ce qui a fonctionné, ce n'est pas totalement idiot. Eux, ils mangeaient déjà des produits bio avant que ça vienne à la mode. Ils avaient des poules dans le jardin, ils éteignaient l'électricité le soir. Ils faisaient des choses de bon sens. Les éconocroques étaient des choses de bon sens. On a une capacité de jouer sur la dette. On a fait ça pour ça. On a une capacité de réduire du fonctionnement. Il faut se poser la question d'un certain nombre de missions qui pourraient être confiées au privé. Moi, je n'ai pas de religion sur le sujet. Je ne suis pas un maire privatisant, j'ai gardé les eaux publiques, etc. Pour autant, un jour, j'ai privatisé ma cantine à la plus grande satisfaction des parents d'élèves, des élèves, de leurs finances et des finances communales. Donc ne vous interdisez aucune porte sur le fonctionnement. Enfin, tout à l'heure, tu dis : « on pourrait mettre 3 millions par an. » Je vais aller plus loin. Je suis assez optimiste sur les recettes que la métropole va avoir. Ce que je dis n'est pas pifométrique. On le verra dans quelques mois ou quelques semaines. Mais je suis assez optimiste. Au moment où je parle, je pense à Jean-Patrick GILLE qui, tous les ans, au moment du compte administratif, des comptes financiers, nous sort l'air de la diva – c'est gentil « diva » - en disant : « Mais vous n'avez pas consommé votre investissement. », et c'est vrai. On consomme gentiment 60 % des sommes que l'on consacre à l'investissement par an. Pour pouvoir livrer ce tramway, il va falloir dix ans. Je pense que si tous les ans, non pas 3 millions, mais qu'à partir de l'année prochaine nous mettions 10 millions par an, ça fait une bonne centaine de millions et c'est autant de frais financiers que nous n'aurons pas à payer et autant de subventions de fonctionnement que par conséquent nous n'aurons pas à mettre. Et si vous me demandez mon avis, c'est dès l'année prochaine, voire les excédents de cette année s'il y en a, qu'il faut mettre 10 millions par an fléchés tramway. C'est un acte majeur. Faites un choix politique. Vous êtes ici pour faire un choix politique au sens de la cité. Le choix politique est de dire les investissements, c'est bien dans les communes que l'on vient aider, soulager, encourager mais nous avons un axe politique majeur, nous avons décidé que la ligne 2 de tramway était indispensable et nous y consacrons les moyens nécessaires. Alors oui, à ce

moment-là, ça va avoir de la gueule. Le petit couplet de dire : « Soyons courageux, montons les impôts. », cela fait 40 ans que j'entends ça. J'étais jeune conseiller régional. Maurice DOUCET, avec Renaud DONNEDIEU DE VABRES qui était le rapporteur du budget, disait : « Mais l'augmentation de fiscalité en pourcentage, ça fait 25 %, mais c'est un paquet de cigarettes. » Quand j'ai quitté la région, on augmentait d'une cartouche par an. Soyons courageux. Ce n'est pas une question de courage, c'est un manque de courage. On est là pour faire des choix. Il y a une constante. Elle a été rappelée tout à l'heure : la France est le pays occidental le plus fiscalisé du monde. Et si on ne veut pas tirer la leçon du passage des Gilets jaunes dans les rues, de la période que l'on vit aujourd'hui, c'est que vraiment il faut abandonner la vocation du service des autres. Le temps n'est pas à l'acceptabilité de la moindre hausse. Des communes y ont été conduites. L'année dernière, la ville de Tours a augmenté sa fiscalité, je crois, de 17 %. Pourquoi ? Parce qu'elle est face à un mur de dettes et qu'elle n'a pas le choix. Moi, je vous le dis, il ne faut pas en rajouter. Parce que c'est trop dur pour les Français.

Si vous prenez un prélèvement, quand je paie un collaborateur 40 000 €, il coûte à l'entreprise à peu près 80 000. Sur les 40 000, il va payer à peu près 10 000 € d'impôts. Il lui reste 30 000 €. Sur les 30 000, il va payer 20 points de TVA sur tout ce qu'il va dépenser. Il lui reste 24 000 €. Coût initial 80 000, reste à vivre 24 000. Attention, très attention ! Tout à l'heure, on parlait aussi des recettes fiscales et de l'État qui ne tenait pas son rôle. Je voudrais simplement rappeler que, pour les communes, j'ai connu une période où il y avait quatre impôts : la taxe d'habitation, le foncier bâti, la taxe professionnelle et le foncier non bâti. Le foncier non bâti, ce n'est rien. Le foncier bâti, c'est quelque chose, à peu près l'équivalent de la taxe d'habitation. La taxe professionnelle, c'était le dynamisme des villes, on investissait, on créait des zones économiques, etc., parce que ça nous permettait d'avoir des subsides. Aujourd'hui, il nous reste que le foncier bâti. Dans certaines communes, le foncier bâti est devenu tellement important qu'on est hors des investissements.

Notre tramway, il faut le lancer et le lancer ce soir. Il faut voter des deux mains. Il faut faire les études et – Emmanuel, je te le redis, je te le demande solennellement - mettre l'aéroport dedans, qu'on mettra un jour quand on aura décidé le devenir de tous ces terrains-là. De toute façon, il y aura un jour un intérêt pour le faire, et ce sera fait. Quand on sortira de la salle, contents de nos votes, vous pourrez vous dire que vous avez participé à un moment politique majeur. Avec Jean GERMAIN, quand on a fait le premier tramway, entre le moment où on l'a décidé et le moment où on l'a inauguré, il s'est passé une mandature, six ans. Aujourd'hui de faire le même ouvrage, c'est de l'ordre de dix, douze, voire quinze ans. Ne ratons pas le départ.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Madame BLET.*

Christine BLET : *Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais après un one man show comme celui-ci,*

Philippe BRIAND : *Merci Madame.*

Christine BLET : *je pense que je peux me sentir totalement autorisée. Autorisée, pourquoi ? Je voudrais quand même rappeler trois principes fondamentaux qui font qu'on débat d'un moyen de transport public.*

Le premier objectif qui a été rappelé ce soir plusieurs fois, est en lien avec le climat. Nous avons une obligation de décarbonation : 2050. Il y a aussi ce qui peut être en lien avec les stratégies de développement, qu'elles soient économiques ou autres. Un hôpital public à desservir, c'est un projet de développement qui est au service du public. Un service public

comme celui de l'hôpital est fondamental. Mais mon intervention n'est pas là pour en remettre une couche sur le débat : fallait-il ou non aller vers l'hôpital avec le tramway dans la mesure où j'ai bien compris que finalement, ce n'est pas le tramway qui va aller vers l'hôpital, mais l'hôpital qui va aller vers le tramway ? Donc c'est formidable, je ne poserai pas la question.

Mais après l'intervention de Monsieur le Vice-président, les bras m'en tombent, les bras m'en tombent. Monsieur BRIAND, vous vous inquiétez pour les Gilets jaunes. Et en plus votre humour est décapant, ça fait rire l'assistance. Mais je n'oublie pas, ici, tout le sérieux que nous devons aux Tourangeaux. C'est une des raisons pour laquelle je ne vous appellerai pas par votre prénom, et d'abord nous ne sommes pas familiers. Vous vous inquiétez pour les Gilets jaunes, vous êtes prêts à mettre les moyens, à mettre tous les moyens, alors soyons courageux - et je parle fort pour appuyer mon propos - soyons courageux, allons vers la gratuité des transports et là nous aurons tout le monde. Nous aurons au moins un sens qui sera sans équivoque. C'est un choix politique. Ce choix, il est courageux et il permettra de servir le troisième axe pour lequel nous devons faire un choix de tramway aujourd'hui. Le troisième axe, il est en lien avec la cohésion sociale. Cet axe nous a été présenté à la commission générale. La cohésion sociale donne, parmi les premiers droits, un droit à la mobilité pour tous. Je termine mon propos non pas avec le ton que j'ai utilisé, que j'ai surjoué, mais je le termine avec sagesse, sérénité et sérieux par rapport aux populations qui ne peuvent pas se déplacer. Je suis au conseil d'administration du centre communal d'action sociale de ma ville et je vois combien il est difficile pour les citoyens d'utiliser les transports en commun.

Je vous remercie.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Avant de donner la parole à Christophe BOULANGER, je redonne la parole à Romain BRUTINAUD par rapport à son amendement, je pense.*

Romain BRUTINAUD : *Merci beaucoup Monsieur le Président. Merci pour ces échanges très nourris. C'est éclairant, cela permet de prendre l'ensemble de la mesure du projet, comme on l'avait en commission générale. Je vais juste insister parce que simplifier les choses, c'est toujours facile. Il y a une petite nuance. Cet amendement porte une alternative et non une opposition. On est sur « ou empruntant », on n'est pas sur une substitution. C'était juste un petit éclaircissement de rédaction qui change quand même grandement les choses.*

Après, vous me permettrez juste une petite sortie de route entre guillemets. Dans la journée, le centre LGBT a encore été victime d'une attaque, cette fois-ci à l'explosif, dans son local, rue des Tanneurs. Je sais que Monsieur le Maire, le député FOURNIER et Madame PEREIRA-NUNES étaient sur place. C'est pour leur témoigner, tant aux bénévoles qu'aux salariés et à l'ensemble des adhérents, notre entier soutien.

Merci beaucoup.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Je vais juste demander à Élise PEREIRA-NUNES de dire quelques mots. Après, je passerai la parole à Christophe BOULANGER.*

Élise PEREIRA-NUNES : *Merci Monsieur le Président. Merci Romain d'avoir mentionné cela. J'attendais un peu que les débats se soient posés par rapport au tramway pour ne pas disperser le propos. Effectivement le centre LGBT rue des Tanneurs a subi des agressions pour la sixième fois en deux mois et demi. Cette fois-ci, la violence est montée d'un cran puisqu'une bouteille de coca cola contenant de l'aluminium et de l'acide a été jetée à l'intérieur du centre alors qu'il y avait des salariés et un bénévole. Les personnes ont pu sortir à temps avant d'être blessées. Contrairement à des actes auparavant d'intimidation,*

ici, ce sont des vraies agressions. On cherche à porter atteinte à l'intégrité physique des personnes LGBTI, de leurs salariés, de leurs bénévoles, de leurs alliés. C'est une façon d'intimider ces personnes afin d'éviter les rassemblements. On a une marche des fiertés mi-juin. Évidemment, il serait inimaginable que cette intimidation empêche ce type de manifestation de se produire sur l'espace public. Donc, nous appelons au soutien de toutes et tous à la métropole pour à la fois témoigner votre soutien, mais également œuvrer pour que nos concitoyennes et concitoyens, qu'ils soient de passage, qui vivent sur notre territoire, se sentent considérés, accueillis comme il se doit. Nous avons aujourd'hui parlé de respect sous toutes ses formes au sein de cette enceinte. Évidemment, il en est de même pour nos concitoyennes et nos concitoyens, qu'il s'agisse de tout type d'agression verbale ou physique. Je pense qu'il faut vraiment commencer à taper du poing sur la table puisqu'il y a une vraie recrudescence dans de nombreuses villes françaises, de nombreuses collectivités, d'actes LGBTIphobes, mais pas uniquement. Il faut être extrêmement vigilant. Il faut vraiment ne rien laisser passer. Et vraiment, j'espère que vous serez nombreuses et nombreux à condamner. Le centre LGBT de Touraine a un rayonnement très large et notamment à l'échelle départementale. Cela concerne vraiment beaucoup de personnes et il faut vraiment cesser de banaliser ou de minimiser ce type d'actes. La ville de Tours a été très réactive, la préfecture également. L'État est à nos côtés, le département est également mobilisé. Il faut avoir une pensée pour ces salariés et bénévoles qui heureusement n'ont pas été blessés. Le but c'est que leurs usagers et usagères, tous les bénéficiaires, puissent venir trouver ce qu'ils cherchent. Je vous rappelle que l'année dernière, c'est près de 1 100 personnes qui sont venues rencontrer les membres. Vraiment, il ne faut pas prendre ceci à la légère quoi que l'on pense des évolutions de notre société aujourd'hui. Ici on parle d'agressions, de violences, de souffrance et de non-respect qu'il s'agisse d'identité de genre ou d'identité sexuelle. Je pense qu'il faut vraiment être dans le soutien total. C'était vraiment quelque chose qui me semblait essentiel à mentionner. Je vous remercie.

Frédéric AUGIS : *On peut faire un vœu, on fera un vœu en fin de séance.*
Christophe BOULANGER.

Christophe BOULANGER : *Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, pour refaire un peu le point de pourquoi on en est là aujourd'hui. En fait, avant 2018 la Métropole a décidé de porter le projet d'une deuxième ligne de tram sur la base d'un PDU, d'un plan de déplacements urbains qui avait été adopté en 2014, et un certain nombre de branches avaient été étudiées : trois options sur Saint-Cyr, trois options sur Saint-Pierre-des-Corps, trois options sur La Riche, trois options sur le Sud. On avait regardé en fonction de toutes ces options, quels étaient les meilleurs scénarios possibles et pertinents pour embarquer ce projet de deuxième ligne. Il a été décidé, après des premières études prospectives, de porter à la concertation une ligne, la ligne Chambray/La Riche dans sa globalité, avec deux options : une option Béranger, une option Jean Royer.*

Lors de la délibération du mois de décembre 2018, la métropole a décidé de :

- 1) faire la ligne le Chambray/La Riche dans sa globalité en privilégiant l'option Béranger,*
- 2) valider le fait de lancer les études pour le prolongement de la ligne 1 jusqu'à l'aéroport,*
- 3) de faire une BHNS dont on ne parle pas mais qui fait partie du projet actuel en remplacement de la BHNS actuelle qui fait Tours-Nord/Trousseau et qui fera Tours-Nord/Les Atlantes donc à Saint-Pierre-des-Corps,*
- 4) de lancer les études de la ligne 3.*

Sur ce dernier point, les études de la ligne 3 n'ont jamais été arrêtées. Sur Saint-Cyr, après un certain nombre de copils, un certain nombre de réunions avec la ville de Saint-Cyr, le

projet est en passe d'être arrêté avec quelque chose qui est à peu près consolidé. Là-dessus, il n'y a pas de sujet, les études promises ont été réalisées. Sur Saint-Pierre-des-Corps, il y a eu le même nombre de comités de pilotage, des études qui ont été engagées. Effectivement sur Saint-Pierre-des-Corps, le sujet est beaucoup plus délicat puisque, sur Heurteloup, on s'est aperçu que ce n'était pas possible pour les mêmes raisons que sur Béranger. C'est encore plus compliqué que sur Béranger. On ne peut pas passer sur les quais et il reste une option sud qui est toujours en suspens tant que l'étude de l'accès sud de la gare n'est pas plus aboutie. Les études de la ligne 3 ont été menées, continuent à être menées dans le cadre que je viens de définir.

Sur la question du mode, aujourd'hui, compte tenu des capacités d'emport, on s'oriente plutôt vers un tramway. Mais c'est bien le PDU qui va être révisé. D'ailleurs on lance les études de révision du PDU cette année pour avoir une vision globale de cette ligne 3 et de futurs projets qu'on pourrait porter dans l'avenir. Pourquoi pas des projets par câbles aériens ? C'est un projet qui avait été porté à l'époque, qui avait été retoqué. Il ne faut pas perdre de vue que, quand on définit un mode de transport, on se réfère d'abord à un service à la population ; c'est quelque chose qu'on oublie. On a tous un avis sur le BHNS, on a tous un avis sur le tram, on a tous un avis sur le transport par câble. Simplement, la question est : quel service à la population ? Aujourd'hui, si on est au-dessus de 25 000 voyages/jour, il y a que le tram sur rail qui permet de faire un service efficace. En dessous de 25 000, et c'est le cas de la BHNS n° 2 où on est à 22 000, on arrive à faire du BHNS performant. On peut monter encore aux alentours de 25 000, 28 000 pour les lignes les plus abouties. Mais on n'atteindra jamais 30 000. De la même manière pour le transport par câble, en dessous de 30 000, on peut faire du câble mais au-dessus 30 000, on ne peut pas faire du câble. Évidemment tous les modes sont explorés. Avant de raisonner par mode, il faut raisonner par flux et refaire des études, regarder quelles sont les potentialités des axes. Sur la ligne n° 2, que ce soit par l'itinéraire Béranger ou l'itinéraire Jean Royer, on est au-dessus de 30 000, et au-dessus 30 000 on ne peut répondre à cette question que par tram et vraisemblablement que par tram à double voie, parce que sur les trams à voie unique, on baisse significativement la fréquence et donc le flux de personnes transportées. La question qui se pose, c'est avant tout la question du service à la population. De ce point de vue, les techniciens sont là pour nous répondre. Ces techniciens, on les connaît contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure. Ils étaient présents aux commissions générales pour répondre à loisir à toutes nos questions. On a eu tout le temps qu'on voulait pour les solliciter. Il fallait juste être présent à la commission générale l'année dernière. Donc ces techniciens, on les connaît, ils existent. C'est TRANSAMO qui est mandaté par le SMT. C'est RICHEZ qui avait fait les études d'insertion. Ils sont à disposition des élus. Ils ne travaillent pas pour leur compte. Ils sont à disposition des élus pour répondre à une commande politique. C'était le premier point.

Sur la ligne 3, les études continuent avec le contour que je viens de fixer, et elle sera consolidée dans le cadre de la révision du PDU, le plan de déplacements urbains qu'on est en train de relancer.

Sur la question du prolongement de la ligne 1, les études n'ont jamais été arrêtées, elles n'ont jamais été suspendues. Aujourd'hui, il y a une itération sur les questions du foncier, mais elles font partie du mandat de TRANSAMO. Tant qu'on n'a pas cette réponse et qu'on n'a pas réussi à trouver la réponse sur le passage sur les zones humides - on a des éléments qui sont nouveaux avec un possible accès au foncier militaire -, il n'y a pas de suspension de ces études. Comme il y avait ces itérations nouvelles auxquelles il fallait répondre, on savait que ça prendrait au moins deux ans de plus et, pour pouvoir aboutir à des études affinées, on a décor

élé le dossier d'enquête publique de la ligne 2 de la question du prolongement de la ligne 1.

C'était pour faire le point sur les études.

En 2018, la métropole décide à l'unanimité de porter la ligne La Riche/Chambray dans sa globalité, en privilégiant un itinéraire par Béranger. Qu'est-ce qui se passe l'été dernier ? Il est requestionné l'itinéraire Béranger et il est demandé au syndicat des mobilités de révéifier, de regarder si l'option par Jean Royer est possible, compte tenu de ce qu'on a trouvé sur Béranger. Donc tout ce qui a été voté avant reste valide. Ce vote de juillet 2018 n'a pas invalidé le fait de porter les études sur le prolongement de la ligne 1, le fait de continuer les études sur la ligne 3 et le fait de continuer le travail sur la BHNS n° 2.

Aujourd'hui on en reparle moins parce que ce travail continue. Puisque nous avons rattrapé le retard d'études et que nous avons le même niveau d'études sur Jean Royer que sur ce qui avait déjà été réalisé sur le reste de lignes, nous devons décider ce soir de prolonger ces études et d'autoriser le syndicat des mobilités à prolonger ces études dans un cadre qui est connu. La Métropole a délégué au syndicat des mobilités le fait de traiter de ces sujets-là et le syndicat des mobilités a mandaté un groupement, la TRANSAMO et la SET, pour porter les études.

On a voté tout à l'heure la nouvelle désignation des membres de la Métropole qui sont présents au syndicat des mobilités. On est 11 titulaires et 11 suppléants. J'invite sérieusement ces 22 personnes à venir très régulièrement aux comités syndicaux du syndicat des mobilités et vous aurez toutes les réponses à toutes vos questions. On ne peut pas entendre que les bureaux d'études travaillent dans leur coin, que le syndicat des mobilités travaille dans son coin. Il y a peu de syndicats satellites de la métropole qui ont autant de membres de la métropole possiblement pouvant assister à ces instances. J'invite les 22 membres titulaires et suppléants à venir à tous les comités syndicaux et vous aurez toutes les réponses aux questions que vous vous posez. Évidemment, de temps en temps, et c'est normal, le syndicat des mobilités rend compte à la métropole puisque le SMT intervient essentiellement sur le territoire de la métropole. Donc, le syndicat des mobilités vient rendre compte de ce qui se passe à la métropole, et de temps en temps également comme c'est le cas ce soir, a besoin de prise de décisions.

Cette prise de décisions, il y en a deux. La première, c'est de dire qu'on autorise le syndicat des mobilités à lancer l'AVP, l'avant-projet, pour construire le dossier de la DUP et donc compléter le reste des études pour lancer le projet de dossier de manière à présenter l'enquête publique fin décembre 2024. Toutes les questions qui sont posées ce soir doivent avoir des réponses lors de ce dossier d'enquête publique. C'est bien les études d'AVP qui doivent le consolider. Simplement, on autorise le syndicat des mobilités à lancer ces études parce que la délibération de 2018 ne l'autorisait qu'à lancer les études préalables. Si on veut aller à l'enquête publique et avoir beaucoup plus de matière pour prendre la décision finale, y compris pour aller devant la population, pour expliquer à la population quel est le projet, quels sont les tenants et les aboutissants, pourquoi on a pris ces décisions et quelles sont les réponses qu'on va apporter aux riverains qui ont des questions légitimes, il faut qu'on porte ces études. Si on ne porte pas ces études, le projet s'arrête là.

Sur la question de l'amendement, on peut philosopher sur l'amendement. Il y a un sujet, il est clair. On a questionné le service juridique. Si on ne traite qu'une demi-ligne, la concertation tombe. Si la concertation tombe, retour à la case départ en 2017. Je ne suis pas juriste. C'est les juristes qui le disent, la réglementation est faite comme ça. Si aujourd'hui on porte un amendement en demandant le travail sur une demi-ligne, la concertation tombe et on retombe en 2017. Ça peut être un choix, stratégique, politique, calculé, tout ce que vous voulez. Moi, je dis juste aujourd'hui que ça n'a pas de sens. Par contre, la question du phasage, pourquoi pas ? Comme pour toutes les questions sur les pistes d'économies, évidemment qu'on ne va pas dépenser de l'argent si on n'a pas besoin. Le propre d'un projet, c'est de construire toutes ces questions, de répondre à ces questions.

J'entends la question sur la capacité d'emport. Effectivement si demain on n'a besoin que de rames de 30 mètres parce que les rames de 30 mètres suffisent à l'exploitation, on n'achètera que des rames de 30 mètres, on ne va pas acheter des rames de 40 mètres. C'est une bonne idée. Ce sont des questions qui vont être posées lors des études qu'on doit lancer. Si on ne lance pas les études, ce n'est pas dans l'assemblée qu'on répondra à ces questions. À un moment, il faut avoir les éléments pour répondre à ces questions. Toutes ces pistes seront explorées. Je rappelle ce que j'ai dit en commission générale. Sur la ligne 1, c'est l'ensemble du réseau qui a bénéficié de l'inauguration de la ligne 1 pour deux raisons. La première, c'est que, quand on a construit la ligne 1, on a restructuré complètement le réseau de Fil Bleu dans sa globalité sur tout le territoire du syndicat des mobilités, donc la métropole plus les trois communes de l'est. Ce travail va être refait dans le cadre de la ligne 2 et on aura un réseau qui sera davantage adapté. L'augmentation de la fréquentation n'est pas que sur la ligne de tramway, elle est sur l'ensemble du réseau parce que ça crée une dynamique. Cela est déjà identifié et a été dit à la commission générale la semaine dernière. On n'aura peut-être que 36 000 voyageurs sur la ligne 2, ce qui est déjà énorme, mais on aura un effet sur la ligne 2 qui sera au moins de 10 000 voyageurs/jour. Au global, si on cumule les réseaux sur ce qui est identifié dans la périphérie immédiate de la ligne 2, on a largement compensé. Je dois rassurer Philippe BRIAND sur cette question-là. On aura le même gain de recettes que la ligne 2 par Béranger, réparti différemment. Ce sont des éléments qu'il faut avoir à l'esprit. Ce sont les études qui vont consolider ce qui a été annoncé.

Sur le deuxième objet de la délibération, il ne faut pas inverser les rôles. Ce n'est pas le syndicat des mobilités qui se paye une ligne de tram et qui demande une participation à la métropole. C'est la métropole qui investit dans une ligne de tramway et qui délègue au syndicat des mobilités la construction de ce tramway. On a eu la chance et donc la mauvaise habitude d'avoir un syndicat des mobilités qui était autonome malgré le fait qu'il ait financé la ligne 1 dans sa globalité. C'est un cas unique en France et le syndicat des mobilités dit une seule chose : « Je veux bien faire la ligne 2, mais je ne peux le faire que si la métropole participe au financement du syndicat des mobilités. », et, ce qui a été précisé par Christian GATARD, bien en deçà de tout ce que font l'ensemble des métropoles de notre strate. Je rajoute que si le syndicat des mobilités n'a pas cette garantie avant la fin du mois de juin, la BEI ne signera pas le prêt de 170 millions d'euros puisqu'elle conditionne la signature de ce prêt que si elle a l'assurance du syndicat des mobilités de ses finances saines. Aujourd'hui, on ne peut pas dissocier les deux. On peut faire deux votes et décider de ne pas signer le prêt de la BEI parce que c'est ça au bout du compte, on peut décider de ne pas signer le prêt de la BEI à fin juin. On peut décider de rendre complètement caduc tout le travail qui a été fait aujourd'hui en votant l'amendement. C'est : ou on y va ou on n'y va pas. Si on n'y va pas, on ne peut y aller que dans ces termes-là.

Frédéric AUGIS : Merci beaucoup Christophe.

On passe au vote. Il fallait avoir ce débat, mes chers collègues. Je remercie les différentes personnes qui se sont exprimées, parfois même deux fois.

Avant la délibération, il y a l'amendement. Avant l'amendement, il y a eu une demande de vote secret pour l'amendement. Les pouvoirs ne comptent pas, vous êtes 73 dans la salle. Pour qu'il y ait un vote à bulletins secrets, il faut qu'il y ait 25 personnes qui le demandent à main levée.

Qui est pour un vote à bulletins secrets ? Qui est pour ? Merci de lever la main. 9. **Qui s'abstient ? Qui vote contre ?** 7. Le vote à bulletins secrets est rejeté.

(11 voix Pour dont 2 pouvoirs : Mmes CABANNE, DELAGARDE, LEFEVRE, METREAU, FORTIER, MM. BRUTINAUD, BOUCHET, COULON, FRANCOIS, LEBRETON, BONNARD.)

Qui est pour l'amendement ? Qui vote pour l'amendement présenté par Romain BRUTINAUD et qui est sur la table ? 9. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

L'amendement est rejeté.

(11 voix Pour dont 2 pouvoirs : Mmes CABANNE, DELAGARDE, LEFEVRE, METREAU, FORTIER, MM. BRUTINAUD, BOUCHET, COULON, FRANCOIS, LEBRETON, BONNARD.)

On arrive à la délibération qui est présentée ce soir en l'état. Qui vote contre cette délibération ? 1. Qui s'abstient ? 12. Qui vote pour ?

Vote à la majorité.

(1 vote Contre : Mme CABANNE.

15 abstentions dont 3 pouvoirs : Mmes DELAGARDE, LEFEVRE, METREAU, FORTIER, DARNET-MALAQUIN, MM. BRUTINAUD, BOUCHET, COULON, FRANCOIS, LEBRETON, BONNARD, SOULAS, PETIT, PIERRE.)

Frédéric AUGIS : La délibération est adoptée. Mes chers collègues, je vous remercie grandement pour ce débat, pour cette métropole.

Applaudissements.

Frédéric AUGIS : Sans transition, Aude GOBLET pour le rapport 2021 du représentant de Tours Métropole Val de Loire au conseil d'administration de la SEM LIGERIS.

**C_23_05_22_010- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT - RAPPORT 2021 DU
REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SEM LIGERIS**

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Madame Aude GOBLET, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements se prononcent chaque année sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte dont la collectivité est actionnaire.

Tours Métropole Val de Loire est actionnaire à hauteur de 1 action, soit 0.0002% du capital, au sein de la société LIGERIS.

Le Conseil métropolitain est invité à se prononcer sur le rapport écrit 2021 du représentant de Tours Métropole Val de Loire (exercice 2021) au sein du Conseil d'administration de la société LIGERIS dont un exemplaire a été communiqué à l'appui de l'ordre du jour.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville, en date du 09 mars 2023,

- PREND ACTE du rapport 2021 du représentant de Tours Métropole Val de Loire au Conseil d'administration de la SEM LIGERIS.

Aude GOBLET : Merci Monsieur le Président. Il s'agit du rapport 2021. Nous sommes maintenant en attente du rapport 2022 de la part de la SEM LIGERIS qui sera présenté lors d'une prochaine séance.

Il convient de retenir de ce rapport que TMVL détient une action. L'objet de la SEM consiste à construire et gérer un patrimoine immobilier situé principalement sur la ville Tours de 224 logements et 21 300 mètres carrés d'immobiliers divers, bureaux et commerces. La SEM a signé un protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. La SEM a poursuivi l'harmonisation de ses accords d'entreprise et de son règlement intérieur suite à la fusion des sociétés intervenue en 2019, la société Tourangelle Immobilier et la SEMIVIT. Enfin, la SEM a engagé la réalisation d'un projet d'habitat inclusif pour les jeunes adultes autistes, avenue de Grammont, moyennant un soutien financier, notamment d'Action Logement, de la Métropole et de l'État.

Merci.

Frédéric AUGIS : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'interventions. S'il n'y en a pas, on prend acte de ce rapport.

Le Conseil métropolitain prend acte.

**C_23_05_22_011- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CHAMBRAY-LES-TOURS -
CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DE LA
VRILLONNERIE SUD - APPROBATION DE L'AVENANT N°9**

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Thibault COULON, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La convention publique d'aménagement (CPA), par laquelle Tours Métropole Val de Loire a confié à la Société d'Équipement de Touraine (SET) la réalisation du parc d'activités de la Vrillonnerie Sud sur le territoire de Chambray-lès-Tours, arrive à son terme le 5 juin 2023.

Or, d'une part, l'ensemble des travaux relatifs à la viabilisation du parc n'est pas réalisé et d'autre part, la commercialisation des terrains cessibles n'est pas achevée. En effet, ces dernières années, le rythme de commercialisation des lots d'activités a nettement ralenti. Ainsi, les derniers lots, situés rue Etienne Cosson et rue Thérèse Planiol ont été cédés en 2022 et 2023, et les travaux de construction des bâtiments sont encore en cours et ne se termineront pas avant fin 2023, voire 2024. Les travaux de finition des voiries ne peuvent

donc être réalisés avant le terme de la concession, ce qui ne permet pas d'envisager de procéder aux opérations de clôture de la convention publique d'aménagement avant le 5 juin 2023.

Une prolongation de la convention publique d'aménagement est donc nécessaire, pour une durée de 10 mois, soit jusqu'au 5 avril 2024. Par ailleurs, l'avenant de prolongation précise que la participation versée par le concédant est une participation au titre des ouvrages et équipements publics destinés à entrer dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 11 avril 2023,

- **APPROUVE** l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement du parc d'activités « La Vrillonnerie Sud » à Chambray-Lès-Tours prorogeant le terme de la convention de 10 mois, soit jusqu'au 5 avril 2024, et précisant la nature de la participation du concédant ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement du parc d'activités de « La Vrillonnerie Sud » ;

- **DIT** qu'un exemplaire de l'avenant n° 9 à la convention publique d'aménagement « La Vrillonnerie Sud » est annexé à la présente délibération.

Thibault COULON : Nous avons une convention publique d'aménagement du parc d'activités de la Vrillonnerie Sud à Chambray-Lès-Tours. Il y a eu un retard dans la commercialisation, des lots ne sont pas construits. Il y a un petit retard subséquent dans la réalisation des voiries qui empêche ensuite la transmission Métropole. Sans que cela modifie en quoi que ce soit l'équilibre de cette convention d'aménagement, par cet avenant je vous propose de prolonger de dix mois, c'est à dire jusqu'au 5 avril 2024, la réalisation de ce parc d'activités qui sera ensuite clos.

Frédéric AUGIS : Des demandes d'intervention ?

Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

**C_23_05_22_012- DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET RAYONNEMENT -
APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT EN VUE D'UNE
LABELLISATION "DESTINATION INNOVANTE DURABLE"**

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Madame Nathalie SAVATON, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

S'adossant à sa certification ISO 20 121 (événements responsables), Tours Evénements a initié une démarche en vue d'obtenir le label « Destination Innovante Durable » (DID) à l'échelle de « Tours Métropole Val de Loire et des sites attractifs et/ou des événements emblématiques dans le département ».

Ce label, dont le référentiel a été édité par France Congrès, Evénements & Tourisme, vise :

- à développer et consolider une dynamique locale autour des objectifs de développement durable auprès des acteurs privés et publics du tourisme de loisirs et d'affaires ;

- à renforcer l'attractivité et le rayonnement de la destination en la valorisant et l'identifiant aux niveaux national et international, parmi les 7 métropoles et agglomérations déjà détentrices du label, à savoir Bordeaux, Deauville, La Baule, Marseille, Metz, Nancy et Rennes.

En tant qu'organisme pilote, Tours Evénements doit respecter les conditions suivantes pour obtenir la labellisation du territoire :

- Être certifié ISO 20 121 ;
- Organiser une gouvernance étendue aux acteurs privés et publics du tourisme de loisirs et d'affaires du périmètre ;
- S'ancrer de manière opérationnelle avec les partenaires locaux dans les 8 enjeux et 26 actions structurant les engagements sociaux, environnementaux et économiques de la destination en matière de tourisme durable.

Souhaitant faire de ce label une démarche territoriale et inclusive, Tours Evénements sollicite Tours Métropole Val de Loire pour qu'elle soit partie prenante de la labellisation en tant que partenaire, au même titre que la Ville de Tours, la SPL Tours Val de Loire Tourisme, la CCI, Touraine Hôtels, l'agence Novabox, Transdev, l'association Terres du son et le Château du Clos Lucé.

Bureau Veritas a été missionné par France Congrès, Evénements & Tourisme pour mener, pendant la semaine du 05 juin 2023, un audit auprès de Tours Evénements portant sur l'analyse des éléments de preuve apportés par chacun des partenaires pour démontrer leur implication dans la réalisation des actions du référentiel. A l'issue de cet audit, la labellisation pourra être confirmée.

Pour ce faire, Tours Métropole Val de Loire doit, avant la semaine du 05 juin 2023, semaine de l'audit :

- signer deux conventions de partenariat, ayant pour finalité de définir et formaliser les conditions de participation au Comité de Pilotage et les conditions d'engagement de Tours Métropole Val de Loire dans le processus de labellisation ;
- s'engager auprès de Tours Evénements sur la mise en œuvre des actions 1.2 (mettre à la disposition des publics un état de l'offre touristique en matière d'innovation et de développement durable), 2.5 (inciter à l'utilisation de l'offre de transport durable), 5.16 (mettre en place une plateforme de mise en relation entre socio-professionnels et acheteurs), 6.19 (déployer des outils pour qualifier et quantifier les visiteurs) du référentiel.

Tours Métropole Val de Loire dispose d'ores et déjà de nombreux éléments de preuve justifiant son implication dans les 4 actions identifiées.

Cette démarche n'implique aucun engagement financier.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **CONFIRME** que Tours Métropole Val de Loire se positionne comme partie prenante auprès de Tours Événements en tant que partenaire dans la démarche de la labellisation « Destination Innovante Durable » ;

- **AUTORISE** le Président, ou la vice-présidente déléguée au développement touristique et à la Cité de la gastronomie, à signer les deux conventions de partenariat.

Nathalie SAVATON : *Merci Monsieur le Président. Il s'agit dans cette délibération de prendre une décision pour permettre la présentation du dossier de labellisation à rayonnement durable international, de façon à ce que Tours Métropole soit intégrée aux autres métropoles de France comme Bordeaux, Deauville, La Baule, Marseille, Metz, Nancy et Rennes.*

C'est un travail qui a été adossé à la certification ISO 20 121, qui a permis d'organiser une gouvernance étendue aux acteurs privés et publics du tourisme de loisirs et d'affaires du périmètre de Tours Métropole, et de s'ancrer de manière opérationnelle avec des partenaires locaux dans 8 enjeux et 26 actions structurant les engagements sociaux, environnementaux et économiques de la destination en matière de tourisme durable.

Dans ces acteurs, vous avez effectivement la ville de Tours, la SPL Tours Val de Loire Tourisme, la CCI, Touraine Hôtels, l'agence Novabox, Transdev, l'association Terres du son et le Château du Clos Lucé.

Le Bureau Veritas a été missionné par France Congrès, Événements & Tourisme pour mener, pendant la semaine du 05 juin 2023, un audit auprès de Tours Événements portant sur l'analyse des éléments de preuve apportés par chacun des partenaires pour démontrer leur implication dans la réalisation des actions du référentiel. À l'issue de cet audit, la labellisation pourra être confirmée.

C'est pourquoi nous vous proposons dès aujourd'hui cette convention et de la signer en partenariat pour définir et formaliser les conditions de participation au comité de pilotage et les conditions d'engagement de Tours Métropole Val de Loire dans le processus de labellisation. De la même façon, cet audit permettra de s'engager auprès de Tours Événements sur la mise en œuvre des actions : mettre à disposition des publics un état de l'offre touristique en matière d'innovation et de développement durable, et d'inciter à l'utilisation de l'offre de transport durable ; mettre en place une plateforme de mise en relation entre socioprofessionnels et acheteurs ; déployer des outils pour qualifier et quantifier les visiteurs.

Voilà, Monsieur le Président.

Frédéric AUGIS : *Des demandes d'intervention ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_23_05_22_013- EQUIPEMENTS SPORTIFS - TOURS - CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CENTRE AQUATIQUE DU LAC - APPROBATION DE L'AVENANT N°3 PORTANT MODIFICATION DE LA FORMULE D'INDEXATION DU FAIT DU RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 20 décembre 2019, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation du Centre Aquatique du Lac situé 275 avenue de Grammont, à Tours (37000) à la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, à laquelle s'est substituée sa filiale dédiée à cette exploitation la SNC CENTRE AQUATIQUE DU LAC.

Cette convention, qui couvrait initialement la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2027, a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2028 par avenant n°1.

Le 14 décembre 2021 a eu lieu le raccordement au réseau de chaleur urbain (RCU) permettant de limiter ainsi l'empreinte carbone du centre dans la mesure où 73% des énergies utilisées proviennent de l'énergie renouvelable en vue également de réaliser des économies d'énergie.

L'article 45 du contrat de concession en cours prévoit une participation financière de l'autorité délégante, actualisée sur la base d'une formule de révision et d'indices indiqués au contrat initial.

Suite au raccordement RCU et à la modification des tarifs de l'eau sur la ville de Tours depuis le 1^{er} janvier 2023, cette formule n'est plus adaptée. Il convient de procéder à une mise à jour de ces indices de même qu'à une actualisation du compte prévisionnel d'exploitation actant le changement des charges gaz par le réseau de chaleur.

Après échange avec le délégataire, l'indice Chaleur/Bois a été retenu en remplacement de l'indice Gaz et le prix de l'eau n'a plus de graduation tarifaire en fonction du volume mais comporte un prix unique pour la part consommation et la formule d'indexation a été modifiée :

Le tableau ci-après mentionne ces évolutions : l'indice Gaz a été supprimé et remplacé par l'indice Chaleur/Bois. Le tarif de l'eau 2022 a été modifié au 1^{er} janvier 2023. Les éléments suivants y sont donc reportés :

- ICHT-TS : identifiant 001565183 – valeur de référence 124.6 au 01/04/2019
- Frais et services divers (FSD3) : identifiant PSDNR3 – valeur de référence 129.5 au 01/04/2019
- EI : Electricité – Indice 010534766 – valeur de référence 123.8 au 01/04/2019
- Gaz – identifiant 00534775 – valeur de référence 96.9 au 01/04/2019
- E : eau : Prix de l'eau sur la commune de Tours au 1^{er} janvier 2023
- S : Salaires, mensuels de base – arts, spectacles et activités récréatives (NAF rév 2, niveau A38 RZ) – identifiant 010562684 – valeur de référence 103.7 au 1^{er} avril 2019

Le prix de l'eau n'a plus de graduation tarifaire en fonction de volume, mais comporte un prix unique pour la part consommation.

Il convient d'acter ces modifications.

Les nouveaux indices sont donc les suivants :

Indice	Intitulé	Code/identifiant	Publication	Valeur 1 ^{er} avril 2019, dernière valeur connue
Coût du Travail ICHT-TS	Salaires, revenus et charges sociales – coût main d'œuvre travail – indices du coût horaire révisé – tous salariés (ICHTrev-Ts) indices mensuels	001565183	INSEE	124.6
Frais et services divers (FSD3)	Frais et Services divers modèle de référence 3 – Indice de remplacement du PSDD	PSDNR3	LE MONITEUR	129.5
Electricité (EI)	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF35.11 et 35.14 – Electricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > à 36 Kva – prix de marché base 2015 – données mensuelles brutes	010534766	LE MONITEUR	123,8
Chaleur / Bois	<p>En référence à la formule d'indexation de l'article 10 de la convention de vente de chaleur avec SCBC, l'indice C se décompose comme suit :</p> $C = 0,98 \times (\text{indice K1 révisé}) + 0.01 \times (\text{indice K2 révisé}) + 0.01 \times (\text{indice K3 révisé}).$ <p>Les indices K1, K2 et K3 sont révisés par rapport à des valeurs de base janvier 2020, calculés par la SCBC au moment du décompte (fin janvier), vérifiés par TMVL et transmis au délégataire dans la facture de décompte.</p>			
Eau	Prix de l'eau sur la commune de Tours (jusqu'au 31.12.2022)	/	/	<p><u>Distribution (D)</u> :</p> <p>T1 de 0 à 6000 m³ : 1€ HT/ m³</p> <p>T2 de 6000 à 24 000 m³ : 0.98€ HT/ m³</p> <p>T3 de 24 000 à 48 000 m³ : 0.95 € HT/m³</p> <p><u>Collecte et traitement (C)</u>: 1.18 €/m³</p> <p><u>Organismes Publics (OP)</u>: Lutte contre la Pollution 0.23 € /m³ +</p>

				<p>Modernisation Réseaux 0.15 €/m³+ Prélèvement 0.05€ HT/ m³ + Soutirage d'étéage 0.007 € / m³</p> <p><u>E se décompose comme suit :</u> 0.41 x D/Do (dont 0.21 tranche1/tranche1o + 0.57 tranche2/tranche2o + 0.22 tranche3/tranche3o) + 0.43 x C/Co + 0.16 x OP/OPo (dont 0.52 LP/LPo + 0.34 MR/MRo + 0.12 P/Po + 0.02 S/So)</p>
Eau	<p>Prix de l'eau sur la commune de Tours A compter du 1^{er} janvier 2023</p>			
	Tranche unique – Part fixe			Distribution : 1.08 € HT/m 3
	<p><u>Collecte et traitement (C):</u> 1.18 €/m³ <u>Organismes Publics (OP):</u> Lutte contre la Pollution 0.23 € /m³ + Modernisation Réseaux 0.15 €/m³+ Prélèvement 0.05€ HT/ m³</p> <p><u>E se décompose comme suit :</u> 0.41 x D/Do + 0.43 x C/Co + 0.16 x OP/OPo (dont 0.52 LP/LPo + 0.34 MR/MRo + 0.12 P/Po + 0.02 S/So)</p>			
	Sous-tirage ne s'applique plus à compter du 01.01.23 - redevance intégrée au prix de l'eau			
Salaires (S)	Indice des salaires mensuels de base – arts, spectacles et activités récréatives (NAF rév 2, niveau A38 RZ) base 100 au T2 2017	010562684	INSEE	103.7

La nouvelle formule d'indexation complète sera la suivante :

$$K=0.03 + 0.13 \times \text{ICHTTSn/ICHTSo} + 0.10 \times \text{FSD3n/FSD3o} + 0.05 \times \text{Eln/Elo} + 0.10 \times \text{Cn/Co} + 0.03 \times \text{En/Eo} + 0.56 \times \text{Sn/So}$$

Les clauses et conditions du contrat initial ainsi que des précédents avenants demeurent applicables dans la mesure où ils ne sont pas modifiés par le présent avenant.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 06 avril 2023,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour le Centre Aquatique du Lac de Tours ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *Toutes les équations ont été analysées par nos services. Si vous avez regardé la note, vous avez vu que c'est imbuvable. Cela a été vu également en commission. Je propose, Monsieur le Président, de faire valider cette délibération. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Des demandes d'intervention ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C 23_05_22_014- EQUIPEMENTS SPORTIFS - TOURS - CENTRE AQUATIQUE DU LAC - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 20 décembre 2019, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de son centre aquatique dénommé Centre aquatique du Lac situé au 275 rue de Grammont à Tours (37000) à la société Action Développement Loisir, à laquelle s'est substituée sa filiale dédiée à cette exploitation la SNC Centre Aquatique du Lac.

Cette convention, qui couvrait initialement la période du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2027, a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2028.

Dans le cadre de l'exploitation de cet équipement métropolitain, la société a formulé une proposition de nouvelle grille tarifaire, conformément à l'article 42 du contrat de délégation de service public, et indexée conformément à l'article 45. Cette évolution de tarifs permet de garder l'équilibre financier du contrat en prenant en compte l'inflation liée à l'évolution du

coût des salaires, du coût du travail, du prix de l'eau, de l'électricité, du gaz et des services. Le coefficient de révision lié à l'évolution de ces indices est de 1.1607.

La nouvelle grille est proposée avec une augmentation de 16% lissée sur la majorité des tarifs abonnements compris. Une attention particulière a été apportée concernant les tarifs pour les enfants, étudiants et apprentis.

Cette augmentation est directement liée à l'envolée générale des coûts et principalement ceux de l'énergie. Il est ainsi prévu contractuellement que les tarifs soient indexés par l'application d'une formule, afin de préserver l'équilibre du contrat.

On constate que les indices de la formule ont subis les variations suivantes :

- L'indice électricité passe de 134 en avril 2021 à 167.40 en avril 2022, soit 24% en 2 ans.

- L'indice gaz passe de 83.80 en avril 2021 à 192.80 en avril 2022, soit 130% d'augmentation en 2 ans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 06 avril 2023,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du délégataire jointe en annexe ;
- **DIT QUE** ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *On reste au centre aquatique du Lac. C'est la délibération concernant la révision de la grille tarifaire.*

Dans le cadre de l'exploitation de cet équipement métropolitain, la société Recréa a formulé une proposition de nouvelle grille tarifaire, conformément à l'article 42 du contrat de délégation de service public, et indexée conformément à l'article 45. Vous le savez, tout a augmenté. Recréa nous propose d'augmenter également les tarifs. C'est fait tous les ans. Ça a été largement débattu en commission aussi. On a demandé au délégataire de baisser ces augmentations, notamment pour les enfants et pour les chercheurs d'emploi, etc., ce qui a été fait.

Vous avez la nouvelle grille avec les tarifs qu'il vous est proposée de voter ce soir.

Frédéric AUGIS : *Merci.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C 23_05_22_015- EQUIPEMENTS SPORTIFS - LUYNES - PISCINE NORDIQUE LES THERMES - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 21 mars 2018, Tours Métropole Val de Loire, a confié la gestion et l'exploitation de sa piscine nordique dénommée les Thermes, située à Luynes (37230), à la société RECREA.

Cette convention qui courrait initialement jusqu'au 30 juin 2023 a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 30 septembre 2023.

Dans le cadre de l'exploitation de cet équipement métropolitain, la société a formulé une proposition de nouvelle grille tarifaire conformément à l'article 34 du contrat de délégation de service public et indexée selon l'article 37. Cette évolution de tarifs permet de garder l'équilibre financier du contrat en prenant en compte l'inflation liée à l'évolution du coût des salaires, du coût du travail, du prix de l'eau, de l'électricité, du gaz et des services. Le coefficient de révision lié à l'évolution de ces indices est de 1.1571.

La nouvelle grille est proposée avec une augmentation généralisée sur la majorité des tarifs de 15% environ. Une attention particulière a été apportée concernant les tarifs pour les enfants, étudiants et apprentis.

Cette augmentation est directement liée à l'envolée générale des coûts et principalement ceux de l'énergie. Il est ainsi prévu contractuellement que les tarifs soient indexés par l'application d'une formule, afin de préserver l'équilibre du contrat.

On constate que l'indice électricité de la formule a subi la variation suivante :

- La moyenne des indices électricité passe de 118.11 en 2017 à 165.72, moyenne de 2022, soit une augmentation de 39% en 5 ans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 06 avril 2023,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire 2023 du délégataire jointe en annexe ;

- **DIT QUE** ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *Même chose pour la piscine nordique, Les Thermes à Luynes. Même opération, on a demandé au délégataire de réviser à la baisse ses tarifs.*

Frédéric AUGIS : *Merci.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C 23_05_22_016- EQUIPEMENTS SPORTIFS - FONDETTES - PISCINE L'O BLEUE - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 21 juin 2021, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de son centre aquatique dénommé l'Ô Bleue situé rue Alfred de Musset à Fondettes (37230) à la société SAS PRESTALIS. Cette convention couvre la période 2021-2027.

Dans le cadre de l'exploitation de cet équipement métropolitain, la société a formulé une proposition de nouvelle grille tarifaire, conformément à l'article 5.5 du contrat de délégation de service public, et indexée conformément à ce même article. Cette évolution de tarifs permet de garder l'équilibre financier du contrat en prenant en compte l'inflation liée à l'évolution du coût des salaires, du coût du travail, du prix de l'eau, de l'électricité, du gaz et des services. Le coefficient de révision lié à l'évolution de ces indices est de 1.2311.

La nouvelle grille est proposée avec une augmentation généralisée sur la majorité des tarifs de 23% environ Une attention particulière a été apportée concernant les tarifs pour les enfants, étudiants et apprentis.

Cette augmentation est directement liée à l'envolée générale des coûts et principalement ceux de l'énergie. Il est ainsi prévu contractuellement que les tarifs soient indexés par l'application d'une formule, afin de préserver l'équilibre du contrat.

On constate que les indices de la formule ont subis les variations suivantes :

- L'indice électricité passe de 131.60 en décembre 2020 à 148 à 183.10 en décembre 2022, soit 39% en 3 ans.

- L'indice chaleur passe de 83.60 en décembre 2020 à 218.10 en décembre 2022, soit 160% d'augmentation en 3 ans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 06 avril 2023,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du délégataire jointe en annexe ;

- **DIT QUE** ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *Même chose pour la piscine L'O Bleue à Fondettes, avec une révision de la grille tarifaire.*

Frédéric AUGIS : *Merci.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_23_05_22_017- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE - APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Afin de répondre aux objectifs de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 (TECV), la Loi Energie Climat du 08 novembre 2019 et la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, Tours Métropole Val de Loire s'est engagée via son Plan Climat Air Energie initié depuis le 1er octobre 2020, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire de 40 % entre 1990 et 2030 et de 75 % entre 1990 et 2050.

Ce faisant, Tours Métropole Val de Loire a souhaité dès février 2012 apporter son soutien aux communes métropolitaines elles-aussi engagées dans la lutte contre le dérèglement climatique, afin de donner à cet effort le poids et la cohérence d'une démarche globale à l'échelle de son territoire. Ce soutien a été apporté par un fond de concours. Il s'agit d'adapter ce fond de concours à l'évolution de la connaissance du phénomène climatique

et des moyens de lutter contre ce phénomène et de s'y adapter localement. Il est proposé par conséquent de revoir ce dispositif en privilégiant le soutien aux thématiques d'intervention suivantes :

- l'accompagnement à la mobilité bas carbone,
- la protection de la biodiversité,
- la protection de la ressource en eau,
- le soutien à l'alimentation de qualité,
- le déploiement d'actions d'adaptation au risque inondation,
- le déploiement de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au dérèglement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air,
- le soutien aux actions d'éco-sensibilisation et à l'organisation de manifestations grand public en lien avec la transition écologique.

Le règlement figurant en annexe de la présente délibération a pour objet de définir les conditions d'intervention financière de Tours Métropole Val de Loire auprès de ses communes membres, en matière de transitions écologiques.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV),

Vu la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (Loi énergie climat),

Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Loi Climat et Résilience),

Vu la délibération du Conseil communautaire de Tour(s) Plus du 23 février 2012,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 14 avril 2023,

- **APPROUVE** les modifications apportées au fonds de concours Transition Ecologique et son règlement d'attribution présenté en annexe et joint à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte pris en exécution de la présente.

Martin COHEN : Merci Président. Pour cette première délibération, il s'agit d'approuver le règlement d'attribution du fonds de concours Transition écologique que vous connaissez. Il permet de faire bénéficier les communes qui mèneraient des actions en faveur de la transition écologique d'une certaine aide. Cette année, la spécificité du règlement d'attribution, c'est qu'elle a été adaptée justement pour pouvoir y intégrer la question de

l'adaptation au changement climatique. Pour le reste, on est sur le même type de concours que l'année précédente.

Frédéric AUGIS : *Merci.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.
(1 abstention : Mme BLET)**

C 23_05_22_018- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - REVISIONS DES TARIFS DE LA GLORIETTE POUR 2023/2024

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le site de La Gloriette accueille les activités du service commun d'éducation à l'environnement et au développement durable auquel adhèrent Tours Métropole Val de Loire, les villes de Tours et Joué-lès-Tours.

Ce service décline une offre d'animations en direction des scolaires, des centres de loisirs, des crèches et des habitants de l'ensemble de la Métropole.

Afin de renforcer la qualité d'accueil du public sur le site de la Gloriette, Tours Métropole Val de Loire propose aux communes adhérentes, aux autres collectivités territoriales, au secteur associatif et aux entreprises des prestations de services.

En outre, une offre de petite restauration et de boissons est organisée entre les mois de mai et octobre. Les boissons et encas sont soit produits sur place, soit commercialisés en circuits courts, soit d'origine biologique, et ce afin de répondre aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial.

Dans ce cadre, une grille tarifaire de l'ensemble des animations et prestations proposées par la Métropole est élaborée et révisée chaque année.

Aussi, en raison de la hausse de prix des matières premières et du coût de l'énergie, les tarifs des animations pour les écoles, centres de loisirs et crèches ont subi une réévaluation de 0,10 euro pour chaque prestation. De la même manière, les tarifs du bivouac et de certaines collations du bar sont réajustés.

Par ailleurs, la location de la salle est dorénavant proposée à un taux horaire ouvrant une meilleure gestion de réservation.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 14 avril 2023,

- **APPROUVE** les tarifs annexés à la présente délibération ;

- **PRECISE** que les tarifs sont applicables sur le site de la Gloriette à compter du 1^{er} juin 2023.

Martin COHEN : *Merci Président. Il s'agit de la révision des tarifs de La Gloriette pour 2023/2024 suite à l'augmentation des coûts des dernières années. On ajuste la grille tarifaire très légèrement, 10 centimes pour chaque prestation, et également sur la partie collations avec les différents prix de l'alimentaire.*

Frédéric AUGIS : *Merci.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_23_05_22_019- DECHETS - APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA COLLECTE DES BIODECHETS LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION MAINTENANCE DE L'UNITE DE PREPARATION

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 72

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Marion CABANNE.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose aux collectivités de proposer à leurs habitants une solution leur permettant de trier leurs biodéchets afin que ceux-ci ne soient plus traités avec les déchets ménagers résiduels à compter du 1^{er} janvier 2024. Les biodéchets ainsi triés doivent être valorisés sous forme de compost ou méthanisés.

L'article L.541-21-1 du Code de l'environnement précise que les collectivités doivent proposer une solution pouvant aller de la mise à disposition d'un composteur individuel à une collecte différenciée.

Cette obligation réglementaire se double pour la Métropole d'une nécessité de respecter les prescriptions du décret n° 2021-855 du 30 juin 2021 et de l'arrêté du 7 juillet 2021 définissant les modalités de justification de la généralisation du tri à la source des biodéchets si elle souhaite avoir l'autorisation de créer à terme une unité de valorisation des déchets ménagers résiduels.

La Métropole a commencé dès 2004 à proposer des composteurs individuels. Elle a par ailleurs développé une collecte en porte-à-porte des déchets verts (en complément de celle mise en place en déchèteries). Le résultat de ces opérations est une captation déjà importante des biodéchets sur le territoire métropolitain.

Toutefois les objectifs de l'arrêté du 7 juillet 2021 ne sont pas atteints. La Métropole doit donc mettre en place un scénario de gestion des biodéchets alimentaires complémentaire à l'existant afin de les atteindre.

Le scénario envisagé est le suivant :

- développement intensifié du compostage domestique et de quartier ;
- collecte en apport volontaire dans les quartiers d'habitat collectif et d'hyper centre ;
- collecte des biodéchets produits par les restaurants scolaires dépendant des Mairies et sur les marchés forains ;
- création d'une unité de préparation des biodéchets ainsi collectés en vue de leur méthanisation.

Après examen des avantages comparés des différents modes de gestion (marché public et exploitation en régie, SEM à opération unique, marché global de performance, DSP) tels qu'exposés dans le rapport annexé à la présente délibération, le recours à la délégation de service public apparaît comme le choix le mieux adapté au projet, considérant notamment les investissements importants à réaliser estimés à environ :

300 000 € pour le matériel roulant
1 300 000 € pour le matériel de pré-collecte
3 300 000 € pour l'unité de préparation des biodéchets

Les caractéristiques du projet répondent aux conditions légales requises pour recourir à une délégation de service public au sens de l'article L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales :

- l'activité considérée doit avoir la nature d'un service public délégué au délégataire, ce qui est le cas pour l'activité de collecte et de valorisation des déchets ménagers,
- le délégataire doit supporter un risque lié à l'exploitation du service « découlant d'une réelle exposition aux aléas du marché de sorte que toute perte potentielle supportée par le délégataire ne doit pas être purement nominale ou négligeable. Le délégataire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés, liés à l'exploitation du service ». C'est le cas pour l'unité de préparation des biodéchets en raison du transfert par Tours Métropole Val de Loire du risque d'exploitation de l'unité et de commercialisation des produits, ainsi que de la possibilité pour le délégataire d'y traiter des biodéchets de producteurs autres que ceux définis par la Métropole.

Dans ce cadre, le délégataire aurait pour missions :

- des actions de communication au moment de la mise en place et d'actions correctives si besoin ;
- la fourniture d'abris-bacs, de bacs, de bioseaux, de sacs nécessaires à la collecte des biodéchets ;
- la collecte de biodéchets chez les particuliers et producteurs de déchets non ménagers (assimilés et non assimilés) ;
- la construction et l'exploitation d'une installation qui assurera le déconditionnement et l'hygiénisation des restes alimentaires ;
- la commercialisation de la «soupe» ainsi produite en vue de sa méthanisation dans un périmètre géographique local ;
- le traitement des refus issus du process.

La durée projetée de la délégation est de 8 ans.

Enfin, afin de favoriser des réponses concurrentielles à la consultation, il est proposé d'indemniser à hauteur de 10 000 € HT chaque candidat ayant remis une offre sérieuse et n'ayant pas été retenu. En effet, la réponse à une telle procédure implique un investissement significatif et très important par les candidats.

Selon l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain doit se prononcer sur le principe de la délégation après avoir recueilli l'avis du comité social territorial et de la commission consultative des services publics locaux.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 9 mars 2023,

Vu l'avis du comité social territorial réuni le 31 mars 2023,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

Vu le rapport de présentation annexé au présent exposé contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire conformément à l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 08 mars 2023,

- **APPROUVE** le principe de recours à une délégation de service public pour la prévention, la collecte des biodéchets, la construction, l'exploitation et la maintenance de l'unité de préparation ;

- **APPROUVE** le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;

- **APPROUVE** la procédure de consultation comportant le principe d'une indemnisation à hauteur de 10 000 € HT par candidat ayant remis une offre sérieuse et n'ayant pas été retenu ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à lancer la consultation, à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public, à intervenir et à signer tous actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Martin COHEN : *Dernière délibération en ce qui me concerne. Il s'agit là d'approuver le principe de recours à une délégation de service public pour la collecte des biodéchets. Vous savez qu'on doit mettre en place une gestion différenciée des biodéchets d'ici le 1^{er} janvier 2024.*

Sur la métropole, le scénario retenu pour cette gestion différenciée, c'est du compostage individuel dès qu'on peut, du compostage partagé, en gros, là où il y a du petit collectif et de la place, puis une collecte de biodéchets sur des points d'apport volontaire, et une collecte chez les gros producteurs pour les autres cas qui ne pourraient pas être traités avec ce compostage.

Au-delà de cet aspect réglementaire, il faut bien avoir en tête que si on veut pouvoir créer une nouvelle unité de traitement de nos ordures ménagères résiduelles, on a obligation de retirer une part importante de biodéchets de nos poubelles noires. C'est avec ce scénario qu'on souhaite atteindre cet objectif pour pouvoir créer cette nouvelle unité de traitement.

Sur le mode de gestion puisque c'est quand même le sujet du jour, on propose aujourd'hui le recours à la DSP après avoir étudié les autres modes de gestion possibles. L'intérêt du choix de la DSP, c'est qu'il nous permet de gérer un investissement qui va être important.

Toute la partie collecte va être derrière hygiénisée dans une unité d'hygiénisation qui a un certain coût, de l'ordre de 3 millions d'euros. La collecte aussi a un coût. On est obligé d'acheter des bennes à ordures spécifiques pour pouvoir collecter ces déchets-là. Donc on a un coût important lié à cette collecte différenciée. On a une montée en puissance qui va être délicate à gérer. On ne va pas pouvoir collecter tout d'un coup. Le recours à la DSP, avec des entreprises qui peuvent foisonner finalement cette gestion sur différentes collectivités, est plutôt intéressant. Le délai est très court de toute façon, 1^{er} janvier 2024.

Je ne vous garantis pas qu'on sera prêt au 1^{er} janvier, mais on va aller au plus vite. De toute façon, si on voulait le faire en régie, cela nécessiterait d'acheter des bennes à ordures. Le délai pour acheter aujourd'hui, quand on est soumis au code des marchés publics, est supérieur pour obtenir ces bennes, alors que les entreprises qui pourront répondre à la DSP, ont déjà anticipé cela et pourront répondre aux besoins beaucoup plus facilement.

Il y a d'autres avantages. Tout cela a été étudié, ça a été présenté en CCSPL.

Je vous propose, mes chers collègues, d'avoir recours à la DSP pour cette collecte et hygiénisation de nos biodéchets.

Frédéric AUGIS : *Benoist PIERRE.*

Benoist PIERRE : *Merci. Dans biodéchets, il y a déchets. On vient d'aborder un sujet qui est un sujet central, majeur, structurant comme cela a été rappelé, et qui s'appelle le tram, les transports. Je crois que l'autre sujet du quotidien qui concerne nos concitoyens, ce sont les déchets. Parce qu'avec les déchets, il y a un défi écologique à remplir, il y a un défi économique et un défi social aussi avec le TGAP et l'impôt. Il y a un défi économique.*

Économie au sens de création d'emplois, mais économie au sens aussi de réduction de la facture énergétique, essentielle.

Il y a une ambition écologique parce que, à travers le traitement des déchets, aujourd'hui, 98 % de nos OMR sont enfouis. Demain, il faudrait que cette part soit réduite à minima de moitié et il faudrait complètement changer de système à horizon de 2027/2028/2029 maximum.

C'est le deuxième grand projet de la métropole. Il a complètement disparu. Depuis quelques semaines, on n'en entend plus parler. Je rappelle que, lorsque j'étais président de Touraine Propre, une étude a été lancée. Vous étiez vice-président à Touraine Propre, vous avez validé cette étude. Pendant des mois et des mois, vous avez beaucoup noté tous les résultats que je communiquais car je les communiquais, je faisais des réunions avec les associations, je faisais des réunions avec les services techniques. Les services techniques faisaient eux-mêmes des réunions sans que je sois présent. Où en est-on de tout cela ? Cela fait un mois et demi qu'une recomposition de la majorité a été faite. On a distribué des mandats. Où en est-on de cette étude ? Pour ma part, on m'a forcé à partir puisque j'ai été rayé des listes ; voilà comment on traite les élus qui font un peu le travail. Je ne pouvais même plus devenir membre de Touraine Propre ou au moins accompagner, comme je vous avais demandé, vous, de rester vice-président pour pouvoir faire la continuité parce que vous étiez vice-président. Où en est-on de cette étude qui désormais est terminée depuis fin février/début mars ? Je suis extrêmement déçu de voir que ce sujet progressivement passe sous le manteau ou du moins est traité sans concertation publique, sans diffusion de l'information. C'est dommage, c'est dommage. Ce n'est pas comme cela que j'envisageais effectivement les choses et qu'on m'avait donné l'autorisation aussi d'envisager les choses, c'est-à-dire dans le partage et dans la concertation. C'est le deuxième grand sujet de notre métropole. Monsieur le Président, vous aviez pris position dans un copil à la préfecture, vous aviez dit : « D'ici la fin de l'année, je prendrai une décision et je vous donnerai une décision prise par la métropole pour le traitement des déchets de la métropole. » Où en est-on de cette décision ? Est-ce qu'elle va être prise dans un bureau fermé à deux personnes ou est-ce qu'elle va être enfin traitée aussi dans cette enceinte ?

Merci pour votre attention en tous les cas. Merci aussi, en dépit du vote que vous aviez fait en commission sur le passage à la DSP pour les biodéchets pour lequel vous étiez abstenu à ce moment-là, d'avoir défendu ce que moi-même j'avais défendu il y a quelques semaines encore.

Frédéric AUGIS : Marie QUINTON.

Marie QUINTON : *Merci Monsieur le Président. Je m'associe aux remerciements qui ont été faits à l'instant par Monsieur PIERRE auprès de Martin COHEN, de s'emparer de ce sujet très important des biodéchets, avec une contrainte qui est imminente, 2024, et cette obligation qui pèse sur nous. Je comprends les contraintes importantes, je comprends les délais, pour autant je suis plutôt opposée au tout DSP. Je sais que des communes de la métropole ont déjà engagé des actions importantes pour anticiper cette contrainte légale ; je pense notamment à Ballan-Miré. Je sais que dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, on a avancé de manière importante sur la mise à disposition de composteurs et d'autres solutions que du tout privé.*

C'est pourquoi je m'abstiendrai sur cette délibération et en particulier parce que la DSP comprend à la fois le volet de collecte, le volet de construction, d'exploitation et de maintenance d'unités de production, également les actions de prévention. Peut-être que notre rôle en tant que service public, serait aussi d'être présent sur ces actions de prévention plutôt que de les déléguer à un prestataire extérieur.

Voilà pourquoi j'é mets quelques réserves sur ce passage en DSP et que je me permettrai de m'abstenir sur ce sujet.

Frédéric AUGIS : *Martin.*

Martin COHEN : *Je vais déjà répondre au questionnement de Marie QUINTON. Ce n'est pas un passage en tout DSP, soyez rassurée. Je n'ai peut-être pas détaillé suffisamment au moment de la présentation de la délibération. La DSP est pour la partie collecte des points d'apport volontaire et collecte des gros producteurs, et derrière effectivement sur le traitement par hygiénisation. En revanche, toute la gestion qui est faite avec du compostage individuel, du compostage partagé, reste en régie ainsi que toute l'animation nécessaire en-deçà. On dissocie bien les deux. Cette partie est pas du tout anodine parce qu'on gère quand même plusieurs milliers de tonnes de biodéchets avec cette partie compostage. C'est uniquement pour cette partie vraiment très spécifique, peu connue. Il y a finalement peu de retours d'expérience aussi là-dessus. On se permet un recours à la DSP sur les premières années de mise en place, ce qui n'obère pas du tout la possibilité de passer en régie derrière si on le souhaite. Cela pourra être étudié à la fin de la première période. C'est vraiment une montée en puissance et l'expérience que peuvent avoir certaines entreprises sur d'autres territoires, à mon sens, peut nous servir pour aller plus vite, pour progresser. On verra à la fin de cette première période ce qu'on peut faire.*

Sur la prévention, là aussi, c'est juste que les entreprises peuvent le faire. On va inciter les entreprises à faire de la prévention mais en plus de la prévention qu'on va nous-mêmes mener et qu'on est déjà en train de mener. D'ailleurs, il y a aujourd'hui un programme de prévention des déchets ménagers assimilés qui est en travail, qu'on mène à l'échelle départementale, qui a été initié par Benoist PIERRE alors qu'il était président de Touraine Propre, et que je prolonge. Il n'y a aucun problème de continuité sur ce sujet-là. L'objectif de ce programme de prévention, c'est d'avoir de nouvelles actions à mener avec des porteurs qui vont être très divers. Ça peut être la collectivité en direct, ça pourrait être des entreprises, ça pourrait être des associations. L'idée, c'est vraiment d'avoir un panorama complet des possibles et d'enclencher vraiment des actions de prévention, de réduction des déchets de façon plus massive.

Enfin sur les actions qui sont déjà menées, du type Ballan-Miré, j'ai rencontré l'adjoint en charge. On va faire en sorte que la DSP puisse laisser la possibilité sur les territoires qui ont déjà des solutions qui fonctionnent, de poursuivre sur ces actions. Si la solution apportée par la collecte et hygiénisation n'est pas opportune sur ces territoires, on pourra poursuivre. On est en discussion avec Ballan-Miré pour voir ce qu'on fait derrière, si on continue, sachant que c'était une expérimentation et qu'ils n'avaient pas forcément prévu de poursuivre. Donc, c'est un questionnement. On va peser les avantages et les inconvénients. Si on se rend compte que la solution qui est en gros du compostage presque industriel de petite taille sur Ballan-Miré, est une solution pertinente sur ce territoire, on pourra poursuivre.

Par rapport aux questionnements de Benoist PIERRE, je n'ai pas du tout arrêté le travail. Le travail se poursuit, je vous rassure, j'ai mis les bouchées doubles depuis que je suis là. Ok, je n'ai pas fait d'annonce fracassante parce que tout vient à temps. Là, on est sur du temps de travail, il faut faire progresser les sujets. Comme je le disais, sur le PLPDMA, le programme de prévention, aujourd'hui, on a rattaché le SMIT, en gros le syndicat de TOVAL, pour pouvoir avoir un plan qui soit complètement départemental. On a une commission de concertation qui a été mise en place avec les élus, avec les associations, avec les acteurs économiques pour pouvoir avoir ce panorama des actions le plus large possible. Cela va se passer cet été et sur la rentrée.

Enfin sur la partie de l'unité de traitement qui vous intéresse tout particulièrement, l'étude a été remise. Elle est très intéressante. Elle donne des scénarios possibles. Elle cible très, très précisément plusieurs unités sur le territoire. Aujourd'hui, pour pouvoir aller plus loin, on fait le choix d'une concertation large. Aujourd'hui, je suis en échange avec la commission nationale du débat public pour pouvoir lancer un débat, une concertation sur des bases solides avec un garant pour qu'on puisse acter définitivement et avec toutes les garanties possibles la création d'une unité de traitement sur le territoire de la métropole et plus globalement avoir un scénario de traitement à l'échelle du département.

Le travail ne s'est pas du tout arrêté avec le changement de personnes. Je le poursuis, je n'ai pas fait d'annonces parce que ce n'est pas encore le temps des annonces, mais ça ne veut pas dire qu'on ne travaille pas.

Frédéric AUGIS : *Merci. Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Benoist PIERRE a raison de signaler que les déchets, c'est quand même le 2^{ème} sujet de notre mandat. Rappelons quel était le dogme tout à l'heure : s'abstenir, c'est voter contre. Je le redis parce qu'il faut s'amuser de temps en temps.*

En revanche, on a eu un long échange avec Martin sur ces sujets en commission ; de mémoire je crois que Christophe était là aussi. Cet échange a été extrêmement riche. Je remets le point, Martin, sur ce que tu viens de dire. Effectivement, c'est quand même balisé dans le temps et cela permet d'en sortir. Ce qu'il faut, c'est premièrement ne pas perdre la substance intellectuelle sur les sujets, et deuxièmement être pragmatique ; aujourd'hui est-ce qu'on serait capable de le faire ? On sait qu'on n'est pas capable de le faire.

À chaque fois qu'on parle de DSP, on peut revenir sur ces sujets-là parce qu'ils sont importants, qu'il ne faut pas perdre la mémoire, qu'il ne faut pas perdre la technicité, mais en revanche, il y a des moments où c'est strictement impossible. On a eu une longue et très intéressante discussion qui a abouti à ça. Je voterai pour.

Frédéric AUGIS : *Benoist PIERRE.*

Benoist PIERRE : *Monsieur le Vice-président, je vous fais une proposition à soumettre à Monsieur le Président. C'est de faire une commission générale sur ce sujet. C'est un sujet qui est un sujet vital. On a parlé tout à l'heure de l'augmentation de l'imposition. Elle passe par la TGAP. Vous dites que vous continuez le travail, mais je vous crois, je n'ai aucun problème. Je vous dis simplement que l'étude est finie depuis fin février. J'ai les résultats de cette étude. Pour débat-on pas ? Pourquoi vous n'en débattiez pas ? Je ne suis pas en train de remettre en cause le fait que vous travaillez ou pas, ce n'est pas le sujet. Aujourd'hui, il faut discuter de ces sujets. Christophe BOUCHET vient de le rappeler. Christophe BOULANGER était très présent et a été très loquace sur le sujet, vous également. Lors de cette commission, lors ensuite de la commission pour valider le passage en DSP, le débat a été long, nourri, riche, de la même façon qu'il l'a été pour le tram. On parle ici du quotidien des déchets et de la transformation de nos déchets pour les valoriser en énergie, énergie qui aujourd'hui explose et continue d'exploser. Ce n'est pas un petit sujet. On parle de centaines de milliers de tonnes sur l'ensemble du département. Sur la métropole, si on prend le privé, on est à 200 000 tonnes. Ce n'est pas un petit sujet. On voit bien que dès qu'il y a un problème, dès qu'il y a une grève, dès qu'il y a un mouvement social, c'est bloqué. Et du jour au lendemain, l'ensemble des maires, des élus se retrouvent dans une situation très délicate.*

Vous savez très bien que dans quelques semaines, vous allez avoir le problème aux Halles puisque on n'a toujours pas trouvé une solution pour le compacteur des Halles alors qu'on

a fait des réunions, qu'il y a une proposition qui est faite. C'est pareil, où en est-on du projet pour transformer ce compacteur et avoir un tri ? Aux Halles, dès qu'on va atteindre les 35, 36, 37 degrés, c'est à dire dans quelques semaines, on va avoir l'ensemble des commerçants et ensuite les restaurateurs qui vont être vent debout.

Ça touche le cœur, l'un des poumons de notre métropole. Ce n'est pas un petit sujet. Je demande donc qu'il y ait une commission générale et qu'on cesse les déclarations de part et d'autre où on ne fait pas de déclaration fracassante. Si, j'attends une déclaration fracassante, notamment celle du président de la métropole qui s'est engagé à la donner, cette déclaration fracassante. J'aimerais que cette déclaration fracassante, avant d'être fracassée, soit concertée, débattue comme on a fait pour le tram où là tous les arguments ont été avancés. Je pense qu'il y a des idées qui ont été faites tout à l'heure. Je pense qu'il y a des idées qui ont été faites en commission générale. On ne peut pas dire d'un côté que les débats sont super passionnants, que c'est intéressant, et de l'autre, quand on fait notre travail d'élu c'est-à-dire qu'on débat, qu'on apporte des informations, dire : « Pour ça, on verra plus tard, on fera des déclarations. » Non. Je demande une commission générale, s'il vous plaît, Monsieur le Président de la Métropole.

Frédéric AUGIS : *Au sujet de la commission générale, pour ce que j'ai pris comme engagement à la préfecture, j'ai dit « avant décembre », on est au mois de mai. Je ne pense pas être en retard. Vu le nombre d'années de retard, je pense que quelques mois encore de concertation ne vont pas abîmer le débat.*

On va passer au vote.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Le Conseil métropolitain adopte à l'unanimité.

(6 abstentions dont 1 pouvoir : M Mes BLET, JAVELOT, PUEL, QUINTON, MM. SOULAS, PETIT)

**C_23_05_22_020- CYCLE DE L'EAU - TOURS - REGULARISATION DU BUDGET
ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR LE MONTANT AFFECTE AUX TRAVAUX
D'EAU POTABLE CONCERNANT LA RUE DE SUEDE**

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 72

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Marion CABANNE.

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire exerce les compétences relatives à la gestion des services publics de l'eau potable et des eaux usées. Ces compétences sont gérées budgétairement au travers de 2 budgets annexes distincts conformément à la réglementation.

Dans le cadre de l'opération de renforcement des réseaux d'assainissement rue de Suède à Tours, une partie des travaux a nécessité le renouvellement et le déplacement de conduites d'eau potable. Les travaux ont été réalisés dans le cadre d'un marché, dont les dépenses ont été intégralement rattachées à une autorisation de programme BA_2019_01 faisant partie du budget annexe de l'assainissement.

Les conduites d'eau potable nouvellement posées pour un linéaire total de 1205 ml faisant partie du patrimoine eau potable, il convient de rattacher ces dépenses réelles au service de l'eau potable.

Le montant des travaux est de 253.000 € HT selon l'estimation réalisée à partir du bordereau des prix unitaires du marché dûment vérifié et détaillé en annexe de la présente délibération.

Par compensation, il apparaît donc nécessaire de reverser le montant de 253.000 € HT depuis le budget annexe de l'eau potable section d'investissement au bénéfice du service de l'assainissement en section d'investissement.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 12 avril 2023,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 14 avril 2023,

- **DECIDE** le versement de 253.000 € HT depuis le budget annexe de l'eau potable section d'investissement au bénéfice du service de l'assainissement en section d'investissement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer le protocole ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bertrand RITOURET : *Merci Monsieur le Président. Il s'agit essentiellement d'un jeu d'écritures entre deux budgets, le budget de l'eau et le budget de l'assainissement, dans le cadre des travaux de la rue de Suède. Ce sont deux budgets autonomes. Ces travaux représentent quand même 1,3 million de travaux au départ. Il y a eu des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable qui ont été pris en charge par le budget assainissement. Donc il faut que cette somme de 253 000 € hors taxes qui a été réglée par l'assainissement puisse être reversée de l'eau potable vers l'assainissement.*

Frédéric AUGIS : *Monsieur RENAUD.*

Bertrand RENAUD : *C'est plutôt parallèle à la délibération mais c'est sur le sujet de l'eau. Ce ne sera pas adressé directement à Bertrand RITOURET, mais peut-être à d'autres élus qui sont concernés par le sujet. C'est par rapport à l'avancée du projet de la réfection de la rue de Suède qui est porté collectivement avec Tours Métropole Val de Loire et aux retours aux habitants. Il y a eu des échanges qui ont pu être avancés. Je sais que beaucoup de travaux sont faits notamment par l'ANVAL pour permettre de gérer la question des crues qui sont très importantes sur ce secteur. Aujourd'hui, j'ai des retours des associations de demander à la métropole de savoir où on en est. Je pense qu'il faudrait qu'on ait une avancée quand même forte. C'est vrai que c'est un projet très structurant, qui va coûter très cher. Je pense qu'il faudrait pouvoir revenir à la population rapidement avec les différents élus concernés pour qu'on puisse annoncer un calendrier de dates d'opération. Une concertation a été*

menée, il faut pouvoir avancer. C'était plus une alerte symbolique, mais pour relayer aussi le besoin des associations sur mon secteur. Je vous remercie.

Frédéric AUGIS : *Je n'ai pas de retours aujourd'hui d'alerte. On fera le point autour de l'ANVAL et l'ensemble des acteurs du dossier.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C 23_05_22_021- BATIMENTS ET FONCIER - TOURS - TRANSFERT DE PROPRIETE DES BIENS NECESSAIRES A LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU

Convocations adressées le mardi 16 mai 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 72

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS, Odile MACE, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Eric THOMAS, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Marion CABANNE.

Monsieur Emmanuel DUMENIL, vice-président, donne lecture du rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Tours Métropole Val de Loire exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences énumérées par l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales. La Métropole détient ainsi l'ensemble des droits et obligations du propriétaire depuis le 1^{er} janvier 2017.

A cette date, Tours Métropole Val de Loire a notamment repris les compétences afférentes à la gestion du cycle de l'eau, à savoir l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales, de l'eau potable et la prévention des inondations.

Les biens dont il convient de régulariser la propriété sont listés dans un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la Ville et de la Métropole (annexe n°1 de la délibération).

Il s'agit des biens suivants :

Biens non cadastrés : 21

Site	Localisation	CP	Ville	Surface du bâti
Poste de crue Bouzignac	Promenade de Florence	37000	TOURS	130 m ²
Bâtiment déshuileur Bouzignac	Promenade de Florence	37000	TOURS	-pas de bâti
Bassin de régulation aérien - rond-point Alfred Nobel	Avenue Maginot	37100	TOURS	Infrastructure
Bassin de régulation Apollinaire	Rue Guillaume Apollinaire	37100	TOURS	Infrastructure
Bassin de régulation Maginot/Mayer	Rue Daniel Mayer	37100	TOURS	Infrastructure
Bassin de régulation Bordier/Mayer	Rue Daniel Mayer	37100	TOURS	Infrastructure
Bassin de régulation Delaroche/Mayer Ouest	Rue Daniel Mayer	37100	TOURS	Infrastructure
Bassin de régulation Jemmapes/Mayer	Rue Daniel Mayer	37100	TOURS	Infrastructure
Bassin de régulation Maréchal Juin	Boulevard Maréchal Juin	37100	TOURS	Infrastructure
Décanteur déshuileur - rond-point Jean le Reste	Quai de Marmoutier	37100	TOURS	Infrastructure
Bassin de régulation Verdun	Rue de Verdun	37100	TOURS	Infrastructure
Bassin de régulation Villon	Rue François Villon	37100	TOURS	Infrastructure
Dessableur Groison	Rue Groison	37100	TOURS	Infrastructure
Dessableur La Bourde	Rue de la Bourde	37000	TOURS	Infrastructure
Dessableur Trianon	Rue du Trianon	37100	TOURS	Infrastructure
Décanteur Saint-Avertin/ RN 76	RN 76	37200	TOURS	Infrastructure
Poste de relèvement Wilson	Pont Wilson/Anatole France	37000	TOURS	Infrastructure
Poste de relèvement Pierre Larousse	Allée Simone de Beauvoir	37100	TOURS	Infrastructure
Poste de relèvement du carrefour de Verdun	Boulevard Wilson Churchill	37000	TOURS	Infrastructure
Grand Barrage de Rochepinard	De la promenade de Florence à l'Ile Balzac	37000	TOURS	Infrastructure
Petit Barrage de Rochepinard	De l'Ile Balzac à la promenade de Ségovie	37000	TOURS	Infrastructure

Biens cadastrés : 20

COMMUNE DE TOURS							
	Site	Occupants	Section	Numéro	Adresse ou lieu-dit	Surface parcellaire	Surface du bâti
1	Champ captant de l'Ile Aucard	Eau potable	CD	4	Ile Aucard	33546 m ²	Infrastructure
2	Usine de production et de traitement de l'Ile Aucard	Eau potable	CD	4	Ile Aucard	33546 m ²	2440 m ²
3	Bassins et stations de Montjoyeux	Eau potable	DE	535	35 Allée Laurence Berluchon	10580 m ²	1378 m ²
4	Château d'eau de Grammont	Eau potable	DI	152	Grand Mont	4656 m ²	200 m ²

5	Bassins / station Rives du Cher	Eau potable	CZ	362	1 Promenade de Florence	15181 m ²	1600 m ² et 1079 m ²	
6	Château d'eau Rives du Cher	Eau potable	CZ	362	1 Promenade de Florence	15181 m ²	100 m ²	
7	Bassins/station de pompage de la Tranchée	Eau potable	BY	295	12 rue Ernest Huard	8889 m ²	233 m ²	
			BY	267	5 rue Ernest Palustre	2585 m ²		
8	Station de suppression des Fontaines	Eau potable	CZ	506	Avenue Stendhal	3447 m ²	539 m ²	
9	Relèvement des eaux pluviales Wagner	Eau pluviale	CW	372	2 rue Alfred de Musset	208 m ²	73 m ²	
10	Poste de crue Saint François	Prévention des inondations	EW	3	9003 avenue Thérèse Voisin	1706 m ²	492 m ²	
11	Bassin de rétention du Grand Vaudour	Eau pluviale	AD	546	Vaudour	103 m ²	8703 m ²	
			AD	548	Vaudour	8497 m ²		
			AD	569	Rue de Chatenay	1188 m ²		
12	Bassin décanteur déshuileur du rond-point Saint-Martin	Eau pluviale	AD	561	Boulevard Abel Gance	1691 m ²	Infrastructure	
13	Bassin décanteur déshuileur rond-point Robert Pinquet	Eau pluviale	AD	556	Boulevard Abel Gance	1412 m ²	Infrastructure	
14	Poste de refoulement des eaux usées de la Presle	Assainissement eaux usées	AD	374	Rue de la Presle	22 m ²	10 m ²	
15	Bassin de régulation enterré Colombier/Mayer	Eau pluviale	AT	472	Rue de la Chapelle	5082 m ²	Infrastructure	
16	Bassin de régulation enterré Décathlon Tours Nord	Eau pluviale	AZ	228	Avenue André Maginot	917 m ²	Infrastructure	
			AZ	230	Les Ruaux	1116 m ²	Infrastructure	
			AZ	232	Rue de l'aérogare	2461 m ²	Infrastructure	
17	Bassin aérien Ronsard	Eau pluviale	AV	424	23 rue Ronsard	1833 m ²	Infrastructure	
18	Bassin de régulation Gaumont/Mayer	Eau pluviale	BT	573	1 rue Galvani	1351 m ²	Infrastructure	
COMMUNE DE ROCHECORBON								
	Site	Occupants	Section	Numéro	Adresse Lieudit	ou	Surface parcellaire	Surface du bâti
19	Station d'alerte de Rochecorbon	Eau potable	AP	110	Les Patis		25 m ²	25 m ²
	Site	Occupants	Section	Numéro	Adresse Lieudit	ou	Surface parcellaire	Surface du bâti
COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS								
	Site	Occupants	Section	Numéro	Adresse Lieudit	ou	Surface parcellaire	Surface du bâti
20	Décanteur déshuileur Rochepinard	Eau pluviale	AS	172	Le Pré aux Bœufs		250 m ²	Infrastructure

Les transferts s'opèreront à titre gratuit et ne donneront lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucun droit, salaire ou honoraires. Les frais de rédaction d'acte éventuels seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire.

Les conséquences comptables de ces transferts seront réglées conformément à la délibération de principe du Conseil Métropolitain du 18 décembre 2017. Le comptable public a déjà procédé pour partie aux opérations comptables afférentes audit transfert.

La valeur nette comptable des biens transférés est arrêtée au 31 décembre 2022 à la somme de 259 658.22 €.

Conformément à l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, ces transferts ne nécessitent pas de déclassement préalable.

La ville de Tours a accepté les conditions définies de ce transfert aux termes d'une délibération de son Conseil Municipal du 6 février 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal de Tours du 06 février 2023,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 17 avril 2023,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 13 avril 2023,

- **APPROUVE** le transfert de propriété des biens utilisés par Tours Métropole Val de Loire pour la gestion du cycle de l'eau, conformément au procès-verbal annexé ;

- **PRECISE** que ledit transfert aura lieu à titre gratuit et ne donnera lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucun droit, salaire ou honoraires ;

- **PRECISE** que les frais de rédaction d'actes éventuels seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **PRECISE** que pour les biens situés sur le domaine public non cadastré, le transfert de propriété sera effectif à la date de la signature du procès-verbal par les deux parties ;

- **DIT** que les biens sont transférés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire, pour une valeur nette comptable arrêtée à la somme de 259 658.22 € au 31 décembre 2022 ;

- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à la politique foncière et aux bâtiments, à signer le procès-verbal de transfert en pleine propriété, tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tous les actes et documents nécessaires à son exécution, y compris la réitération de l'acte sous la forme authentique pour les biens cadastrés.

Emmanuel DUMENIL : *Mes chers collègues, cette délibération concerne le transfert de propriété nécessaire à la gestion du cycle de l'eau.*

Il convient de régulariser 21 biens non cadastrés et 20 biens cadastrés à titre gratuit. Il est rappelé que la valeur nette comptable de ces biens a été arrêtée au 31 décembre à 259 658,22 €.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

VŒU – CONDAMNATION DES VIOLENCES A L'ENCONTRE DU CENTRE LGBTI DE TOURAINE

Frédéric AUGIS : *Je repasse la parole à Élise PEREIRA-NUNES.*

Élise PEREIRA-NUNES : *Je vais vous lire la proposition de vœu.*

- *Considérant la violence avec laquelle le centre LGBTI de Touraine a été frappé aujourd'hui ;*
- *Considérant l'ensemble des attaques que subit depuis deux mois et demi le centre LGBTI de Touraine situé 11 bis rue des Tanneurs à Tours, au nombre de six ;*
- *Considérant l'importance des actions menées par le centre LGBTI de Touraine visant à accueillir, écouter, accompagner les personnes et leurs alliés ;*
- *Considérant le nombre de personnes accueillies en 2022 (plus de 1 000) représentant de nombreux publics, auxquels sont proposés entre autres, de l'écoute et de l'orientation, de l'accompagnement juridique et de la participation à l'organisation d'événements festifs et de prévention ;*
- *Considérant la gradation de la violence que subit le centre LGBTI de Touraine, passant de faits comme l'apposition de colle mise dans les serrures ou des jets de nourriture sur la porte d'entrée en dehors des horaires d'ouverture -- au jet, ce lundi 22 mai 2023, aux alentours de 15h, d'un projectile artisanal composé d'aluminium et d'acide à l'intérieur des locaux alors qu'étaient présents deux salariés et un bénévole ;*
- *Considérant les efforts réalisés par la Ville de Tours pour améliorer la sécurité du site ;*
- *Considérant soutien financier du Département d'Indre-et-Loire pour accompagner la mise en sécurité des locaux ;*
- *Considérant la réaction unanime des élus locaux condamnant l'ensemble de ces agissements et ayant pu rencontrer les salariés et bénévoles du centre afin d'échanger sur la sécurisation du site ;*

L'ensemble des élus métropolitains :

- *Condamne fermement ces actes malveillants, ces agressions LGBTIphobes ;*
- *Soutient les salariés, les bénévoles et toutes les personnes qui fréquentent le centre et leurs alliés ;*
- *S'engage à soutenir la sécurisation de l'accueil et permettre le bon fonctionnement de l'association - notamment des événements de la Semaine des fiertés au mois de juin ;*
- *Renouvelle son soutien et son respect envers tous les concitoyens et concitoyennes dans leur diversité.*

Frédéric AUGIS : *Christophe.*

Christophe BOUCHET : *Super. J'enlèverais le « considérant » à chaque fois parce que cela fait très juridique ; c'est très lourd. Élise, je mettrais en haut « au vu de » et des tirets. On peut le voter comme ça. Avec tous les « considérant », on a l'impression de voter un contrat ; ce n'est pas une bonne idée. Garder toutes les phrases, mais en enlevant les « considérant », en mettant en haut « au vu de » et des tirets, ce sera un peu moins âpre.*

Annaelle SCHALLER : *Merci pour ce travail réalisé en parallèle de ce conseil métropolitain et je me réjouis qu'on puisse soutenir effectivement ce texte. Je me pose juste la question de la pertinence d'avoir l'adresse si précise du local.*

Élise PEREIRA-NUNES : *Le texte que j'ai lu n'est pas absolument identique à celui qui est projeté.*

Frédéric AUGIS : *L'essentiel est qu'on vote le texte. On enlève l'adresse, on enlève les « considérant ».*

Élise PEREIRA-NUNES : *Il y a une ligne importante qui n'est pas dans la version que j'ai lue. La mutualisation des moyens de la police municipale, nationale, et les services de l'État ; je pense que c'est important de les remercier dans leur participation à ces actions.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre ce vœu à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Merci pour l'unanimité. Bonne soirée à tous.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de notre séance, la séance est levée à 22 heures 25.

À Tours, le 06 JUIL. 2023

Le Président
Frédéric AUGIS



Le secrétaire de séance

Bernard SOL

A blue ink signature of Bernard SOL, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.